



# Contrat de ville

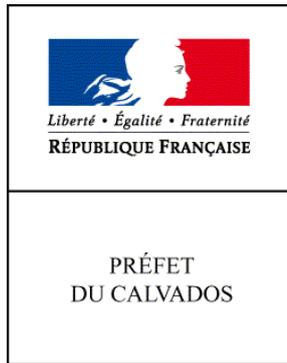
**2015 – 2020**

**Territoire de la communauté d'agglomération Caen la mer**

## **Livret 1**

## **Le contrat**







GROUPE







Immobilière Basse Seine



Le **contrat de ville** est composé de 3 parties :

- **Le livret 1** : le contrat qui repose sur la définition d'un projet de territoire de développement urbain et social avec ses annexes dont :
  - le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier du Chemin Vert
  - les résultats de la mission relatives aux "discriminations et emploi" qui seront annexés ultérieurement après avoir été validé par le comité de pilotage
  
- **Le livret 2** : l'intégralité des travaux réalisés par l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole dans le cadre de l'Observatoire des Solidarités Territoriales.  
Une partie de ces éléments est téléchargeable à partir du site internet de l'agence  
[http://www.aucame.fr/web/publications/OpenData/Obs-portraits\\_quartiers.html](http://www.aucame.fr/web/publications/OpenData/Obs-portraits_quartiers.html)
  
- **Le livret 3** : une annexe financière qui recense l'ensemble des moyens de droit commun dédiés aux territoires relevant de la politique de la ville en 2015

Le contrat de ville est un document qui a vocation à évoluer au fil des années et qui pourra être complété en fonction de l'évaluation et/ou travaux qui seront menés.



# **Livret 1**

# **Le contrat**

## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>13</b>
<b>I. Eléments de contexte</b> .....	<b>15</b>
A. Historique de la politique de la ville sur l'agglomération caennaise.....	15
B. Caractéristiques socio-économiques du territoire.....	16
C. Anticipation de la réforme nationale et élaboration du socle du futur contrat : le projet de territoire urbain de cohésion sociale.....	18
<b>II. Orientations nationales et traduction locale</b> .....	<b>25</b>
A. Principales dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine .....	25
B. Nouvelle géographie "politique de la ville" de Caen la Mer .....	28
<b>III. Déclinaison des orientations, définition d'objectifs stratégiques et recensement des engagements de chaque signataire</b> .....	<b>30</b>
Orientation 1. Développement économique, emploi et insertion : la priorité du projet pour les quartiers fragilisés de l'agglomération .....	31
Orientation 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social : levier de développement et d'émancipation des habitants, en particulier de la jeunesse .....	69
Orientation 3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés .....	100
Orientation 4 : Principes transversaux .....	135
<b>IV. Recensement des enjeux en matière de renouvellement urbain</b> .....	<b>139</b>
A. Achèvement du Programme de Renouvellement Urbain de Caen, un nouveau PRU pour le quartier du Chemin Vert 139	
1. Enjeux généraux.....	139
2. Principaux dysfonctionnements persistants .....	140
3. Volet opérationnel .....	142
B. Principaux axes stratégiques de développement urbain pour le quartier prioritaire d'Hérouville-Saint-Clair ...	145
1. Eléments de contexte.....	145
2. Différents secteurs de projet .....	148
C. Finalisation du PRU de Colombelles.....	153
D. Dynamiques de renouvellement urbain durable à parfaire au sein de la commune d'Ifs .....	156
<b>V. Application d'un nouveau principe d'intervention : la clause du territoire le plus favorisé</b> .....	<b>160</b>
A. Etat des lieux des atouts au sein des quartiers prioritaires de Caen la mer, un quartier / un atout.....	161
B. Identification des premières pistes.....	161
<b>VI. Mise en place des 7 conseils citoyens au sein des 7 quartiers prioritaires</b> .....	<b>162</b>

<b>VII.</b>	<b>Gouvernance et évaluation .....</b>	<b>164</b>
A.	Gouvernance et mise en œuvre du contrat de ville.....	165
1.	Principes clé de la gouvernance .....	165
2.	Schéma de gouvernance .....	166
B.	Evaluation du contrat de ville .....	170
1.	Principes clé de l'évaluation.....	170
2.	Structuration du tableau de bord.....	171

# Préambule

## Le contrat de ville du territoire de Caen la mer

### /// Pour des quartiers dynamiques et valorisés

L'ensemble des partenaires signataires se mobilisent autour d'une **politique de solidarités territoriales** en direction des territoires relevant de la politique de la ville (quartiers prioritaires et territoires de veille active).

**Plus de 15 partenaires** s'engagent à prioriser et à coordonner leurs politiques en direction de ces quartiers

Le contrat de ville permet ainsi de réunir autour de la table tous les partenaires qui peuvent contribuer à l'essor de ces quartiers, que ce soit sur le champ du développement économique et de l'emploi, sur le champ éducatif, ou encore dans le domaine de l'habitat. Ils s'engagent à faire

chacun plus et mieux pour les quartiers. L'une des plus-values du contrat de ville réside dans son caractère partenarial qui permet davantage de concertation et des efforts conjugués pour une action publique plus efficace au sein d'un projet de territoire.



Chaque signataire s'engage à mobiliser les politiques publiques

et dispositifs qui relèvent de son champ de compétence pour répondre aux objectifs stratégiques définis collectivement dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de cohésion sociale et urbaine. Les orientations de chaque signataire au sens "Politique" sont détaillées au sein des annexes jointes au présent contrat<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Annexe : orientations "politiques" des signataires

## La « *profession de foi* » des signataires

**L'enjeu** : réduire les écarts entre les quartiers politique de la ville et les autres quartiers  
*-> Rendre ces territoires attractifs*

**Le moyen** : favoriser les quartiers dans toutes les politiques publiques (les moyens de droit commun réellement fléchés sur les quartiers)  
*-> La nécessité d'étapes progressives et d'un pilotage fort*

**Le levier** : une dynamique partenariale efficace avec une place à inventer pour les citoyens  
*-> Recherche de cohérence et de complémentarité*

Le contrat de ville nécessite **une volonté politique forte** des partenaires

# I. Éléments de contexte

## A. Historique de la politique de la ville sur l'agglomération caennaise

Des politiques publiques sont engagées depuis plusieurs années afin de favoriser le développement économique, social et urbain des quartiers en difficulté de l'agglomération caennaise, notamment dans le cadre de différents dispositifs :

- Un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), marqué par un renforcement progressif du volet intercommunal afin d'élargir le rayonnement de certaines actions, concernait six communes de l'agglomération avant la nouvelle géographie prioritaire : Caen, Hérouville-Saint-Clair, Ifs, Colombelles, Fleury-sur-Orne et Saint-Germain-la Blanche-Herbe. L'Etat, le Conseil Général du Calvados, le Conseil Régional de Basse Normandie, la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, l'Association Régionale pour l'Habitat Social et la Communauté d'agglomération en étaient signataires<sup>2</sup>.
- Des Projets de Renouvellement Urbain (PRU) ont permis la transformation des quartiers de Caen, Hérouville-Saint-Clair, du centre-ville de Colombelles et du périmètre PRU de la ville d'Ifs.
- Deux avenants de sortie de convention ANRU ont été signés en 2012, comprenant l'élaboration de Plans Stratégiques Locaux (PSL).
- Les objectifs initiaux en matière d'insertion ont largement été dépassés, notamment grâce à l'utilisation des clauses sociales et au rôle de "facilitation" assuré par la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC)
- Trois Programmes de Réussite Educative (PRE) concernent les enfants des communes de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Colombelles et leurs familles. La ville d'Ifs porte un Projet Educatif Local (PEL). Un Contrat Educatif Local à Caen (CEL) a également été mis en place.
- Le développement économique et le soutien à l'emploi sont prioritairement traités dans le cadre des Zones Franches Urbaines (ZFU) de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair.

---

<sup>2</sup> Annexe : Les territoires CUCS sur Caen la mer (Carte).

- La thématique santé est particulièrement investie dans le cadre de l'Atelier Santé Ville (ASV) de la ville d'Hérouville-Saint-Clair et du Contrat Local de Santé (CLS) de la ville de Caen<sup>3</sup>.

## B. Caractéristiques socio-économiques du territoire

Dans le cadre des travaux confiés à l'AUCAME pour créer un Observatoire des Solidarités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Caen la mer a souhaité identifier les quartiers les plus en difficulté sur son territoire.

**L'intégralité de ces travaux est présentée au sein du livret 2 joint au présent contrat et téléchargeable via le site internet de l'AUCAME.**

**Les portraits de quartiers présentent un panorama statistique complet des quartiers prioritaires et des quartiers en veille active relevant de la nouvelle politique de la ville.**

Les portraits de quartiers sont mis en ligne sur le site Internet de l'AUCAME, avec une notice explicative et un descriptif de l'observatoire des solidarités territoriales de Caen la mer dont ils sont issus. Une carte interactive permet de télécharger rapidement les documents, en cliquant sur les différents quartiers.

**Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant :**

**[http://www.aucame.fr/web/publications/OpenData/Obs-portraits\\_quartiers.html](http://www.aucame.fr/web/publications/OpenData/Obs-portraits_quartiers.html)**

---

<sup>3</sup> Le Contrat Local de Santé (CLS) a été signé le 6 novembre 2014 par la Ville de Caen, l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie, et l'Etat (Préfet).

Outil de déclinaison du Projet Régional de Santé s'appuyant sur un diagnostic local partagé et définissant des priorités d'actions pour apporter des réponses adaptées aux Caennais, le CLS contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il a pour ambition d'améliorer la santé et les conditions de vie de tous sur un territoire de proximité et de faciliter une meilleure coordination entre les acteurs locaux dans une démarche innovante et structurante.

Le CLS de Caen se décline en 4 axes thématiques prioritaires au regard du diagnostic local de santé :

- accès aux soins et à la santé pour tous,
- santé environnementale,
- nutrition,
- bien-être psychique / santé mentale.

Les premières actions ont débuté en janvier 2015.

**L'observatoire comprend deux échelles d'analyse :**

- **le socle 1 : l'ensemble du territoire communautaire (35 communes)**
- **le socle 2 : des portraits de quartiers très détaillés qui concernent les quartiers prioritaires et les territoires de veille active.**

**S'agissant du socle 1**, sur le plan méthodologique, une vingtaine d'indicateurs ont été définis en considérant différents marqueurs de la précarité et des difficultés sociales.

Retenue par l'Etat pour définir les nouveaux quartiers prioritaires, la part des habitants vivant sous le revenu médian de référence constitue un bon indicateur du degré de difficulté d'un territoire, mais d'autres facteurs influent également, de façon plus ou moins prégnante, comme la structure familiale, le logement, l'éducation, l'emploi, les aides sociales, la mobilité, etc. D'un point de vue pratique, chaque indicateur a été cartographié et les quartiers défavorisés ont été identifiés en se basant sur des méthodes statistiques d'analyse de données performantes<sup>4</sup>.

Menées sur l'ensemble de Caen la mer, les investigations ont permis de déterminer **cinq types de quartiers et communes au profil socio-économique très marqué<sup>5</sup>** :

- Les quartiers de centre-ville (étudiants en emploi précaire, personnes âgées, ou classes aisées, dans des parcs locatifs privés)
- Les quartiers des faubourgs (retraités, chômeurs, emplois précaires, jeunes sans diplôme, familles monoparentales, avec une faible mobilité)
- Les espaces de type "commune industrielle" (familles avec enfant au bas revenu, familles monoparentales, peu qualifiées, dans des logements sociaux des communes avec un pôle d'activité majeur)
- Les quartiers les plus en difficulté (faible revenu, enclavement, familles monoparentales, chômeurs, jeunes non scolarisés ou sans diplôme, etc., dans des grands ensembles)
- Les espaces périurbains de Caen la mer, situés principalement à l'ouest et au nord de l'agglomération, se démarquent par le haut niveau de revenus, la forte présence de familles, un taux de scolarisation des enfants conséquent, qui révèlent des disparités territoriales

Basée sur la quantification des écarts entre communes et IRIS, la méthode statistique employée permet de graduer le niveau de difficultés des quartiers défavorisés<sup>6</sup>.

A l'exception de Saint-Jean-Eudes et du quartier des Boutiques à Caen, **les quartiers les plus en difficulté identifiés par l'AUCAME ont été retenus dans la nouvelle géographie prioritaire délimitée par l'Etat.**

---

<sup>4</sup> Cf. livret 2 : Observatoire des Solidarités territoriales.

<sup>5</sup> Cf. livret 2 : Observatoire des solidarités territoriales (Détail de la typologie)

<sup>6</sup> Cf. livret 2 : Observatoire des Solidarités Territoriales

## C. Anticipation de la réforme nationale et élaboration du socle du futur contrat : le projet de territoire urbain de cohésion sociale

Le processus de préparation du contrat de ville 2015 – 2020 a débuté dès le mois d'octobre 2012. A partir du lancement de la concertation nationale, dans une démarche proactive, Caen la mer et les communes se sont positionnées afin d'anticiper la réforme. Cela c'est notamment traduit par l'élaboration d'un dossier remis au Ministre de la ville le 08 janvier 2013 et la rédaction de "cahiers d'acteurs" afin de participer à la définition des grandes orientations qui allaient structurer la réforme.

Ce dossier, dit "dossier Ministre", met en évidence des fragilités territoriales au sein de l'agglomération et fait un diagnostic socio-économique des quartiers du territoire communautaire. Il rend également compte des stratégies d'ores et déjà à l'œuvre dans les communes et anticipe les domaines d'action à privilégier dans le cadre du contrat à venir. Ce dossier a notamment été élaboré à partir des contributions de l'Agence d'urbanisme Caen Métropole (AUCAME) et de la Maison de l'emploi de l'agglomération Caennaise (MEFAC) pour la partie relative au diagnostic.

**Toujours dans un souci d'anticipation, de co-construction avec les différents acteurs locaux et afin d'élaborer le socle du futur contrat, les travaux préparatoires ont été déclinés au sein de deux phases successives :**

**▶ Phase 1 - De mars à décembre 2013 : phase amont, une « mission d'animation<sup>7</sup> » pour définir des orientations partagées par les acteurs locaux**

- ▶ Proposer un cadre pour une réflexion collective
- ▶ Diversifier les canaux pour parvenir à une vision partagée
- ▶ Mettre en débat pour aboutir à des orientations stratégiques partagées et appropriées (un « cap », une « direction » commune)
- ▶ Un support pour avancer, poursuivre, les réflexions et mettre en œuvre

Ce sur quoi l'on souhaite agir ? Quels effets leviers ?

⇒ **Que veut-on faire ?**

---

<sup>7</sup> Annexe : méthodologie et calendrier de réalisation de la mission

## **Phase 2 - De février à juin 2014 : la déclinaison des orientations**

Proposer des objectifs stratégiques par orientations.

### **⇒ Ce sur quoi l'on souhaite agir ? Quels effets leviers ?**

La première phase s'est déroulée de la façon présentée ci-dessous pour associer un maximum d'acteurs institutionnels et associatifs, élus et techniciens.

#### **Un travail préparatoire qui a poursuivi plusieurs objectifs :**

- ▶ Recueillir et formaliser la parole de l'ensemble des parties prenantes à l'échelle de l'agglomération : habitants, associations, communes, partenaires institutionnels et acteurs de la politique de la ville.
- ▶ Définir des pré-orientations stratégiques partagées à l'échelle de l'agglomération pour un futur projet de territoire de développement urbain et social dans le cadre de la politique de la ville.
- ▶ Nourrir les futures réflexions et fixer un cadre stratégique pour l'élaboration en 2014 et au-delà de tout ou partie des politiques publiques.

Avec notamment :

#### **L'organisation de 3 séries d'ateliers participatifs<sup>8</sup> :**

**Série 1** : définir les enjeux pour les quartiers et les besoins des habitants

**Série 2** : reformuler les enjeux identifiés et les prioriser

**Série 3** : partager l'ensemble des résultats de la démarche, récolter les points de vigilance et débattre des premières pistes d'actions identifiées

#### **Le recueil de la parole des habitants :**

▷ Un "Panel" de plus de 220 habitants rencontrés au sein des quartiers des 6 communes via des entretiens "micro-trottoir" pendant 4 jours, réalisés à différents moments de la journée (matinée; après-midi, soirée; semaine et week-end).

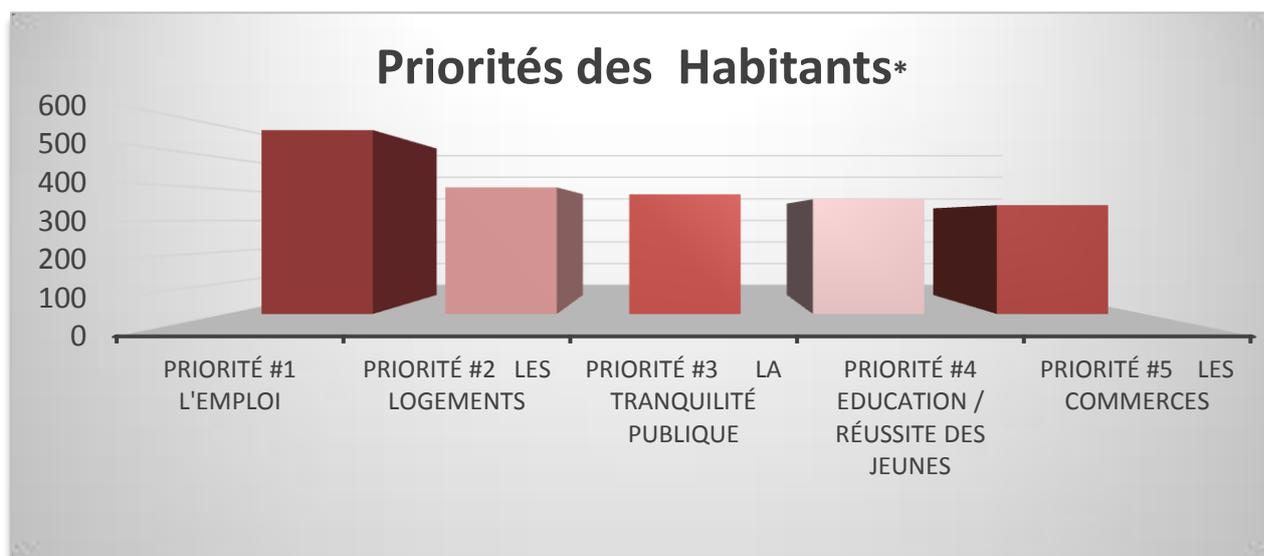
Ces micros trottoirs avaient pour objectif de réaliser une large photographie et de recueillir l'expertise des habitants et autres acteurs des différents quartiers, à l'égard des différentes thématiques abordées.

---

<sup>8</sup> Annexe : récapitulatif des enjeux soulevés au cours des 7 ateliers de la phase 1

Interrogés sur la base d'une grille d'entretien simple, les enquêtés partagent leur perception du quartier et de la communauté d'agglomération, les priorités, les points forts et les points faibles, et sont force de propositions pour améliorer leur cadre de vie<sup>9</sup>.

Parmi neuf thématiques proposées, les habitants en ont identifié cinq qui leur semblaient être les principales priorités à prendre en compte pour l'amélioration de leur quartier : emploi, logements, tranquillité publique, éducation/réussite des jeunes et commerces.



\* Les cinq priorités identifiées par les habitants ont été calculées selon le nombre total de réponses pour chaque thématique et une pondération de 1 à 5 selon son niveau d'importance en termes de priorité

<sup>9</sup> Annexe : le profil des habitants interrogés



**Phase 1 - De mars à décembre 2013 : phase amont, une «mission d'animation» pour définir des orientations partagées par les acteurs locaux**

**Mise en perspective de l'ensemble des travaux réalisés**

Cadrage stratégique et entretiens	Parole des habitants	Ateliers participatifs
<p>Trois thématiques majeures mises en avant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'emploi, le développement économique local et l'insertion</li> <li>2. L'éducation et de la formation, en particulier au service de la réussite des jeunes</li> <li>3. La qualité de la vie au sens large : habitat, espaces publics, santé et accès aux soins, lien social, tranquillité publique...</li> </ol> <p>Des points de vigilance transversaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir des priorités</li> <li>- Mettre en œuvre des actions et une gouvernance adaptée aux priorités choisies</li> <li>- Décloisonner les projets et réflexions menés dans le cadre de la politique de la ville</li> <li>- Intégrer au projet les enjeux de mobilisation des habitants aujourd'hui considérés comme un levier majeur de déploiement et de succès des politiques dans les quartiers fragilisés</li> <li>- Intégrer les enjeux du monde associatif, confronté à une diminution de ses budgets d'intervention</li> <li>- Tenir compte des niveaux d'avancement différents des communes sur les diverses thématiques, intégrer les perspectives de mutualisation ou généralisation de certaines bonnes actions</li> </ul>	<p>L'emploi, priorité centrale exprimée par les habitants</p> <p>Quatre priorités globalement de même niveau se dégagent dans un second temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le logement</li> <li>- La tranquillité publique</li> <li>- L'éducation et la réussite des jeunes</li> <li>- Les commerces</li> </ul> <p>Un certain nombre d'attentes exprimées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'emploi pour tous</li> <li>- Redonner envie aux gens d'entreprendre</li> <li>- Favoriser le développement local</li> <li>- Renforcer le lien social</li> <li>- Améliorer la sécurité</li> <li>- Offrir un cadre de vie agréable</li> <li>- Animer les quartiers</li> </ul>	<p>Une quinzaine d'enjeux identifiés couvrant les différentes politiques déployées et à déployer dans les quartiers, ainsi que de premières pistes d'actions.</p> <p>Des points de vigilance transversaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité d'un décloisonnement des acteurs et de l'ouverture à d'autres parties-prenantes, en particulier du monde de l'entreprise</li> <li>- La nécessité de développer des actions globales, dans des cadres de gouvernance structurés</li> <li>- Une forte attente d'identification d'actions concrètes et d'arriver à un niveau opérationnel dans le cadre de la réflexion</li> </ul> <p>Beaucoup de pistes d'actions qui renvoient à de la méthodologie ou des moyens et non à des objectifs opérationnels</p> <p>La mise en œuvre de la co-construction pose beaucoup de questions aux différents participants : concrètement, comment va-t-on faire ?</p>

## Un enjeu central et partagé pour le futur projet : redonner confiance, envie et pouvoir d'agir aux habitants

### ► Redonner confiance, envie et pouvoir d'agir aux habitants

- En soutenant et développant l'esprit d'entreprendre et créatif sous toutes ses formes (éducatives, économiques, culturelles, sportives, associatives...) en mobilisant l'ensemble des politiques publiques de droit commun
- En faisant de la participation des habitants un levier de développement, d'ancrage territorial et d'amélioration de la qualité de vie
- En renforçant et développant les actions destinées à valoriser les quartiers, les équipements et développer leur appropriation par les habitants

*« On assiste à des gens qui n'ont plus la volonté de s'insérer dans la société. Il est donc urgent de revenir à l'individu afin de l'accompagner dans des parcours personnalisés. La question du parcours éducatif est en amont et est primordiale, on doit se pencher sur l'excellence scolaire, l'ambition scolaire et l'offre de formation... »*

*« Que les habitants concernés soient les initiateurs de la politique de la ville. Qu'il y ait plus de participation, d'implication de leur part : faire avec. Que la politique de la ville redonne le pouvoir d'agir aux habitants, qu'elle s'inscrive dans des dynamiques de capacitation, d'empowerment. Cela commence par identifier ce sur quoi chacun peut agir. »*

*« Une des difficultés majeures aujourd'hui est l'individualisme, la résignation, le fatalisme la déresponsabilisation dont font preuve les populations et qui inhibent les habitants. Ils sont trop habitués à être pris en charge, il faut qu'ils changent de posture. »*



**La vision prospective du futur projet de territoire :  
Redonner envie et pouvoir d'agir aux citoyens et habitants**

**Une vision prospective définie pour le futur projet de territoire :  
Redonner envie et pouvoir d’agir aux citoyens et habitants**



Trois orientations stratégiques pour décliner cette vision prospective

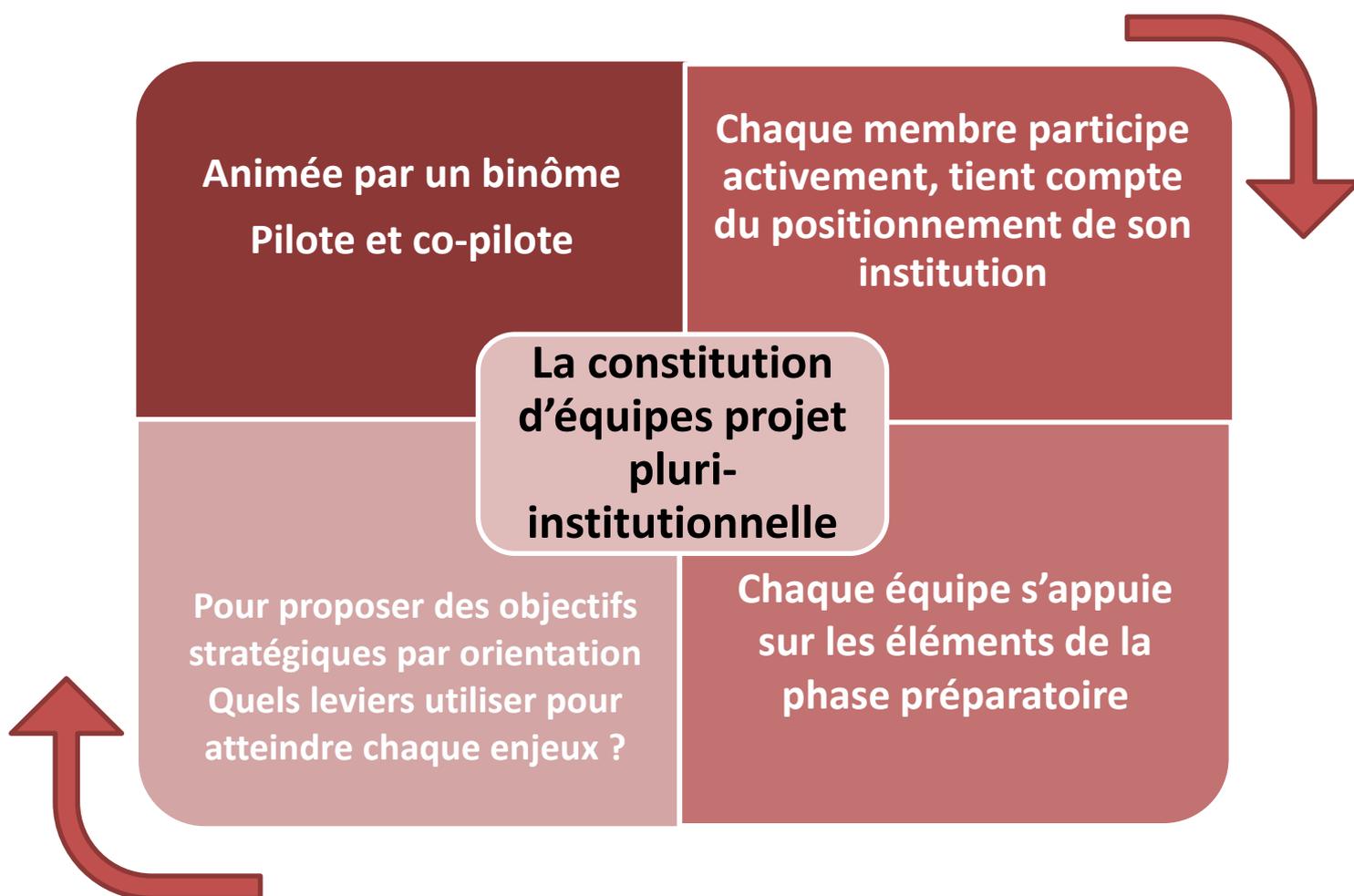
**Développement économique,  
emploi, insertion : la priorité  
du projet pour les quartiers  
fragilisés de l’agglomération**

**Réussite éducative,  
accompagnement parental et  
renforcement du lien social :  
levier de développement et  
d’émancipation des habitants, en  
particulier de la jeunesse**

**Amélioration de la qualité et  
du cadre de vie : poursuivre  
les efforts engagés**

► **Phase 2 - De février à juin 2014 : la déclinaison des orientations**

**Le mode opératoire retenu : la mise en place d'équipe projet pluri-institutionnelles<sup>10</sup> animé par un binôme pour décliner les orientations<sup>11</sup>**



<sup>10</sup> Annexe : composition des 3 équipes projets

<sup>11</sup> Annexe : arbres d'objectifs par orientation

# II. Orientations nationales et traduction locale

## A. Principales dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

**L'objet de la Loi [n°2014 – 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine] est défini dans l'article 1 comme suit :**

"La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région.

Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.

Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville et sur la co-formation.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat.
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur

composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.

9. Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.

10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée."

### **Le contrat de ville :**

Le contrat de ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville selon la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Il formalise les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers prioritaires. Il s'appuie sur le « projet de territoire de cohésion sociale et urbaine » porté par l'agglomération mais doit également tenir compte des enjeux nationaux identifiés par l'État et les décliner localement. La préparation de cette Loi a fait l'objet d'une longue concertation organisée par le précédent Ministre de la Ville, François Lamy. Elle crée donc un nouvel outil "le contrat de ville" sur la période 2015 – 2020 de façon à refonder l'ensemble des dispositifs préexistants sur la base d'un nouveau zonage.

### **Les priorités affichées par le gouvernement sont les trois piliers suivants :**

- ▶ « Développement de l'activité économique et de l'emploi » avec pour objectif une réduction sur la durée du contrat de ville des écarts de taux d'emploi en particulier au bénéfice des jeunes.
- ▶ « Cadre de vie et renouvellement urbain » l'objectif étant une amélioration de la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, résidant en logement social mais aussi dans des copropriétés fragiles et dégradées.
- ▶ « Cohésion sociale » le contrat de ville devra prévoir les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs et aux associations assurant le lien social sur le territoire.

Auxquelles s'ajoutent des objectifs transversaux obligatoires : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

### **L'évaluation du contrat :**

L'évaluation vise à mesurer ou du moins à apprécier le plus objectivement possible deux éléments. Le premier est l'effet produit par le contrat de ville sur la population des quartiers et le second élément se rattache aux logiques de son fonctionnement. L'évaluation a pour ambition de contribuer à l'amélioration des objectifs du contrat de ville et des résultats attendus.

La méthode d'évaluation est définie dans le contrat de ville. Les actions mises en place dans son cadre devront être évaluées à partir d'objectifs clairement définis préalablement, selon des indicateurs qualitatifs et quantitatifs définis au regard de leur objectif. Il conviendra de prévoir notamment pour chaque action des indicateurs d'impact relatifs aux trois axes transversaux prioritaires (les jeunes, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes). Les échéances des évaluations pourraient être triennales (la première en 2017 et la seconde à l'issue du contrat en 2020).

Caen la mer a fait le choix de mobiliser des moyens pour mener une démarche spécifique afin d'inscrire au sein du contrat de ville les modalités liées à l'évaluation du contrat et à sa gouvernance, à fortiori pour disposer d'outils de suivi et de pilotage ⇒ cf. **chapitre VII du présent contrat**

### **La participation des habitants :**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 replace l'habitant au cœur de la politique de la ville. Le principe de co-construction avec les habitants, posé à l'article 1, est décliné de façon opérationnelle dans l'article 7. Il prévoit la mise en place de conseils citoyens dans chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La création des conseils citoyens, s'appuie sur les propositions du rapport « citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » remis par Marie-Hélène BACQUE et Mohammed MECHMACHE à François LAMY, ministre délégué à la ville, le 8 juillet 2013.

Les conseils citoyens doivent favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi puis évaluation) et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain.

Les principes devant guider l'action et l'organisation des conseils citoyens sont les suivants :

- › Liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité.
- › Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

### **La révision du zonage :**

Le contrat de ville s'appliquera donc sur les territoires issus de la nouvelle géographie prioritaire avec une extension aux quartiers dits de "veille d'active" et territoires vécus.

Ce périmètre unique met fin aux anciens zonages relevant du CUCS ou d'un programme de renouvellement urbain.

Par conséquent, la loi prévoit la signature d'un seul contrat qui s'applique sur un unique périmètre au sein duquel les difficultés socio-économiques sont les plus importantes pour reconcentrer l'intervention de tous les partenaires signataires dont le chef de file est l'EPCI.

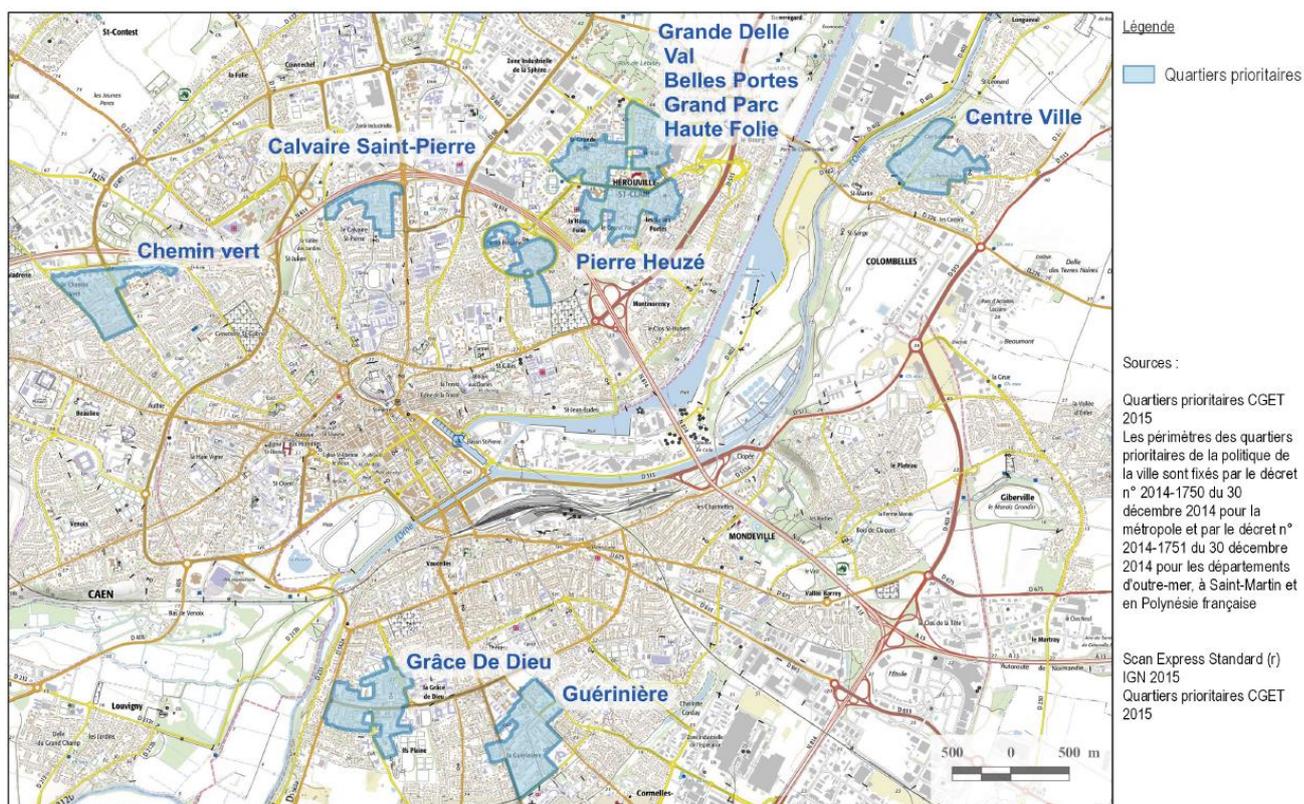
Le repérage des nouveaux quartiers prioritaires est fondé sur des critères et une méthode arrêtés au sein de la Loi et du décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains :

- › Un quartier prioritaire est un espace urbain continu, situé en territoire urbain,
- › Le nombre minimal d'habitants d'un quartier est fixé à 1000,
- › Le nombre minimal d'habitants et le critère de revenu défini sont appréciés à partir des données produites par l'INSEE permettant de mesurer la répartition des revenus des habitants par unité de consommation sur des carreaux standardisés de 200 mètres de côté sur la base du revenu médian par unité de consommation
- › La base utilisée est la source de l'INSEE sur les revenus fiscaux localisés des ménages pour 2011.

## B. Nouvelle géographie "politique de la ville" de Caen la Mer

La nouvelle géographie prioritaire<sup>12</sup> de l'agglomération Caen arrêtée au par le décret du 30 décembre 2014 n°2014 - 1750 se définit comme suit<sup>13</sup>:

- **Caen**, avec des quartiers au périmètre resserré : la Guérinière Caen-Ifs, la Grâce de Dieu-Caen-Fleury-sur-Orne, le Chemin Vert, la Pierre Heuzé et le Calvaire Saint Pierre.
- **Hérouville Saint Clair** : le périmètre regroupe une partie du quartier des Belles Portes, du Grand Parc, du Val, de la Grande Delle, et la Haute Folie.
- **Colombelles** : le centre-ville.



Trois autres communes sortent en revanche du dispositif et sont ainsi requalifiés "territoires de veille active" : Ifs, Fleury-sur-Orne et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

Caen compte également deux quartiers "sortants" : Folie Cuvrechef (îlot Ribot et quartiers des boutiques) et Saint-Jean-Eudes. Pour Hérouville-Saint-Clair il s'agit du quartier du Bois.

**/// Chacun des nouveaux quartiers prioritaires fait l'objet d'une présentation synthétique au sein du livret 2.**

<sup>12</sup> Cf. livret 2 : la nouvelle géographie prioritaire de Caen la mer, présentation des quartiers prioritaires

<sup>13</sup> Annexe : cartes de la nouvelle géographie prioritaire, les périmètres de chacun des quartiers

**Le contrat de ville porte donc sur :**

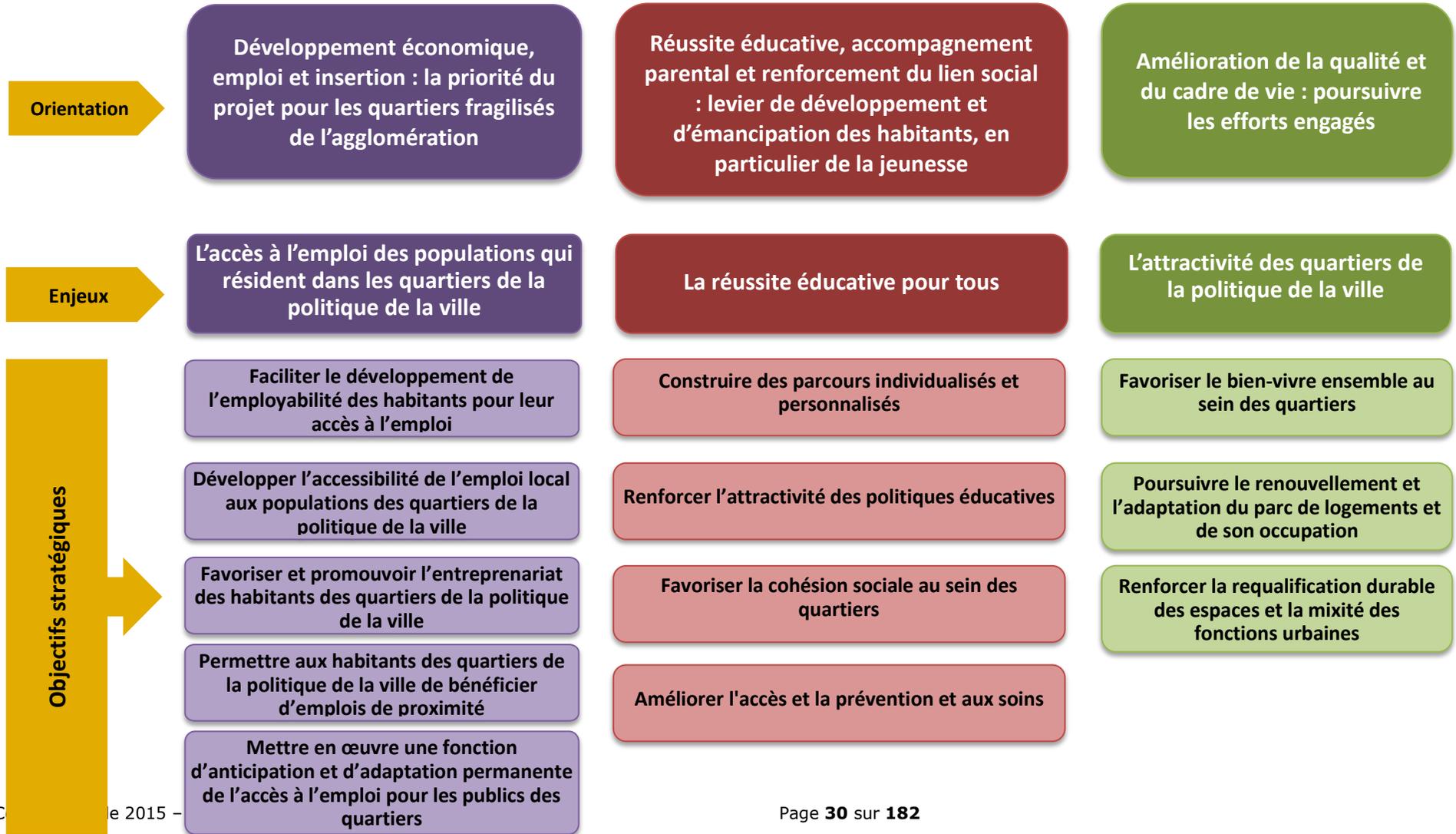
- > **les quartiers prioritaires** dont la liste est entérinée par décret du 30 décembre 2014, qui bénéficieront des moyens de droit commun des partenaires et des crédits spécifiques de la politique de la ville
- > **les territoires vécus** : correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent en dehors du quartier prioritaire (écoles, équipements sportifs, zones d'activités...). Les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du "quartier vécu".
- > **les territoires de veille active** : territoires sortants de l'ancienne géographie prioritaire, ils ne bénéficieront plus des crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat mais les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière sur ces territoires. Ils feront l'objet d'une mobilisation des moyens de droit commun.

**Le contrat de ville doit ainsi conduire l'ensemble des signataires à identifier et à mobiliser en priorité leurs moyens de droit commun en direction des quartiers prioritaires et territoires de veille active.**

**Il doit veiller à garantir un niveau de présence des services publics et de mobilisation des outils du droit commun supérieur à la moyenne.**

**Au sein du territoire de la communauté d'agglomération Caen la mer, la mobilisation des partenaires signataires vise à répondre aux objectifs stratégiques définis collectivement lors de la phase amont et présentés ci-dessous pour décliner les trois orientations.**

# III. Déclinaison des orientations, définition d'objectifs stratégiques et recensement des engagements de chaque signataire



## **Orientation 1. Développement économique, emploi et insertion : la priorité du projet pour les quartiers fragilisés de l'agglomération**

### **/// Enjeu : L'accès à l'emploi des populations qui résident dans les quartiers de la politique de la ville**

Renforcer les liens entre les politiques d'insertion, de l'emploi et du développement économique pour aborder la question de l'emploi des quartiers comme une partie intégrante du développement économique de l'agglomération caennaise est un axe de travail majeur du contrat de ville. Cette démarche devra faciliter l'accès à des emplois ou formations, accessibles aux habitants des quartiers et permettre de développer l'attractivité économique de ces territoires.

Cela nécessite de construire une vision partagée des différentes politiques à mettre en œuvre : aller vers un pilotage global de la politique emploi sur les quartiers, plus resserré et plus performant en lien direct avec les politiques mises en œuvre à d'autres échelles (Agglomération, Département, Région, Etat).

Pour ce faire, il est nécessaire de mieux définir et d'affirmer le positionnement des partenaires les uns avec les autres, ainsi que la valeur ajoutée des différentes interventions (en termes de publics cibles, de registres d'intervention, de proximité avec le monde économique...).

La question de la gouvernance et de l'animation de la thématique emploi-développement économique est donc essentielle pour atteindre les objectifs fixés. Le contrat de ville doit en être le cadre.

### **Cette orientation est déclinée en cinq objectifs stratégiques :**

**1.1** Faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi

**1.2** Développer l'accessibilité de l'emploi local aux populations des quartiers de la politique de la ville

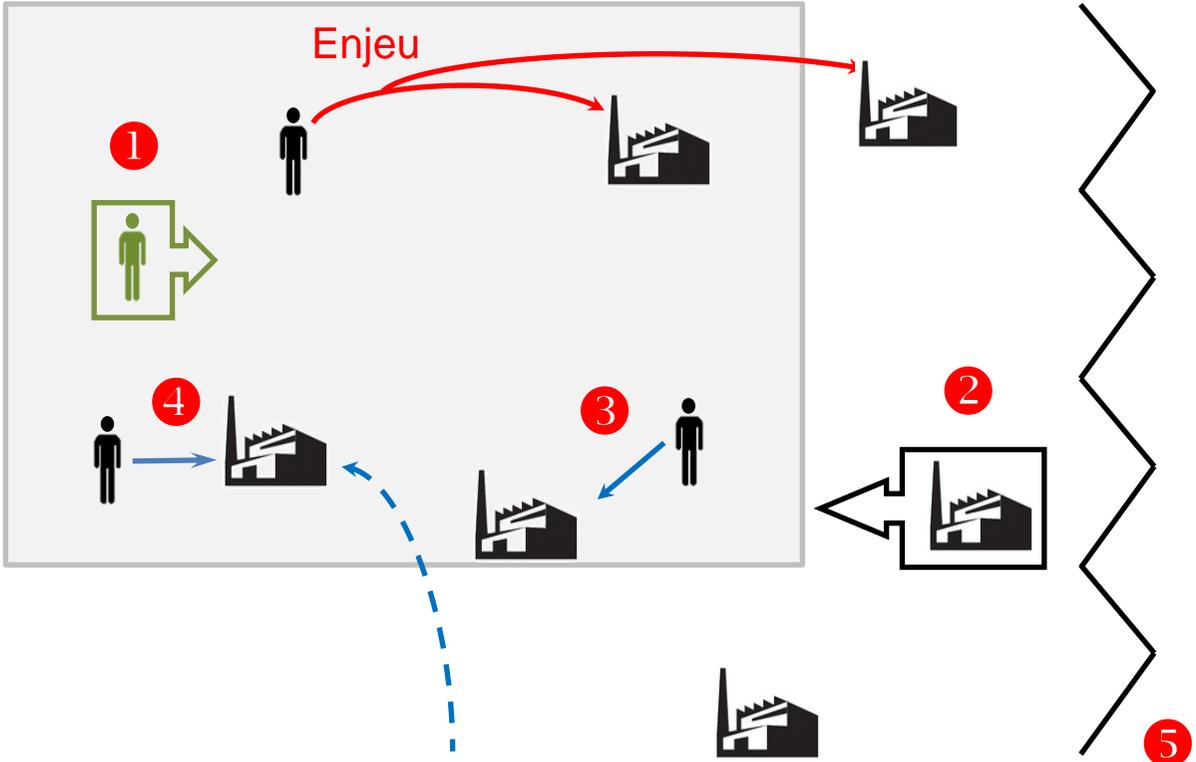
**1.3** Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants des quartiers de la politique de la ville

**1.4** Permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier d'emplois de proximité

**1.5** Mettre en œuvre une fonction d'anticipation et d'adaptation permanente de l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers

**Enjeu : l'accès à l'emploi des populations qui résident dans les quartiers de la politique de la ville**

**Territoires cibles**



- ① Faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi
- ② Développer l'accessibilité de l'emploi local aux populations des quartiers de la politique de la ville
- ③ Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants des quartiers de la politique de la ville
- ④ Permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier d'emplois de proximité
- ⑤ Mettre en œuvre une fonction d'anticipation et d'adaptation permanente de l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers

● Objectifs stratégiques  
🏭 Emploi

## **1. Développement économique, emploi et insertion**

### **Objectif stratégique 1.1**

#### **Faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi**

Si l'employabilité est considérée comme une capacité individuelle à acquérir et à maintenir des compétences facilitant l'accès ou le maintien dans l'emploi, la multiplicité des freins périphériques (mobilité, santé, logement ...), la démobilité, la perception négative et excluante du marché du travail, constituent un ensemble très pénalisant pour l'employabilité des habitants.

Il apparaît donc indispensable de travailler cette dimension dans sa globalité en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs et les outils performants existant à l'échelle de l'agglomération. Il conviendra de mobiliser l'ensemble des acteurs, de les soutenir et d'adapter si besoin les réponses existantes.

#### **Objectifs associés**

**Cet objectif stratégique est composé des quatre objectifs associés suivants :**

**1.1.1** Pérenniser, adapter et mieux coordonner les outils de mobilisation vers l'insertion professionnelle

**1.1.2** Lever les freins à l'emploi

**1.1.3** Adapter l'offre de formation

**1.1.4** Maintenir les outils de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.1 Faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi

#### 1.1.1 Pérenniser, adapter et mieux coordonner les outils de mobilisation vers l'insertion professionnelle<sup>14</sup>

## Les engagements des signataires

### Etat

- **Mobiliser le dispositif « service civique »** pour les jeunes des quartiers et/ou les associations intervenant au bénéfice des habitants de ces quartiers afin de permettre pour certains jeunes d'acquérir une première expérience volontaire.
- **Flécher une part significative des emplois d'avenir, des contrats uniques d'insertion, l'alternance** afin qu'ils bénéficient aux jeunes et aux demandeurs d'emplois de ces quartiers. Renforcer la mobilisation des acteurs des champs jeunesse et sports afin qu'ils orientent leurs recrutements vers les jeunes des quartiers prioritaires (15 % du volume total).
- **Favoriser la création d'une école de la deuxième chance.**
- Porter une attention particulière par les équipes de Pôle emploi, en coordination avec les partenaires de la Mission locale et de Cap emploi notamment, **pour que les mesures Contrats Uniques d'Insertion (CUI) et Emplois d'Avenirs bénéficient aux habitants de ces quartiers.**

### Caisse d'allocations familiales

- **La Caf soutien le dispositif PIAF (Point d'insertion par l'Accueil et la Formation)** dans les quartiers de la Guérinière, Grâce de Dieu, Pierre Heuzé, Chemin Vert et Folie Couvrechef, qui s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi longue durée et bénéficiaires des minimas sociaux. Elle soutient ce dispositif à hauteur de 40 000 € en 2015.
- **La Caf met en place de modules de remobilisation** au sein des équipements sociaux en gestion directe et mobilise du FSE sur ces modules. Ces actions sont directement portées par les centres sociaux des territoires cibles : Grâce de Dieu, Guérinière, Pierre Heuzé, Folie Couvrechef.

### Conseil départemental

Le département s'appuie sur le **Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'Insertion** pour mettre en œuvre sa politique d'insertion au bénéfice des bénéficiaires du RSA.

A ce titre, des financements sont ciblés auprès d'opérateurs comme la Mission locale, le PLIE, pour permettre un accompagnement dédié à des bénéficiaires du RSA en vue de leur insertion professionnelle.

<sup>14</sup> Pour répondre à cet objectif, il peut être fait appel à l'association *NQT* (Cf. annexe : présentation de l'association *NQT*).

## Ville d'Hérouville Saint-Clair

Hérouville Saint-Clair s'est développée sur le modèle des Villes nouvelles. La forte proportion de logements sociaux sur son territoire dédiés aux ménages en situation de fragilité et la dégradation du contexte économique ont participé à la concentration de difficultés d'insertion sociales et professionnelles. Devant faire face aux diverses sollicitations des hérouvillais en difficulté pour un retour vers l'emploi, la Ville d'Hérouville Saint-Clair a usé de la clause générale de compétence pour développer une politique d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle de proximité.

### L'engagement de la Ville d'Hérouville Saint-Clair en la matière s'appuie sur quatre axes :

- L'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi identifiés par la Ville
- Le développement de supports permettant la remobilisation, l'acquisition de compétences et l'amorçage d'une insertion professionnelle
- Le soutien aux projets associatifs et la définition de partenariats spécifiques
- La mise en relation directe de l'offre et de la demande d'emploi

**La Mission Emploi**, service municipal créée en 2008 met en œuvre cet engagement dans une démarche de proximité et d'accompagnement individualisé des hérouvillais les plus éloignés de l'emploi. Ce service joue en rôle de facilitateur et d'orientation du public vers les dispositifs existants et les acteurs d'insertion sociale et professionnelle.

La mission Emploi dispose également d'une **Correspondante Solidarité Emploi** qui assure un service de proximité auprès des hérouvillais éloignés de l'emploi et/ou en rupture avec les institutions de droit commun (accueil, information et orientation). Ce service de proximité se réalise via des permanences régulières au sein des quartiers prioritaires.

**La ville d'Hérouville initie en 2015 une étude faisabilité sur la création d'une école de la deuxième chance**, préalable requis à la création d'un site dédié aux jeunes adultes sans emploi et sans qualification.

## Ville de Colombelles

De nombreux dispositifs d'insertion socio-professionnelle sont présents sur le territoire de Colombelles.

### Relation Colombelles / Pôle emploi

Pôle emploi n'est pas implanté sur le territoire. Les Colombellois dépendent de l'agence Pôle emploi de Mondeville (Agence Caen Est).

A Colombelles, on note un nombre important de demandeurs d'emploi est non suivi par Pôle emploi. Considérant la très faible motorisation des Colombellois résidant dans le quartier prioritaire (cf. observatoire), la distance couplée à la difficulté de relier Colombelles à ladite agence en transport en commun est un frein indéniable à la proximité avec l'institution.

**En ce sens, la mise à disposition d'un agent par Pôle Emploi dans le cadre du dispositif Correspondant Solidarité Emploi est une plus-value très importante.**

> **Préconisation** : pérennisation de la mise à disposition d'un agent Pôle Emploi dans le cadre du dispositif CSE, lui-même à pérenniser.

La Cellule emploi : une politique locale de droit commun parfaitement intégrée dans le réseau de la politique de la ville

Parmi les divers dispositifs d'insertion socio-professionnelle mis en œuvre sur le territoire communal, la ville de Colombelles finance la **cellule emploi** dans le cadre de sa politique locale dite de droit commun. D'un point de vue opérationnel, la cellule emploi est portée par le centre socio-culturel Léo Lagrange ; elle fait partie du secteur insertion du centre.

> **La mise en place d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) est envisagée avec le centre Léo-Lagrange.**

Le Réseau emploi : la coordination de l'ensemble des acteurs agissant sur le territoire communal

En 2012, la ville de Colombelles a lancé **le Réseau Emploi**. Il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de l'insertion socio-professionnelle pour qu'ils interviennent dans le cadre du droit commun ou de la politique de la ville. Le réseau est constitué d'un « noyau dur<sup>15</sup> » ponctuellement complété par d'autres acteurs de l'insertion à l'échelle communautaire.

> **Animation du « Réseau emploi » une fois par trimestre en lien avec la MEFAC** afin d'assurer la coordination de l'ensemble des intervenants de droit commun et de la politique de la ville.

Le rendez-vous emploi du vendredi matin à l'espace Duthoit

Constatant l'intervention ponctuelle de divers partenaires dans le cadre de la politique de la ville, la municipalité a fait le choix de mettre à disposition un espace municipal adapté afin d'assurer une unité de temps et de lieu aux différentes permanences tout en respectant les contraintes de confidentialité : Mission Locale, CSE et CitésLab.

> **Mise à disposition de locaux adaptés pour la mise en place d'un « rendez-vous emploi »** tous les vendredi matins dans le centre-ville.

Cette concentration facilite également le travail de communication de la ville. Un support de communication a ainsi été édité.

> **La ville comme vecteur de communication globale et lisible.**

## **Ville de Caen**

La Ville de Caen soutient tout dispositifs et actions permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et permettant la construction de parcours d'insertions individualisés.

---

<sup>15</sup> Les acteurs du réseau emploi de Colombelles (noyau) : MEFAC, Mission Locale, Correspondant Solidarité Emploi, Chef de projet CitésLab, Cellule emploi de Colombelles, CCAS de Colombelles, Circonscription d'Action Sociale, ACSEA, Service d'Action Préventive (SAP), Coordinateur du Parcours Réussite Educatif, Enefa dans le cadre des Ateliers de Formation de Base

### **Ville d'Ifs**

Soutien à la remobilisation professionnelle des publics fragilisés : **maintien de l'accueil à Ifs du Correspondant Solidarités Emploi** issu de Pôle Emploi et renforcement de son ancrage dans le réseau local ; mise en place d'une fonction d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes en situation d'insertion ou de reconversion professionnelle ; mobilisation des structures de l'IAE pour des interventions permettant, en fonction des opportunités et besoins identifiés localement, la réalisation d'étapes de parcours pour des personnes en situation d'insertion ou de remobilisation professionnelle ; pérennisation de l'action socio-linguistique existante en faveur d'une meilleure intégration sociale et/ou professionnelle...

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.1 Faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi

#### 1.1.2 Lever les freins à l'emploi

## Les engagements des signataires

### Etat

- ▶ Favoriser les **actions de remobilisation professionnelle et d'accompagnement collectif** (ateliers sur l'estime de soi, repérage des compétences acquises...) notamment par un soutien financier des porteurs (action avec l'AFPA).
- ▶ Mobiliser le **fonds départemental d'insertion pour les jeunes, développer les Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) et la « garantie jeunes »** lorsque ce dispositif sera déployé sur le territoire.
- ▶ Pôle Emploi est inscrit dans une démarche **d'offre de formation pour ces publics fragilisés « français, langue étrangère »**. Une information particulière sera donnée aux conseillers. Ils pourront ainsi apporter aux demandeurs d'emploi de ces quartiers un accompagnement renforcé ou global, des informations sur les prestations d'appui au retour à l'emploi et d'accès à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Pour rappel la convention de partenariat renforcé entre Pôle emploi et le Conseil Départemental sur la mise en œuvre de l'accompagnement global du demandeur d'emploi est mise en œuvre sur le département depuis le 1er janvier 2015.
- ▶ **Mobilisation des conventions promotion de l'emploi en direction de ces publics** (par exemple, mission locale de Caen et signature de 30 contrats d'apprentissage pour les jeunes issus des quartiers prioritaires)

### Caisse d'allocations familiales

**La Caf a signé en début d'année 2015 une convention avec l'Etat et Pôle emploi** sur l'accompagnement au retour à l'emploi des allocataires de la Prepa et du CLCA qui ne sont pas en congé parental d'éducation.

Un dispositif similaire pour les familles en congé parental d'éducation et également mené depuis deux ans avec le Fongecif. Ainsi, 850 courriers ont été envoyés entre septembre 2013 et octobre 2014. Grâce à un rendez-vous individuel avec un conseiller du Fongecif, les personnes peuvent prétendre à bénéficier du financement, sans en avertir leur employeur d'un bilan de compétences, d'une validation des acquis de l'expérience ou d'une formation certifiante.

Ces deux dispositifs concernent la totalité du département<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> Pour rappel, en 2014, dans le cadre de la mobilité, la Caf du Calvados a attribué une subvention à la MEFAC (3 000 €), une subvention à l'AAJB pour la location/vente de scooters (7 300 €), une subvention à l'association Revivre pour l'action Navette (5 700 €) et une subvention à Velisol (1 400 €), pour un total de 17 400 €.

## Conseil Départemental

Le département expérimente sur les quartiers des **Accompagnements Professionnels Renforcés**. L'objectif est de permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder et de se maintenir dans l'emploi ou dans un cursus de formation qualifiante, pré-qualifiante ou certifiante.

Ce sont des personnes proches de l'emploi, disposant de savoir-faire et de compétences certaines pour lesquelles il est constaté un manque d'autonomie dans les démarches liées à l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, le département est engagé sur des **Contrats Uniques d'Insertion** et le **soutien des chantiers d'insertion** afin de permettre au public en difficulté de reprendre des habitudes de travail, de formation, développer des savoir-faire...

Pour éviter que la mobilité soit un frein, des actions sont promues : apprentissage code et conduite ; location scooters, de véhicules.

Les problèmes de santé sont aussi un point crucial à lever concernant l'accès à l'emploi. Les reconnaissances de handicap, des pathologies diverses, sont fréquemment évoquées par un public pour qui, l'accès aux soins n'est pas une évidence. Aussi, le département propose des bilans de santé aux bénéficiaires du RSA, des rendez-vous avec des médecins, qui sont en lien avec leurs confrères libéraux ou hospitaliers, et avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

## Ville d'Hérouville Saint-Clair

La ville d'Hérouville Saint-Clair met en place des supports permettant la remobilisation, l'acquisition de compétences et l'amorçage d'une insertion professionnelle avec une politique de contrats aidés dont :

- > Les chantiers d'insertion
- > Les jardins d'insertion
- > L'Equipe Insertion « Espaces Verts »
- > Les emplois d'avenir
- > Les contrats d'apprentissage
- > Les clauses d'insertion dans les marchés publics
- > Le service civique volontaire
- > La participation à la convention CAP parrainage

La ville d'Hérouville Saint-Clair soutient également des projets associatifs œuvrant dans la levée de freins tels que la mobilité, l'estime de soi et définit des partenariats spécifiques relatifs à l'employabilité des personnes.

## Ville de Colombelles

L'action de la bibliothèque :

- > Mise à disposition gratuite d'une offre documentaire avec un fonds d'orientation professionnelle, des ressources numériques d'autoformation (Tout Apprendre & Vodélic) ainsi que la documentation CIDJ actualisée.
- > Mise à disposition d'espaces de travail, de postes informatiques avec accès @ et le Wifi.

- Mise à disposition des locaux, des outils informatiques et des différents services pour les partenaires du réseau socio-éducatif et de l'emploi.
- Enfin, la médiathèque s'inscrit dans le dispositif « Lire, Un Peu, Beaucoup » du Réseau Territoire Lecture de l'agglomération Caen la Mer qui, afin de lutter contre les inégalités d'accès à la lecture et à l'écrit, s'appuie sur ses bibliothèques mais aussi sur les acteurs de son territoire afin de mettre en place des stratégies spécifiques d'élargissement des publics et de démocratisation culturelle. <http://www.territoirelecture-caenlamer.fr/57+pour-les-adultes-eloignes-de-lecrit.html>

### Caen la mer

Caen la mer soutient la "plateforme mobilité" dans le cadre d'une convention pluriannuelle au titre de la compétence transport avec la MEFAC.

La plateforme mobilité a pour objectif de traiter de la mobilité lorsqu'elle est un frein à l'emploi. Elle permet à moyen terme de développer le potentiel de mobilité des personnes en s'appuyant sur un diagnostic mobilité approfondie et en proposant des services individuels ou collectifs.

La plateforme s'appuie sur les associations locales pour mettre à disposition des véhicules ou passer le permis de conduire.

### Ville de Caen

**Dispositif bourse au permis de conduire.** Cette bourse s'adresse aux candidats de 18 à 25 ans, suivis par la Mission Locale, qui ont le code de la route mais dont les conditions de ressources personnelles et familiales leur permettent difficilement de poursuivre leur apprentissage de la conduite.

La Ville et son CCAS, par le biais de ce dispositif, s'engagent à prendre en charge une partie du coût du permis de conduire des candidats. Afin d'identifier les freins à la mobilité du jeune en amont de la candidature, il est proposé, lorsque cela est nécessaire, d'effectuer un diagnostic mobilité avec l'INFREP. Cela permet de mieux connaître les capacités du jeune et agir sur les freins existants en participant par exemple aux ateliers de gestion du stress proposés par l'INFREP. A l'issue de l'attribution de la bourse, le jeune signe une charte dans laquelle il s'engage à effectuer 40h de bénévolat dans une association de son choix.<sup>17</sup>

---

<sup>17</sup> En 2014-début 2015, 48 bourses ont été attribuées 67 % sont issus des quartiers prioritaires 86 % ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au niveau 5.

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.1 Faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi

#### 1.1.3 Adapter l'offre de formation

#### Les engagements des signataires

##### **Etat**

- > Favoriser l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification.
- > Utiliser et communiquer sur « le Plan 1.600 » comme facteur d'adaptabilité de l'offre de formation aux besoins des entreprises.
- > Mobiliser les dispositifs : Action de Formation Conventionnée par Pôle Emploi (AFC), la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI), l'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR), l'Aide Individuelle à la Formation (AIF). Ces dispositifs sont d'ores et déjà utilisés ils seront intensifiés en direction des publics ciblés. La promotion des profils de ces demandeurs auprès des entreprises sera par ailleurs privilégiée à l'issue des prestations et formations dont ils auront bénéficié

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.1 Faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi

#### 1.1.4 **Maintenir les outils de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi**

### Les engagements des signataires

#### **Etat/Pôle emploi**

- > **Planter et délivrer physiquement des services de Pôle Emploi dans les quartiers prioritaires**, avec si besoin, un accueil conjoint de Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi. L'implantation de la future agence Pôle Emploi de Caen Sud sera réalisée sur la ZAC Fresnel de la Grâce de Dieu. L'ouverture de ce nouveau site est prévue en juin 2016.
- > **Conforter le dispositif « Correspondants Solidarité Emploi »**. La convention est prolongée et signée.

#### **Caisse d'allocations familiales**

La Caf participe et met à disposition des moyens humains dans le cadre de l'organisation de forums emploi de proximité à la Guérinière et la Pierre Heuzé. Elle anime la rencontre emploi entre les acteurs locaux et les habitants du quartier.

#### **Ville de Colombelles**

La Cellule emploi et la ville travaillent le « lien entreprise » pour l'organisation de séances de recrutement en local. Les problématiques de mobilité particulièrement prégnantes pour le public Colombellois rend la question de l'accès à l'offre d'autant plus déterminantes que se posent également les questions :

- du délitement du lien avec le centre Pôle emploi (Colombelles dépend de l'agence Caen est située à Mondeville)
- de la « fracture numérique » : le public éloigné de l'emploi rencontre des difficultés pour s'adapter et s'approprier les nouvelles méthodes de recherches d'emploi via internet.

Dans cette logique de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi, la cellule emploi et la ville de Colombelles se posent comme facilitateur d'un lien direct avec recruteurs et demandeurs d'emploi.

- > **Préparation de « viviers » de profils, coaching des candidats et mise à disposition de locaux pour faciliter la rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.**

### Ville d'Hérouville Saint-Clair

La Ville d'Hérouville Saint-Clair à travers sa Mission Emploi participe à la mise en relation directe de l'offre et de la demande d'emploi en organisant des temps forts (forum, matinée pour l'emploi) permettant aux candidats à l'emploi notamment issus des prioritaires de rencontrer des recruteurs proposant des emplois à pourvoir immédiatement et facilitant la 1<sup>ère</sup> prise de contact entre demandeur d'emploi et employeurs.

Par ailleurs, La Ville accompagne les demandeurs d'emploi identifiés par la Ville avec : la constitution d'un vivier de candidature, les lettres de soutien, les permanences et le dispositif CSE.

### Ville d'Ifs

Accompagner la mise en relation de l'offre locale et de la demande et favoriser la lisibilité de l'offre et du tissu économique: avec la **refonte de son site internet**, la Ville entend ménager, dans la mesure du possible, une lisibilité plus grande des entreprises du territoire communal, de leurs initiatives et des offres qu'elles sont susceptibles de proposer,...

Soucieuse d'agir en amont, la Ville prévoit la **mise en place d'un évènement de type « Forum de découverte des métiers »** afin d'offrir aux jeunes, en cohérence avec les dynamiques engagées par les acteurs du territoire, des opportunités de meilleure appropriation du monde de l'entreprise, une meilleure connaissance des métiers et de favoriser ainsi le développement d'une employabilité, de motivations et compétences propices à une intégration professionnelle durable et adaptée aux besoins des entreprises.

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### Objectif stratégique 1.2

#### Développer l'accessibilité de l'emploi local aux populations des quartiers de la politique de la ville

Au regard du niveau de chômage atteint dans les quartiers prioritaires, le développement d'emplois nouveaux sur l'agglomération semble échapper aux habitants des quartiers.

Plusieurs facteurs peuvent être avancés (niveau de qualification, expérience...) mais le manque de visibilité de l'offre d'emploi pénalise fortement les habitants des quartiers.

Les acteurs de terrain, relais essentiels avec les habitants, ne sont pas toujours suffisamment connectés avec la réalité du développement économique et le potentiel d'emploi qui y est lié. Ils ne peuvent donc être un rouage essentiel dans la mobilisation des personnes vers ces emplois.

Aussi, cet objectif concerne la connexion des quartiers avec les évolutions inhérente au développement économique de l'agglomération et faciliter l'accessibilité aux emplois qui en découle.

#### Objectifs associés

**Cet objectif stratégique est composé des quatre objectifs associés suivants :**

**1.2.1** Assurer la lisibilité de l'offre d'emploi existante et à venir

**1.2.2** Lutter contre les discriminations

**1.2.3** Recourir à la commande publique pour générer des emplois accessibles

**1.2.4** Favoriser le développement d'emplois peu ou moyennement qualifiés sur l'agglomération

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.2 Développer l'accessibilité de l'emploi local aux populations des quartiers de la politique de la ville

#### 1.2.1 Assurer la lisibilité de l'offre d'emploi existante et à venir

## Les engagements des signataires

### Etat / Pôle Emploi

- **Géo-localiser les offres proposées et les demandes d'emploi** et inscrire également les quartiers prioritaires dans la dynamique du porté à connaissance des grands projets annoncés au niveau de la région, des futurs emplois vers des secteurs porteurs tel que le remplacement et la mise en place des nouveaux tracés des lignes de tram, l'éolien, le tourisme...
- **Intégrer tous les publics prioritaires dans les nouveaux projets de recrutements d'envergure** soumis à une procédure collective de concertation, entre les partenaires de l'emploi pour que l'entreprise n'ait qu'un interlocuteur comme cela fut réalisé pour les enseignes Ikea, Web Help, KFC.

### Chambre de commerce et d'industrie

La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires prévoit l'amélioration de l'information des jeunes et de leur famille sur la diversité des métiers et sur l'apprentissage (accès aux stages dans les entreprises, favoriser les rencontres entre les jeunes candidats à l'alternance et les entreprises...)

### Ville d'Ifs

Le développement de l'accessibilité de l'emploi local est appelé à s'appuyer à Ifs sur un **élargissement du recours aux clauses sociales** en utilisant les différents outils mobilisables (articles 14, 15, 30, 53 du CMP...), en fonction des opportunités et des caractéristiques des marchés, afin de favoriser le déploiement d'une commande publique socialement responsable, au bénéfice des publics défavorisés. Au-delà, la lisibilité des potentialités locales en matière d'emploi pourra être permise via un lien que la Ville souhaite renforcer avec le tissu économique local et qui pourra notamment s'appuyer sur certains outils tels que le nouveau site internet de la ville, le forum de découverte des métiers,...

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.2 Développer l'accessibilité de l'emploi local aux populations des quartiers de la politique de la ville

#### 1.2.2 Lutter contre les discriminations 18

Il s'agit d'agir en faveur de l'égalité des chances en faisant évoluer les représentations et stéréotypes entre employeurs et intermédiaires de l'emploi vis-à-vis des habitants des quartiers.<sup>19</sup>

**Caen la mer avec la MEFAC** ont répondu à appel à projet national pour la réalisation d'un diagnostic sur les discriminations dans l'emploi liées à l'origine. Cette mission, co-pilotée par Caen la mer et la DRJSCS avec l'appui de la MEFAC est réalisée par le cabinet Equalitys.

**Le diagnostic et les préconisations qui ont été formulés à l'issue de la mission (septembre 2015), feront l'objet d'une annexe au contrat de ville.**

### Les engagements des signataires

#### Etat

- Accompagner les actions de prévention de toutes les formes de discrimination
- Orienter rapidement vers les services et/ou les associations d'aides aux victimes
- Agir sur les leviers culturels (maîtrise de la langue française, reconnaissance des compétences acquises via des activités bénévoles, des diplômes obtenus)
- Former les acteurs qui accompagnent les femmes immigrées et/ou étrangères aux discriminations multicritères et à la démarche interculturelle, femmes victimes d'une double discrimination origine/genre
- Favoriser les formations des acteurs sur l'égalité professionnelle. Améliorer l'accès au droit du travail et à l'information sur les pratiques discriminatoires, les moyens de les prévenir et de les sanctionner.
- Promouvoir l'exemplarité des entreprises engagées dans la charte de promotion de l'égalité des chances (témoignages et recrutements d'habitants des quartiers prioritaires)

#### Ville d'Hérouville Saint-Clair

Elle-même **signataire de la Charte de la Diversité depuis 2010**, La Ville d'Hérouville Saint-Clair s'engage dans la lutte contre les discriminations dans l'emploi. Elle s'engage à promouvoir cette charte auprès des entreprises locales grâce un plan de mobilisation (organisation de rencontres et d'actions de sensibilisation) et souhaite développer un réseau d'entreprises, de partenaires et de signataires de cette charte afin de faciliter le partage des bonnes pratiques en matière de lutte contre les discriminations et en faveur de la diversité en entreprise.

<sup>18</sup> Annexe Cf. résultats de la mission relative aux discriminations

<sup>19</sup> Pour répondre à cet objectif, il peut être fait appel à l'association *Mozaïk RH* (Cf. Annexe : présentation de l'association *Mozaïk RH*)

**L'Espace Citoyen**, équipement de proximité de la Ville d'Hérouville Saint-Clair dans le cadre de son activité, a un rôle de sensibilisation, d'information et d'orientation des publics comme par exemple lors d'accueil de groupes de dispositifs d'insertion à la lutte contre les pratiques discriminatoires.

**Caisse d'allocations familiales**

La Caf a élaboré en lien avec la Voix des femmes un guide sur les codes culturels et a participé à la définition et mise en œuvre d'un plan d'actions de lutte contre les discriminations.

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.2 Développer l'accessibilité de l'emploi local aux populations des quartiers de la politique de la ville

#### 1.2.3 Recourir à la commande publique pour générer des emplois accessibles

## Les engagements des signataires

### Etat

Pour l'année 2013-2014 on a pu noter une montée en puissance des contrats "clauses d'insertion" sur les territoires hérouvillais et caennais. Il est important de continuer à favoriser la mise en œuvre de ces clauses d'insertion et notamment les articles 14 et 30 du code des marchés publics, dans les opérations de rénovation urbaine, pour l'insertion professionnelle par l'activité économique.

Pour cela il est opportun de **maintenir la fonction de la chargée de mission qui coordonne l'action collective sur les clauses dites sociales dans les marchés publics** d'attribution et qui est pertinente pour :

- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à l'inclusion des clauses, les aider dans la rédaction des marchés, soutenir les structures quand elles soumissionnent et détecter des candidats.
- S'assurer que sur les quartiers prioritaires, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), les entreprises adaptées et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), ont été informés de l'existence des marchés et que les habitants de ces quartiers en bénéficient.

### Conseil Départemental

Avec le Pacte Territorial d'Insertion, le département a prévu la promotion des clauses d'insertion sociale envers les bénéficiaires du RSA dans les marchés publics du département et des collectivités locales.

### Caen la mer

- Insertion des clauses d'insertion au sein des marchés publics et passation d'un marché article 30 dont l'objet est l'insertion
- Conditionnement des aides aux bailleurs et promoteurs à l'introduction des clauses d'insertion dans leurs propres marchés

## Ville de Colombelles

### **Systématisation du recours à la clause d'insertion dans les marchés publics**

La ville de Colombelles a appliqué le dispositif de la clause d'insertion (aussi dite clause sociale) dans le cadre de son programme de Renouvellement Urbain soit à partir de 2008.

Désormais, la période post-ANRU offre un contexte moins propice au lancement de grands chantiers générateurs d'heures d'insertion. Ce constat amène à réfléchir sur l'élargissement du domaine d'application de la clause insertion notamment dans le cadre des dépenses de fonctionnement par le biais de contrats de prestations de services divers.

Présentant néanmoins un foncier disponible important sur l'ex site SMN, le territoire de Colombelles continue d'offrir d'importantes perspectives de développement à l'échelle communautaire.

## Ville d'Hérouville Saint-Clair

Le dispositif des clauses sociales mis en œuvre dès 2007 dans le cadre des chantiers réalisés dans le cadre de l'ANRU a permis aux hérouvillais issus des quartiers prioritaires de bénéficier d'heures d'insertion leur permettant ainsi une insertion ou une réorientation professionnelles.

Il a été **généralisé à l'ensemble des marchés publics initiés par la Ville d'Hérouville Saint-Clair** ; très longtemps réservé aux marchés de travaux, il a été **étendu aux marchés de prestations intellectuelles et aux marchés de services**.

Une veille active auprès des services opérationnels de la ville d'Hérouville Saint-Clair et des maîtres d'ouvrage engagés sur le territoire hérouvillais permet une identification des chantiers à court, moyen et long terme et donc un travail prospectif avec la MEFAC et les services des marchés des différents opérateurs (publics ou privés).

### 1. Développement économique, emploi et insertion

1.2 Développer l'accessibilité de l'emploi local aux populations des quartiers de la politique de la ville

#### **1.2.4 Favoriser le développement d'emplois peu ou moyennement qualifiés sur l'agglomération**

⇒ **A travailler ultérieurement sur la durée du contrat**

## Objectif stratégique 1.3

### Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants des quartiers de la politique de la ville

La dynamique entrepreneuriale et la capacité de création d'activités existent dans les quartiers. Cependant, il y a une sous-représentation des habitants des quartiers dans la création d'entreprises. Cette envie sous-jacente nécessite d'être accompagnée pour sécuriser les projets. Elle nécessite également que les professionnels de l'accompagnement adaptent leurs réponses aux porteurs de projets. La jeunesse de la population est un atout pour développer l'esprit d'entreprendre.

Il faut proposer une offre d'accompagnement lisible et adaptée. Certains dispositifs (Citéslab, Créacoop, ...) existent et montrent leur efficacité en termes de proximité et de réponses. Ils sont autant de point d'appui pour apporter des solutions pertinentes et méritent d'être confortés.

Plus largement, pour répondre à cet objectif, il s'agira d'agir sur la mise en œuvre de conditions favorables à l'entrepreneuriat.

#### Objectifs associés

**Cet objectif stratégique est composé des quatre objectifs associés suivants :**

**1.3.1** Promouvoir l'entrepreneuriat notamment celui de l'ESS et en direction des femmes

**1.3.2** Mieux coordonner, rendre plus lisibles et accessibles les dispositifs de formation et d'accompagnement à la création d'activité

**1.3.3** Mettre en œuvre les conditions favorables à l'entrepreneuriat

**1.3.4** Développer les outils d'accompagnement à la gestion de la jeune entreprise

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.3 Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants des quartiers de la politique de la ville

#### **1.3.1 Promouvoir l'entrepreneuriat notamment celui de l'Economie Sociale et Solidaire, en particulier en direction des femmes**

## Les engagements des signataires

### **Etat**

- Veiller à ce que des entreprises solidaires, des groupements solidaires, des SIAE, des Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) et des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et recrutent des habitants des quartiers prioritaires.
- Promouvoir l'outil Fonds de Garantie à l'initiative des Femmes (FGIF) dans les quartiers prioritaires et valoriser les parcours de femmes créatrices d'entreprises issues des quartiers, notamment par la mobilisation des subdélégués, pour des réunions de sensibilisation, des rencontres témoignages à l'attention des femmes des quartiers.
- Travailler avec les structures participant à la création ou reprise d'entreprise (organismes conventionnés, CitéLabs, Créacoop, Pionnières en Normandie BNA, Initiative Calvados).

### **Caisse des Dépôts**

- Dispositions spécifiques aux structures de l'économie sociale et solidaire ;
- Soutenir la création, le développement et le financement des structures de l'ESS ;
- Soutenir la création, le développement et l'amélioration de la qualité de l'emploi dans les structures d'utilité sociale par le renforcement de leur modèle économique en développant l'offre mise en œuvre par les dispositifs locaux d'accompagnement ;
- Concourir au développement des "grappes d'entreprises" de l'ESS ou des PTCE implantés dans les quartiers prioritaires ou ayant un impact sur eux ;
- Soutenir la création et le développement de SIAE afin de permettre à plus de résidents, d'engager des parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- Soutenir l'entrepreneuriat féminin, par la mise en place d'un plan d'actions régional.

### **Chambre de métiers et de l'artisanat**

Valorisation de beaux projets et des réussites de créateurs issus des quartiers ou ayant créés leur activité au sein d'un quartier (outil de communication à mobiliser : site internet de la CMA...)

### **Ville de Caen**

La Ville souhaite soutenir toutes initiatives ou action d'économie sociale et solidaire pouvant contribuer à renforcer la cohésion sociale de ses territoires mais aussi contribuer à valoriser et développer les ressources propres à chaque territoire et ainsi que les compétences des habitants impliqués dans ces projets (Régie de Quartier, Epi Vert...).

### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

La ville d'Hérouville-Saint-Clair privilégie l'entrepreneuriat local depuis les années 90 et donc depuis les prémices de la Politique de la Ville

Dans un contexte favorable dû à un impact positif du PRU engagé depuis 2005 et à une expérience de près de 25 ans acquise dans l'accompagnement des entreprises (au travers des pépinières et hôtels d'entreprises AGORA, les Sources, Jean MONNET et Odyssee). La Ville d'Hérouville Saint-Clair souhaite travailler à **un projet de création « Centre d'Affaires de Quartier » dédié à l'ESS** qui donnera une nouvelle résonance aux ambitions de la collectivité pour ses habitants à la fois entrepreneurs et générateurs d'idées et de concepts.

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.3 Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants des quartiers de la politique de la ville

#### **1.3.2 Mieux coordonner, rendre plus lisibles et accessibles les dispositifs de formation et d'accompagnement à la création d'activités**

### Les engagements des signataires

#### **Etat**

- Mobiliser le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), l'accompagnement NACRE, réaliser un état des lieux et définir un taux de progression pour chaque dispositif.
- Programmer des réunions d'informations sur les dispositifs de création/reprise d'entreprises selon les modalités les plus pertinentes (réunions de quartiers, permanences, forums...).
- Mobiliser les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise tel que l'Objectif Projet Création ou Reprise d'Entreprise (OPCRE) ; l'Evaluation Préalable à la Création ou Reprise d'Entreprise (EPCE) les ateliers "Organiser son projet de création d'entreprise" et "Créer son entreprise : pourquoi pas ?" et les aides financières telle que NACRE.

#### **Caisse d'allocations familiales**

Dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activité, la Caf souhaite :

- Proposer des lieux de permanences réguliers au dispositif CitésLab (Pierre Heuzé, Grâce de Dieu, Guérinière)
- Impliquer le dispositif lors de manifestations liées à l'emploi (Guérinière, Pierre Heuzé, Chemin Vert)
- Favoriser la présentation de l'entrepreneuriat et du dispositif lors d'actions collectives de remobilisation portées par les centres socioculturels gérés par la CAF.
- Animer des réseaux de partenaires liés à l'emploi (Pierre Heuzé, Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert)

## Caisse des Dépôts<sup>20</sup>

- Renforcer l'appui aux réseaux d'accompagnement à la création d'activité
- Améliorer la visibilité de l'intervention des acteurs de la création au travers de la Fabrique à entreprendre
- Contribuer à l'actualisation d'un site internet de référence sur l'offre d'accompagnement technique et financier à la création et à la reprise d'entreprise dans les quartiers prioritaires
- Les conventions liant la Caisse des Dépôts aux grands réseaux associatifs de la création d'entreprises comporteront des dispositions en faveur des porteurs de projets ou entrepreneurs, résidents des quartiers prioritaires :
  - › un déploiement coordonné de leur offre de service
  - › un accompagnement adapté et plus intensif
  - › une mobilisation renforcée des prêts Nacre
  - › un développement des fonds de prêts d'honneur et des outils de garantie en améliorant leur ciblage,
  - › la mise en place d'un programme d'aide à la croissance des TPE de 3 à 5 ans par le financement et éventuellement par la mobilisation de prestations de conseils adaptées dans le respect des règles de mise en concurrence,
  - › le soutien et le développement de la création d'entreprise par les femmes.

## Conseil départemental

Le département sollicite différents prestataires comme l'ADIE, l'AIFCC, CREACOOOP, à destination de bénéficiaires du RSA, y compris gens du voyage, pour les aider préalablement à la création de leurs projets, puis de les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet, voire d'envisager une réorientation en cas d'échec. Le Département agit de plus indirectement via l'agence de développement économique Calvados Stratégie

## Caen la mer

Il s'agit de reconduire pour la période 2015-2017 **le dispositif CitésLab** ayant existé sur les territoires CUCS depuis 2012, et dont la maîtrise d'œuvre avait été confiée à la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) compte tenu de son expertise en émergence de projets. Caen la mer s'engage à cofinancer le dispositif pendant 3 ans tel que cela prévu au sein du dossier de candidature et la nouvelle convention locale entre tous les acteurs concernés (2015 – 2017)

## Chambre de métiers et de l'artisanat

**Communiquer davantage en direction des quartiers**, organiser des interventions en proximité.

---

<sup>20</sup> Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014-2020

### Ville de Colombelles

A Colombelles, les dispositifs de création d'activités et de formation sont intégrés au **Réseau emploi** évoqué précédemment.

### Ville de Caen

L'emploi et le développement économiques sont deux priorités de la Ville de Caen. A cet effet, elle souhaite **favoriser l'installation d'entreprises** au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en proposant locaux et services adaptés (pépinière d'entreprises...).

La Ville souhaite favoriser la création ou la reprise d'entreprises. Pour ce faire, la Ville cherche à encourager l'esprit d'entreprise et l'initiative économique des habitants des quartiers prioritaires en soutenant l'action de l'ADIE (Association pour le Développement de l'Initiative Economique), de la Boutique de Gestion et de CitésLab.

### Ville d'Ifs

Le soutien à l'entrepreneuriat passe, sur Ifs, par une mobilisation du **dispositif Citéslab** en inscrivant celui-ci dans le réseau des ressources locales du territoire et dans les moyens que le dispositif mobilise déjà ; les réseaux compétents en matière d'appui à la création d'activités seront à activer en fonction des projets identifiés. Au-delà, la Ville envisage **la création d'un « Club d'Entreprises »** qui permettra de valoriser l'entrepreneuriat local et ses initiatives, de mieux cerner les besoins et problématiques pour tenter d'adapter au mieux l'action publique, et de mettre en relation tissu économique et population/vie locale.

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.3 Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants des quartiers de la politique de la ville

#### 1.3.3 Mettre en œuvre les conditions favorables à l'entrepreneuriat

## Les engagements des signataires

### Etat

Renforcer l'inscription des jeunes des quartiers prioritaires dans les filières de formation de l'artisanat, leur installation et leur accompagnement spécifique comme entrepreneurs.

Œuvrer sur le manque de connaissance des aides existantes, la difficile articulation vie familiale et vie professionnelle qui constitue autant de freins à l'accès à l'entrepreneuriat.

### Caisse des Dépôts<sup>21</sup>

- Développer les dispositifs de détection et d'émergence des porteurs de projets
- Soutenir l'immobilier d'activité dans les quartiers prioritaires
- Soutien et développement du dispositif CitésLab de Caen la Mer
- Permettre le parcours résidentiel de l'entrepreneur depuis la couveuse, la pépinière, la CAE ou le centre d'affaires de quartier

### Conseil départemental

Grâce au **fonds départemental aux TPE** le département apporte une aide sous forme de prêt à taux zéro dans des cas de reprise d'entreprise de plus de 3 ans et de moins de 10 salariés. Le taux variable peut être priorisé vers les quartiers. Le conseil départemental a une volonté d'information et de mieux faire connaître l'offre du département par les acteurs des quartiers.

### Chambre de commerce et d'industrie

Offre de service et d'accompagnement mobilisable :

- Diagnostic du projet Conseil technique - Formation : 5 jours pour entreprendre Mieux faire connaître l'offre de la CCI par les acteurs des quartiers.
- Accompagnement par des conseillers
- Analyse du projet : forces, faiblesses, étude de marché, ...
- Formation de 5 jours avec des professionnels de la création d'entreprise, exercices pratiques pour améliorer les connaissances en gestion, acquisition des bases indispensables à la création, développement des compétences méthodologiques.
- Ateliers pratiques et thématiques

<sup>21</sup> Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014-2020

## Chambre de métiers et de l'artisanat

**Mobilisation du centre d'aide à la décision** (convention avec Pôle Emploi) et modalités à définir pour mieux faire connaître cet outil aux acteurs intervenants au sein des quartiers.

## Ville d'Hérouville Saint-Clair

La Ville d'Hérouville Saint-Clair assure la régie directe de quatre équipements dédiés au développement économie et à la promotion d'initiatives endogènes : L'odyssée ; L'Espace Jean Monnet, Agora, les Sources.

**La Ville d'Hérouville Saint-Clair est attractive auprès des entrepreneurs ou porteurs de projet car elle propose :**

- **Des tarifs de location en cohérence avec les niveaux de ressources et les moyens** des habitants et/ou forces vives des quartiers « politique de la ville »
- **Des prestations adaptées aux besoins aujourd'hui** identifiés (comme par exemple une demande en nette progression pour un accompagnement renforcé auprès des institutionnels)
- Des **plateaux modulables** et donc adaptables à l'évolution des entreprises ou à la mutation des activités
- **Des locaux situés en cœur de ville** (et donc en ZFU) **accessibles** via le tramway ou dans des secteurs desservis par des axes rapides (périphérique et 2X2 voies)
- Une **aide personnalisée** à l'installation en **partenariat** avec le réseau consulaire, les agences d'expansion économique, les structures d'accompagnement des entreprises, les services déconcentrés de l'Etat, la Caisse des Dépôts (au travers du dispositif CitésLab et des actions orientées vers l'Economie Sociale et Solidaire), l'agglomération et le Conseil départemental
- Une **application** des modalités de la **Zone Franche Urbaine et un guichet unique** pour tout porteur de projet au travers du Pôle Développement Economique de la ville d'Hérouville Saint-Clair (2,5 ETP dédiés)

## Ville de Caen

L'emploi et le développement économiques sont deux priorités de la Ville de Caen. A cet effet, elle souhaite **favoriser l'installation d'entreprises au sein des quartiers prioritaires** de la Politique de la Ville en proposant locaux et services adaptés (pépinière d'entreprises...).

## 1. Développement économique, emploi et insertion

### 1.3 Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants des quartiers de la politique de la ville

#### 1.3.4 Développer les outils d'accompagnement à la gestion de la jeune entreprise

#### Les engagements des signataires

##### **Etat**

**Mobiliser NACRE** sur certains opérateurs NACRE conventionnés, notamment sur la phase 3 dans l'accompagnement post-crétion.

##### **Conseil départemental**

Le département participe à un groupe de travail sur l'offre d'accompagnement aux porteurs de projets dans les quartiers prioritaires.

##### **Chambre de commerce et d'industrie**

Mobilisation des outils déployés par la CCI : suivi de la jeune entreprise sur trois ans, aide à la mise en place des outils pour piloter l'activité (tableau de bord), détection au plus tôt les difficultés éventuelles et aide à la résolution.

⇒ **La CCI pourra participer au groupe de travail sur l'offre d'accompagnement aux porteurs de projets dans les quartiers**

##### **Chambre de métiers et de l'artisanat**

Accompagnement de l'idée au développement pour favoriser l'installation :

- Réunion collective sur la création,
- Organisation d'un stage obligatoire post création (30h)
- Dispositif d'accompagnement

⇒ Mieux faire connaître cette offre aux partenaires et acteurs intervenants au sein des quartiers, participation à des interventions et groupe de travail.

##### **Caisse des Dépôts**

Dispositif NACRE, notamment la phase 3 : accompagnement de l'entreprise.

## **1. Développement économique, emploi et insertion**

### **Objectif stratégique 1.4**

#### **Permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier d'emplois de proximité**

Les constats partagés par les partenaires montrent que concomitamment au renforcement du lien entre quartier et développement économique exogène, il est nécessaire de travailler sur une dynamique de proximité. Il s'agit ici de renforcer le lien entre le développement économique endogène des quartiers et l'accès à l'emploi des habitants. Par exemple, en créant les conditions favorables à l'installation d'activités viables dans les quartiers qui puissent profiter à la population locale. L'un des objectifs est bien de favoriser la création d'emplois de proximité faiblement qualifiés qui puissent irriguer les quartiers. Pour ce faire, il est impératif de travailler au développement de l'attractivité économique et à l'image des quartiers.

#### **Objectifs associés**

**Cet objectif stratégique est composé des trois objectifs associés suivants :**

**1.4.1** Créer les conditions favorables à l'installation d'activités viables dans les quartiers

**1.4.2** Favoriser la création d'emplois de proximité faiblement qualifiés

**1.4.3** Développer l'attractivité économique et l'image des quartiers

## 1. Développement économique, emploi et insertion

1.4 Permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier d'emplois de proximité

### 1.4.1 Créer les conditions favorables à l'installation d'activités viables dans les quartiers

#### Les engagements des signataires

##### **Etat**

Mettre l'accent sur les dispositifs de l'émergence (CitésLabs...) et accroître le suivi post création dans le cadre du dispositif NACRE.

##### **Chambre de commerce et d'industrie**

Participation à un groupe de travail sur l'évolution de l'offre immobilière commerciale et artisanale des quartiers.

##### **Chambre de métiers et de l'artisanat**

L'accompagnement augmente le taux de survie des entreprises. Le taux de survie d'une entreprise accompagnée est de 80% à 3 ans. La question de la viabilité économique du projet de création est primordiale compte tenu de l'impact du projet sur la vie professionnelle et personnelle du créateur. Par conséquent, une intervention la plus en amont possible est un enjeu fort : capter le public pour lui proposer d'intégrer un dispositif d'accompagnement. Intervention au sein des quartiers en lien avec les interventions organisées dans le cadre du dispositif Citéslab et autres acteurs potentiels.

##### **Caisse des Dépôts**

- Dispositif NACRE
- Dispositif CitésLab ou dispositif ADAM (Association de détection et de d'accompagnement des micro-entrepreneurs).

##### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

La Ville d'Hérouville Saint-Clair développe avec CitésLab des modalités à l'accompagnement des projets endogènes portés par les habitants des quartiers. L'objectif de ce dispositif est donc de recenser les projets économiques endogènes et accompagner le porteur de projet d'amont en aval (et donc de l'idée à la réalisation). CitésLab assure des permanences dans des équipements de la ville implantés en quartiers prioritaires.

### **Ville de Colombelles**

Suivant l'objectif de mixité fonctionnelle, le Programme de Renouvellement Urbain de Colombelles en cours d'achèvement prévoit le **développement de 1 000 m<sup>2</sup> de surface d'activités** en rez-de-chaussée d'immeuble.

Ces surfaces d'activités à vocations diverses offrent un important potentiel pour des créateurs d'activités en plein cœur du quartier prioritaire.

### **Ville de Caen**

La Ville souhaite favoriser la création ou la reprise d'entreprises. Pour ce faire, la Ville cherche à encourager l'esprit d'entreprise et l'initiative économique des habitants des quartiers prioritaires en soutenant l'action de l'ADIE (Association pour le Développement de l'Initiative Economique), de la Boutique de Gestion et de CitésLab.

## 1. Développement économique, emploi et insertion

1.4 Permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier d'emplois de proximité

### 1.4.2 Favoriser la création d'emplois de proximité faiblement qualifiés

## Les engagements des signataires

### Etat

- S'orienter notamment vers les publics prioritaires visés par l'arrêté préfectoral relatif aux taux de prise en charge des contrats aidés.
- Poursuivre la communication auprès des entreprises sur les mesures pour l'emploi favorisant l'insertion des publics en difficulté et proposer des profils entrant dans ces critères.

### Conseil départemental

Une aide aux investissements immobiliers des entreprises est apportée par le département, sous forme de subvention pour soutenir le développement des entreprises qui recrutent et qui ont un projet d'investissement immobilier avec :

- Un "Atelier petit projet": projet d'investissement générant entre 3 et 9 emplois.
- Une "Aide aux bâtiments" : investissement immobilier avec à la clé au minimum 10 emplois créés.

⇒ **Participation à un groupe de travail sur l'évolution de l'offre immobilière commerciale et artisanale des quartiers** (Evolution des besoins, coût trop onéreux, etc.).

### Ville de Colombelles

#### Exemple de l'installation de Cobanor Tritex

Dans le cadre des instances communautaires, les représentants de la ville de Colombelles font valoir de manière conjointe l'important foncier disponible sur la commune ainsi que la situation géographique très favorable du territoire au regard de Caen et des grandes infrastructures routières et axes de communication propices au développement économique de l'agglomération. Le profil de la population colombelloise assez largement peu qualifiée.

Il s'agit ici de faire corrélérer la stratégie de développement économique au profil de la population locale dans une idée d'un développement dit « endogène ». L'installation de l'entreprise Cobanor Tritex illustre cette stratégie à l'œuvre.

## 1. Développement économique, emploi et insertion

1.4 Permettre aux habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier d'emplois de proximité

### 1.4.3 Développer l'attractivité économique et l'image des quartiers

## Les engagements des signataires

### Caisse des Dépôts<sup>22</sup>

Promouvoir l'exemplarité de la création dans les quartiers prioritaires :

- ▶ Financer un programme national bénéficiant d'une forte couverture médiatique (Ex. Talents des Cités) ;
- ▶ Construire un réseau des lauréats permettant l'échange, la transmission et le partage d'information et d'expérience professionnelle ;
- ▶ Favoriser la mise en réseau des entrepreneurs des TPE des quartiers (clubs et associations d'entreprise).

### Conseil départemental

Le département a pour objectif de promouvoir les réussites entrepreneuriales des quartiers dans le magazine du département, ainsi que d'impulser de nouvelles formes de coopération économique : boutiques éphémères, lieux partagés, etc.

### Chambre de commerce et d'industrie

- « Promouvoir les réussites entrepreneuriales dans ses supports de communication, selon la ligne éditoriale définie.
- Participer, faciliter et impulser de nouvelles formes de coopération économique »

### Ville de Colombelles

Colombelles élabore une nouvelle stratégie de marketing territorial en lien avec la SEM Normandie Aménagement

Consciente du déficit d'image de la ville à l'échelle de l'agglomération, les enjeux de commercialisation des programmes d'habitat privé sur les ZAC Libéra et Jean Jaurès conduisent la municipalité à mettre en œuvre un **plan stratégique de marketing territorial afin de valoriser les atouts réels du territoire** mais souvent peu connus et/ou parasités par l'image datée mais persistante d'une cité industrielle vieillissante. : **Inscription des enjeux de la Politique de la ville dans la stratégie de marketing territorial de la ville.**

<sup>22</sup> Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts 2014-2020

## **1. Développement économique, emploi et insertion**

### **Objectif stratégique 1.5**

**Mettre en œuvre une fonction d'anticipation et d'adaptation permanente de l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers**

**Cet objectif stratégique est composé des cinq objectifs associés suivants :**

**1.5.1** Observation des évolutions socio-économiques de l'agglomération et de leurs effets sur les quartiers

**1.5.2** Veille prospective sur les projets économiques à venir sur l'agglomération pouvant avoir des effets sur des emplois accessibles

**1.5.3** Mesures d'anticipation à mener

**1.5.4** Etudier l'évolution du ressenti des habitants

**1.5.5** Associer les habitants à cette démarche (diagnostic et actions à mener)

## 1. Développement économique, emploi et insertion

1.5 Mettre en œuvre une fonction d'anticipation et d'adaptation permanente de l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers

### 1.5.1 Observation des évolutions socio-économiques de l'agglomération et de leurs effets sur les quartiers

## Les engagements des signataires

### **Etat**

Le **CRCOM3S est labellisé en centre de ressources en ce qui concerne la politique de la ville**, cette structure pourra fédérer l'ensemble des acteurs travaillant sur le volet statistique pour développer une veille et des tableaux de suivi. Le partage du diagnostic socio-économique de l'agglomération avec l'ensemble des partenaires impliqué est un enjeu fort pour la thématique emploi. Entre autres, le suivi des données genrées permettra de mesurer les évolutions favorables à la résorption des inégalités femmes et hommes.

### **Caisse des Dépôts**

- Soutien en ingénierie au développement :
- Mission d'expertise,
- Co-financement d'études/diagnostics.

### **Caen la mer**

Caen la mer confie à l'AUCAME l'Observatoire des solidarités territoriales qui a vocation à produire et analyser des données tout au long du contrat qui repose sur une actualisation de chacun des socles tous les deux ans.

## 1. Développement économique, emploi et insertion

1.5 Mettre en œuvre une fonction d'anticipation et d'adaptation permanente de l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers

### **1.5.2 Veille prospective sur les projets économiques à venir sur l'agglomération pouvant avoir des effets sur des emplois accessibles**

#### Les engagements des signataires

##### **Etat**

- Echanger collectivement de tous projets économiques au sein de l'animation territoriale.
- Contribuer, par l'animation territoriale, à une adéquation entre la demande des acteurs économiques et l'offre de service pour les publics prioritaires. Une présentation, un suivi et une animation dans le cadre du Comité Opérationnel Territorial Economie, Emploi, Formation (COTEEF) serait intéressant.
- Préparer les demandeurs d'emploi à effectuer des candidatures pertinentes (mises en œuvre des mesures d'adaptation, des ateliers d'aide à la recherche d'emploi) et mobiliser Trajectoire vers l'emploi, Objectif Emploi, la Stratégie de Recherche d'emploi (STR) ; la Mobilisation Vers l'Emploi (MVE) et proposer aux entreprises le développement de la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS).

1. Développement économique, emploi et insertion

1.5 Mettre en œuvre une fonction d'anticipation et d'adaptation permanente de l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers

**1.5.3 Mesures d'anticipation à mener**

**Chambre de métiers et de l'artisanat**

Développement en 2015 d'un nouveau service en direction des collectivités territoriales en matière d'aide à la décision : participation à l'observatoire dédié à la politique de la ville et porté par l'Agence d'Urbanisme.

1. Développement économique, emploi et insertion

1.5 Mettre en œuvre une fonction d'anticipation et d'adaptation permanente de l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers

**1.5.4 Etudier l'évolution du ressenti des habitants**

⇒ **Objectif à travailler ultérieurement sur la durée du contrat**

1. Développement économique, emploi et insertion

1.5 Mettre en œuvre une fonction d'anticipation et d'adaptation permanente de l'accès à l'emploi pour les publics des quartiers

**1.5.5 Associer les habitants (diagnostic et actions à mener)**

⇒ **Objectif à travailler ultérieurement sur la durée du contrat**

## Les interventions des organismes HLM pour répondre aux objectifs de cette orientation :

Les organismes d'HLM partagent l'enjeu du contrat de ville de Caen la mer relatif à l'accès à l'emploi des populations qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de permettre aux habitants de ces quartiers de bénéficier d'emplois de proximité et de faciliter le développement de l'employabilité des habitants pour leur accès à l'emploi.

Sur les quartiers prioritaires, les locataires rencontrent des difficultés économiques et sociales particulièrement importantes avec un taux de chômage élevé et des revenus par habitant largement inférieurs à la moyenne. Les organismes d'HLM sont ainsi amenés à renforcer leurs missions sociales pour accompagner les personnes les plus en difficulté.

En complément du renforcement de leurs missions sociales, l'action des organismes d'HLM pour l'emploi des populations repose sur plusieurs axes principaux :

- en plus de leurs **recrutements en contrats aidés ou non** (contrat classique CDD/CDI), les organismes peuvent aussi **soutenir l'installation d'activités et de commerces**, ayant reçu l'appui de la collectivité, en mettant à disposition des locaux à prix abordable, que ce soit pour des commerces de proximité, des entreprises locales, mais aussi des services (crèches...) ou activités associatives ;
- les organismes peuvent également **soutenir les initiatives locales**, avec les habitants et le tissu associatif ;
- les organismes d'HLM contribuent **avec le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique** (IAE) depuis de nombreuses années au développement socio-économique des territoires. Des coopérations ont été développées entre ces secteurs, montrant qu'il est possible d'agir ensemble pour répondre à de multiples enjeux, que ce soit la création d'activités économiques et de nouveaux services, la revitalisation du lien social, ou encore l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ces coopérations ont aussi connu un développement fort lors de la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) avec l'obligation pour les bailleurs sociaux d'inscrire des **clauses d'insertion dans les marchés liés aux opérations financées par l'ANRU** pour un total de 5% des heures de travail réalisées. Ces actions en faveur de l'emploi devront se poursuivre dans le cadre du NPNRU.

Les organismes d'HLM reconnaissent l'intérêt des dispositifs d'appui locaux qui assurent l'accompagnement des maîtres d'ouvrage et des entreprises mandataires, mais aussi le chaînage des parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires, en articulation avec les autres dispositifs d'accès à l'emploi et d'insertion par l'activité économique.

Ceci, tout en étant attentif aux difficultés des entreprises à répondre aux marchés avec une clause d'insertion, dans un contexte économique difficile, la priorité étant déjà d'apporter un volume d'heures travaillées à leurs propres salariées.

## **Orientation 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social : levier de développement et d'émancipation des habitants, en particulier de la jeunesse**

### **/// Enjeu : La réussite éducative pour tous**

La réussite éducative pour tous est un enjeu sociétal qui repose sur un système égalitaire dès le plus jeune âge.

Il s'agit d'accompagner et donner les clés de réussite à tous en matière d'éducation, quel que soit l'hétérogénéité des publics, des parcours, des lieux de résidence. A terme, il s'agit de rendre acteur, maître de son parcours et autonome le jeune avec sa famille.

Pour cela, il est nécessaire de rendre lisible et visible les politiques éducatives pour plus d'efficacité et pour une meilleure compréhension et appropriation par la population.

Cela suppose la définition d'un pilotage et d'une gouvernance afin d'harmoniser, articuler et clarifier les politiques éducatives mises en œuvre à l'échelle d'un territoire.

Le contrat de ville peut être l'outil de coordination des politiques éducatives à mettre en œuvre sur les quartiers qui concentrent les plus grandes difficultés.

#### **Cette orientation est déclinée en quatre objectifs stratégiques :**

**2.1** Construire des parcours individualisés et personnalisés

**2.2** Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires

**2.3** Favoriser le bien vivre ensemble

**2.4** Améliorer l'accès et la prévention et aux soins

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### Objectif stratégique 2.1

#### Construire des parcours individualisés et personnalisés

Le système apporte trop souvent des réponses cloisonnées et uniques qui ne prennent pas suffisamment en compte la diversité des parcours des jeunes et de leurs familles.

150 000 jeunes en moyenne en France quittent le système scolaire sans qualification. Le taux de chômage des jeunes sans qualification est deux fois supérieur sur les quartiers prioritaires que sur le reste du territoire.

A toutes les étapes du parcours scolaire les écarts sont considérables selon que les enfants résident ou non en quartiers prioritaires et qu'ils soient ou non élèves dans une école ou un collège de l'éducation prioritaire.

A l'entrée en 6<sup>ème</sup> : 21,8% des enfants des quartiers prioritaires ont un retard d'un an ou plus contre 12,3% hors quartiers prioritaires.

A la fin du collège : un écart de plus de 10 points sépare les taux de réussite au brevet selon que les collèges comptent une forte proportion d'élèves issus des quartiers prioritaires ou pas (73% contre 85%);

En fin de seconde: 55% des élèves des quartiers prioritaires s'orientent vers la voie professionnelle contre 30% hors quartiers prioritaires.

#### Objectifs associés

**Cet objectif stratégique est composé des sept objectifs associés suivants :**

**2.1.1** Rationaliser et optimiser des équipes pluridisciplinaires pour une meilleure prise en charge des problématiques et ainsi favoriser l'approche globale des situations

**2.1.2** Renforcer les liens et les passerelles entre les structures (associatives, institutionnelles, professionnelles..) pour mieux coordonner les parcours et faciliter leur lisibilité et leur complémentarité

**2.1.3** Déceler les centres d'intérêt des enfants pour faire émerger les potentialités qui pourront servir de point d'appui à la construction d'éventuels parcours y compris à l'école

**2.1.4** Mettre en place des référents de parcours

**2.1.5** Viser l'autonomie du jeune et de la famille dans la continuité éducative)

**2.1.6** Doter les enfants et les familles de compétences linguistiques et de communication

**2.1.7** Développer le tutorat par les pairs

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.1 Construire des parcours individualisés et personnalisés

#### **2.1.1 Rationaliser et optimiser des équipes pluridisciplinaires pour une meilleure prise en charge des problématiques et ainsi favoriser l'approche globale des situations**

### Les engagements des signataires

#### **Etat**

- Renforcer la cohérence et la continuité, par les enseignants, des appuis jugés nécessaires sur tous les temps de l'enfant. Au niveau de l'Education Nationale il est possible de s'appuyer sur le Comité Education Santé Citoyenneté (CESC) structure existante dans tous les collèges.
- Structurer les actions d'information sur l'accès aux droits dans les quartiers prioritaires
- Améliorer l'évaluation des situations et des problématiques des mineurs confiés à la PJJ afin de pouvoir mieux articuler les différentes prises en charges.
- Inciter les enseignants à participer de manière significative à l'identification des enfants entrant dans les critères du Programme de Réussite Educative (PRE)
- Œuvrer systématiquement à l'activation du droit commun en cas d'éligibilité des situations examinées en Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS)
- Renforcer le cofinancement, actuellement faible, des PRE pour assurer la pérennité des dispositifs
- Travailler en partenariat pour une accession au droit commun ; maillage du territoire pour favoriser la réponse de proximité pour les jeunes de la PJJ
- Développer les actions de lutte contre les non recours
- Lutter contre le refus de soins pour les personnes ouvrant des droits (Couverture Maladie Universelle (CMU), Aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS)) et utiliser les recours possibles à la conciliation auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

#### **Caisse d'allocations familiales**

La Caf travaille en lien avec les partenaires qui agissent sur les mêmes problématiques qu'elle, dans un souci de cohérence et de coordination.

- Ainsi, la Caf développe des **classes passerelles (classes de moins de 3 - ans)**, à titre expérimental, à destination des familles avec de jeunes enfants, issues des quartiers ciblés que sont la Guérinière, la Pierre Heuzé et la Grâce de Dieu.
- Elle fait par ailleurs de l'expérimentation puisqu'en partenariat avec les structures EAJE (établissement d'accueil jeune enfant) de la Grâce de Dieu, gérées par la Caf, elle accueille des enfants de moins de 3 ans.
- Pour rappel, en 2014, la Caf a également accordé une subvention de 10.500 € au GIP Programme de réussite éducative de Caen.

- Enfin, à la signature du PRSEFH 2ème génération (Plan régional des statistiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes), la Caf organise avec la DRDFE (Direction régionale du droit des femmes et à l'égalité), des sensibilisations aux stéréotypes de genre auprès des professionnels exerçant dans les EAJE qu'elle gère et les Relais d'assistantes maternelles (RAM) qu'elle agréé et subventionne.

### Conseil départemental

Apport de l'expertise socio-éducative du personnel départemental aux équipes pluridisciplinaires du programme de réussite éducative dans les quartiers prioritaires.

### Ville de Colombelles

L'équipe pluridisciplinaire du Parcours Réussite Educative :

Le Parcours Réussite Educative (PRE) est un dispositif de la politique de la ville financé par des crédits spécifiques de l'ACSE. Il existe à Colombelles depuis 2005.

Le PRE trouve sa plus-value essentielle dans la mise en relation des partenaires locaux issus de l'action socio-éducative pour traiter de manière globale de la situation individuelle de famille ayant des enfants scolarisés de 2 à 16 ans.

A colombelles, l'EPS réunit des professionnels de la CAF du Calvados, du Conseil Général, de l'Education Nationale, du Centre Médico Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent, du CCAS, du Centre Socioculturel et Sportif Léo Lagrange et l'accompagnateur des parcours intervenant sur le territoire colombellois. Elle se réunit deux fois par mois.

> **Maintien du Parcours Réussite Educative et des Equipe Pluridisciplinaire de Soutien.** Le format de l'EPS doit pouvoir évoluer en fonction de l'évolution du tissu d'acteurs locaux.

### Ville de Caen

Pilotage, animation et mise en œuvre du Programme de Réussite Educative pour les enfants de 2 à 16 ans en situation de fragilité, sur les quartiers en géographie prioritaire (la Guérinière, Grâce de Dieu, Chemin Vert, Pierre-Heuzé et Calvaire Saint Pierre).

En appui sur les orientations du Projet Educatif Global Caennais, dont il est la composante individualisée, le PRE se déploie en appui sur une organisation partenariale associant l'ensemble des institutions et professionnels concernés au sein de différentes instances (Conseil consultatif, groupe partenarial, équipes pluridisciplinaires).

La création en cours de nouveaux outils (cadre plus restreint de critères d'éligibilité, gestion des priorisations, notion de parcours, mise en veille et sorties du dispositif, ...) permettra davantage de lisibilité et de cohérence.

La Ville de Caen s'engage à favoriser les chances de réussite en **soutenant le Programme de Réussite Educative et toute action permettant de lutter contre le décrochage scolaire.**

La Ville s'engage aussi à **favoriser l'accès aux loisirs et à la culture en développant une offre de service adaptée et en soutenant en outre les associations favorisant le lien social.**

### Ville d'Ifs

La Ville souhaite poursuivre l'action globale impulsée précédemment en matière de réussite éducative, d'accompagnement parental et de renforcement du lien social. Au-delà de la structuration d'une continuité et d'une cohérence éducatives d'ores et déjà mises en œuvre sur les différents accueils avec les acteurs de la communauté éducative, **la Ville a défini avec les partenaires locaux et institutionnels concernés un Projet Educatif Global.**

### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

Le Parcours Réussite Educative d'Hérouville Saint-Clair a pour objectifs de :

- Favoriser la réussite des jeunes Hérouvillais, âgés de 2 à 16 ans, en leur apportant tous les soutiens nécessaires
- Donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite
- Accompagner les enfants présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Ce dispositif partenarial intègre une approche globale et individuelle de chaque situation ; une étude pluridisciplinaire de chaque demande, une démarche confidentielle garantie par une charte et une volonté de réactivité.

A travers, le PRE la Ville d'Hérouville saint-Clair s'engage donc à promouvoir de l'égalité des chances et l'individualisation du suivi des enfants les plus fragilisés.

Pour chaque partenaire, le Programme de Réussite Éducative, permet de reconnaître le fait que la réussite de l'enfant et du jeune ne dépend pas uniquement de l'école. C'est dans la globalité et dans la complémentarité des points de vue et des stratégies que l'enfant peut s'épanouir.

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.1 Construire des parcours individualisés et personnalisés

#### **2.1.2 Renforcer les liens et les passerelles entre les structures (associatives, institutionnelles, professionnelles...) pour mieux coordonner les parcours et faciliter leur lisibilité et leur complémentarité**

### Les engagements des signataires

#### **Etat**

- Scolariser les élèves de moins de trois ans dans les quartiers prioritaires et sur les territoires de l'éducation prioritaire pour lutter contre les déterminismes sociaux.
- Maintenir le dispositif "Plus de maîtres que de classe" dans les quartiers prioritaires et l'étendre aux nouveaux territoires de l'éducation prioritaire.
- Dans le cadre du cycle 1, accueillir dans le collège de secteur les élèves de CM1 et CM2 participant aux Stages de Remise à Niveau (SRN) et les articuler avec des actions du contrat de ville et de la réussite éducative (Ecole ouverte).
- Favoriser la coordination des différents acteurs associatifs intervenant sur les quartiers prioritaires notamment à destination des jeunes adultes :
  - par la création-animation d'un réseau « Clubs Omnisports » afin qu'ils développent des actions spécifiques à l'attention de ce public,
  - en fléchant une partie des actions des CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) sur cet objectif.
- Participer au développement d'une politique sportive territoriale visant à accroître notamment la pratique sportive féminine, des personnes en situation de handicap et des moins de 20 ans, par le financement d'actions au titre du CNDS et en incitant les comités départementaux et les têtes de réseaux à intégrer ces thématiques dans leur plan de développement.
- Perpétuer les actions mises en œuvre par les agents de développement des pôles de vie, les Correspondants Solidarité Emploi, les responsables des CAF... Ce partenariat de proximité, mené par des agents ayant une bonne connaissance des habitants et du territoire, permet de cibler les réels besoins des populations d'un quartier et de coordonner les actions nécessaires.

#### **Caisse d'allocations familiales**

Afin de maintenir le développement et le **soutien des classes passerelles**, la CAF soutient 4 classes passerelles : une sur le quartier de la Pierre Heuzé, une seconde sur le quartier de la Grâce de Dieu et deux sur le quartier de la Guérinière et ce en collaboration avec les services de la ville de Caen (CCAS, PRE).

Ces actions sont accompagnées à la fois financièrement mais aussi par la participation d'agents de développement aux groupes de travail de ce dispositif.

### **Conseil départemental**

Le département contribue au financement de prestataires intervenant dans le cadre de **l'accompagnement éducatif et scolaire** (comme par exemple : l'AFEV- association Fondation Etudiante pour la ville ou le SAES-service d'accompagnement éducatif et scolaire), sur l'ensemble des quartiers politique de la ville du département.

### **Ville de Caen**

Poursuite du dispositif "**Classes passerelles**" pour favoriser l'entrée à l'école maternelle dans de bonnes conditions, tant pour les très jeunes enfants de deux ans accueillis que pour leur famille, dans les quartiers ciblés Guérinière, Pierre Heuzé et Grâce de Dieu. Mise à disposition de personnels ATSEM et EJE dans chacune des 4 classes passerelles concernées.

Quartier du Chemin Vert, **création d'un pôle enfance dans le cadre du projet de reconstruction de l'école Authie Nord** prévu pour la rentrée 2018. Cette structure comprendra un équipement innovant en cohérence avec l'ensemble des usages et temps de l'enfant, pour une offre adaptée aux enjeux éducatifs : groupe scolaire maternelle/élémentaire, espace accueil petite enfance avec accueil parents-enfants et classe passerelle, centre médico-scolaire, restauration et équipements sportifs.

**Solliciter le réseau d'associations sportives** sur les quartiers prioritaires afin de faciliter l'accès aux pratiques sportives associatives dans le cadre du dispositif PRE.

Mettre en place des actions permettant d'initier des actions communes entre les structures jeunesse et les clubs sportifs et créer des partenariats durables.

### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

Le Projet Educatif Territorial 2014- 2015 est en cours de redéfinition et d'ajustement pour les années à venir. La Ville entend offrir aux jeunes les meilleures conditions de réussite éducative et souhaite pour cela que soient développés sur son territoire, dans le respect des objectifs de sa politique jeunesse, des temps d'accueil de loisirs de qualité, harmonieusement articulés avec les temps de l'école et temps de la famille.

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.1 Construire des parcours individualisés et personnalisés

#### **2.1.3 Déceler les centres d'intérêt des enfants pour faire émerger les potentialités qui pourront servir de point d'appui à la construction d'éventuels parcours y compris à l'école**

## Les engagements des signataires

### **Etat**

- Accompagner et soutenir la mise en œuvre d'un projet territorial d'éducation artistique et culturelle en milieu urbain prioritaire sur l'agglomération.
- Mettre en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle à toutes les étapes de la scolarité, étendus sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) articulant les dispositifs et les ressources disponibles et mobilisables (jumelages, TAP, école ouverte...).
- Porter une attention particulière au développement d'une offre de qualité pour les adolescents tenant compte des nouveaux usages et des pratiques culturelles liées au numérique.

### **Caisse d'allocations familiales**

Aides au financement du BAFA

### **Ville de Caen**

Réflexion partagée sur la mise en œuvre de parcours d'enfants et de jeunes dans le cadre du Projet Educatif Global avec accompagnement de projets de quartiers éligibles à des financements Ville.

Mise en cohérence des temps pour des parcours d'activités péri-éducatives davantage articulés et complémentaires des temps scolaires. Afin d'apporter une réponse adaptée à chaque école et à chaque élève, une douzaine d'écoles identifiées comme prioritaires bénéficieront de temps d'activités péri-éducatives supplémentaires. Dans ces établissements, les élèves auront la possibilité de participer à 4 heures d'activités péri-éducatives par semaine.

L'intervention renforcée des ETAPS dans les quartiers prioritaires sur le temps scolaire auprès des enseignants et dans le cadre des TAP (Temps d'Activités périscolaires) permet de repérer les centres d'intérêt des enfants pour les pratiques sportives et d'inciter à une continuité de la pratique sur un temps extrascolaire.

### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

A travers sa politique jeunesse, la Ville s'engage à agir autour de 5 axes prioritaires :

- Favoriser le développement d'une offre d'activités diversifiée et de qualité
- Favoriser l'expression des jeunes et être à leur écoute
- Favoriser l'équité des chances et porter une attention particulière aux plus défavorisés des jeunes

- Favoriser la cohérence et le travail partenarial entre les différents acteurs intervenant sur le champ de la jeunesse
- Favoriser la solidarité et l'échange intergénérationnel et inter-quartiers

### **Ville d'Ifs**

Développer et pérenniser sur le territoire la politique d'éducation à l'ouverture, à l'intégration et à l'engagement : développement du vivre-ensemble (commission enfants/jeunes, charte,...), de la découverte et de l'ouverture aux autres (projets « passerelles » inter-structures et inter-âges, activités innovantes, coopération avec pays partenaires...), de l'environnement social, culturel et géographique (animations artistiques et culturelles, partenariat avec associations locales, valorisation de la forêt...), encouragement à l'engagement des enfants et des jeunes dans leurs projets ou parcours (CME-CMJ, soutien aux projets d'enfants/jeunes, actions d'autofinancement...)

Nécessaire **maintien du CLAS pour continuer d'agir sur les difficultés de certains jeunes**, grâce à une approche personnalisée et concertée avec les acteurs éducatifs et les parents ; démarches de projets de jeunes à partir des CME-CMJ ou des Accueils Collectifs de Mineurs, inscrites dans une dimension d'animation du territoire et de la vie locale ; développement de nouvelles modalités de pratiques sportives.

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.1 Construire des parcours individualisés et personnalisés

#### 2.1.4 Mettre en place des référents de parcours

### Les engagements des signataires

#### **Etat**

La mise en place de référents de parcours des jeunes est un enjeu fort pour l'ensemble des partenaires, il est donc important de diversifier les acteurs de la réussite scolaire, dans et hors l'école. En ce qui concerne la PJJ, l'amélioration de leur visibilité auprès de leurs différents partenaires est importante. Pour cela il convient de travailler aux articulations des prises en charge de la PJJ avec le Conseil Départemental, les services habilités, le Service d'Action Préventive.

#### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

Dans le cadre du **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** et en partenariat avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, la ville met en place dans les écoles des séances d'accompagnement à destination des élèves de CP au CM2.

Ce dispositif poursuit un double objectif : celui d'offrir aux enfants qui n'en bénéficient pas dans leur environnement social ou familial, les conditions les plus favorables pour travailler les leçons après la classe et celui d'amener les parents à être présents dans le suivi du travail de leurs enfants. Les séances sont encadrées par des animateurs missionnés par la Ville pour :

- prendre en charge et assurer la sécurité des enfants inscrits à l'accompagnement scolaire
- accompagner les enfants dans la réalisation des devoirs et la révision des leçons
- créer et entretenir une relation de confiance, éducative, avec les familles et les responsables scolaires

Dans chaque école un référent est nommé parmi les animateurs : il assure la coordination de l'équipe et l'interface avec les enseignants, les parents et le service Education de la Ville.

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.1 Construire des parcours individualisés et personnalisés

#### 2.1.5 Viser l'autonomie du jeune et de la famille dans la continuité éducative

### Les engagements des signataires

#### Etat

- Faciliter l'accès des habitants aux dispositifs de soutien à la parentalité existants ou à développer, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (les REAAP, les LAEP, les CLAS) et autres dispositifs (médiation familiale, points d'accueil écoute jeunes, Points Info Famille (PIF)).
- Faciliter l'accès aux loisirs des jeunes des quartiers prioritaires (notamment clubs sportifs et accueils collectifs de mineurs) par un soutien financier des associations intervenant dans les quartiers.
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.
- Accentuer l'aide à la parentalité initiée notamment auprès des familles monoparentales.

#### Ville de Caen

Différents **dispositifs relatifs à la prévention des ruptures scolaires** sont mis en œuvre et seront poursuivis à l'attention des enfants et de leurs familles des territoires en éducation prioritaire. Qu'il s'agisse des actions "Cartable en vacances", "Evasion Révision", "Intersections", ces projets permettent d'accompagner les changements de cycles de la maternelle vers l'élémentaire et de l'élémentaire vers le collège, en réactivant les savoirs de base et en instaurant un climat de confiance avant les rentrées scolaires.

Les familles sont pleinement associées à ces dispositifs et accompagnées elles-mêmes par les professionnels de terrain, pour une meilleure compréhension des enjeux scolaires et de leurs rôles de parents d'élèves.

La politique sportive de la ville vise à rendre autonome les enfants, les jeunes et les familles dans leurs pratiques sportives et de loisirs en créant des passerelles entre les actions qu'elle met en place avec ces publics et une offre différenciée en fonction des besoins (associations sportives, espace sportif Guérinière, événements sportifs équipements sportifs de loisirs en accès libre)

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.1 Construire des parcours individualisés et personnalisés

#### **2.1.6 Doter les enfants et les familles de compétences linguistiques et de communication**

### Les engagements des signataires

#### **Etat**

Les inégalités dans la réussite des élèves sont très nettement corrélées aux inégalités sociales et culturelles vécues dans leurs familles. L'apprentissage de compétences linguistiques peut être favorisé en développant des compétences langagières au sein de projets d'éducation artistique et culturelle établis avec les institutions culturelles et en s'appuyant également sur les équipements tels que les bibliothèques communautaires ou des opérations telles que l'opération nationale « dis-moi 10 mots ».

#### **Ville de Colombelles**

L'acquisition du langage et des codes de communication constitue l'un des objectifs prioritaires du **Projet Educatif Territorial** de la ville de Colombelles. Ce dernier a été défini en 2013 à l'issue d'un temps de réflexion interinstitutionnel dans le cadre des Assises de l'école et de l'éducation piloté par la ville de Colombelles de juin 2012 à février 2013.

Ce projet a notamment abouti à la mise en place d'un **dispositif Passerelle** à partir de septembre 2013. Le dispositif Passerelle est un dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans. Résultat d'un partenariat entre l'éducation nationale et la ville, il consiste en l'ouverture d'une « classe » au fonctionnement souple au sein d'une école maternelle parmi les classes de droit commun. Chaque enfant est perçu dans sa situation individuelle et se voit proposer un parcours adapté. Le dispositif est co-animé par un enseignant et un éducateur de jeune enfant. Ce dispositif vise à toucher un public d'enfants qui ne bénéficierait pas d'une expérience de socialisation en amont d'une première scolarisation, elle-même parfois tardive.

L'action de la Bibliothèque de Colombelles :

Mise à disposition d'une offre documentaire variée & ciblée pour les scolaires, de la maternelle au collège, d'un fonds parascolaire et d'orientation scolaire et de ressources numériques d'autoformation (Tout Apprendre et Vodéclic).

Organisation d'accueil de groupes par des professionnels tout au long de l'année scolaire, conception et mise en œuvre d'animations et d'accueil d'auteurs en partenariat avec les collectivités : écoles maternelles et primaires, collège, centre de loisirs du CSCS Léo Lagrange, Circonscription d'Action Sociale.

Prêt élargi et de longue durée de documents pour ces collectivités.

La cellule familiale dans sa globalité est prise en compte dans la mise en œuvre des actions : la médiathèque s'est associée au dispositif Parcours Réussites jusqu'à la fin du projet en décembre 2013 ainsi qu'aux animations quartiers d'été en partenariat avec le CSCS Léo Lagrange.

A ces publics-cibles s'ajoute la petite enfance (0-3 ans) : conception et animation d'un espace Parents-Enfants doté d'un fonds psychopédagogique ; organisation de bébés-lectures hebdomadaires par une professionnelle ; actions menées en partenariat avec la Halte-Garderie, le RAM et la crèche « Petits Pots Rouges ».

Dans le souci de maintenir le lien social, un service de portage de livres à domicile est proposé aux publics empêchés une fois par mois.

Enfin, dans la conception de sa programmation culturelle, la médiathèque s'attache à proposer des animations pour un public familial et intergénérationnel.

### **Ville d'Ifs**

- Ateliers parents-enfants et lieux d'échanges entre parents
- Soutien à l'intégration des parents ne maîtrisant pas l'usage de la langue française
- Actions de prévention ou de médiation
- Actions autour de l'interculturalité et du vivre-ensemble
- Poursuite de l'action de d'intégration par la connaissance de la langue, de la société française et de la vie locale qui permet notamment d'accompagner la fonction parentale des personnes concernées...

## **2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social**

### **2.1 Construire des parcours individualisés et personnalisés**

#### **2.1.7 Développer le tutorat par les pairs**

**⇒ Objectif à travailler sur la durée du contrat**

## **Objectif stratégique 2.2**

### **Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires**

L'attractivité des politiques éducatives ne peut pas se concevoir sans une réflexion d'ensemble et notamment sur les représentations véhiculées sur les quartiers prioritaires. Néanmoins, la politique de la Ville peut contribuer au changement de cette image dégradée. Pour cela, comme l'ensemble des politiques agissant sur ces territoires, les politiques éducatives ont un rôle déterminant à jouer.

#### **Objectifs associés**

**Cet objectif stratégique est composé des sept objectifs associés suivants :**

**2.2.1** Rendre lisible et diversifier des outils de communication qui permettent d'appréhender l'offre éducative dans sa globalité sur un territoire donné

**2.2.2** Valoriser les réussites éducatives

**2.2.3** Favoriser l'innovation et l'expérimentation

**2.2.4** Favoriser l'émergence d'initiatives dans le domaine sportif, artistique et culturel...

**2.2.5** Nécessité de fédérer l'ensemble des acteurs

**2.2.6** Développer des temps de formation et d'informations partenariales

**2.2.7** Rendre les habitants ambassadeurs de leurs quartiers

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.2 Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires

#### **2.2.1 Rendre lisible et diversifier des outils de communication qui permettent d'appréhender l'offre éducative dans sa globalité sur un territoire donné<sup>23</sup>**

### Les engagements des signataires

#### **Etat**

- Valoriser les dispositifs de l'Etat (jumelages d'éducation artistique, projets territoriaux d'EAC, résidences d'architectes, miny city lab...) et accompagner la restitution auprès d'un large public des actions menées.
- Veiller à l'inscription d'un volet valorisation et communication dans chaque projet d'éducation artistique et culturelle présenté dans les dispositifs de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

#### **Caisse d'allocations familiales**

La Caf Finance des **réseaux d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)** sur Caen et Hérouville Saint-Clair. Elle soutient par ailleurs l'action de l'association EPE.

Sur Caen, en 2014, 25 actions ont été labellisées et financées, dont 9 portées par les centres Caf pour un financement à hauteur de 63 300 € et 14 par d'autres structures pour un financement à hauteur de 81 300 €.

Sur Hérouville Saint Clair, en 2014, 5 actions ont été labellisées et financées, dont 1 portée par le centre Caf pour un financement à hauteur de 9 500 € et 4 par d'autres structures pour un financement à hauteur de 38 400 €.

En ce qui concerne l'EPE, à Caen 2 actions ont été financées à hauteur de 30 600 €, tandis qu'à Hérouville, 1 action a été financée à hauteur de 18 500 €.

#### **Ville de Colombelles**

##### **> Rendre lisible : le PEDT et le CEJ comme outils de coordination de l'offre**

Le PEDT est un document contractuel émanant de l'Education Nationale dont la colonne vertébrale se trouve dans la prise en compte de la journée globale d'un enfant. Ce changement de positionnement doit permettre de dépasser les limites institutionnelles et de mettre en cohérence l'ensemble des acteurs intervenants dans les champs éducatif, périscolaire, socio-éducatif, et médico-social.

Sur le champ de l'offre péri et extra-scolaire plus précisément, le **Contrat Enfance Jeunesse cofinancé par la CAF** est un outil qui doit être mobilisé comme un véritable levier de coordination.

##### **> La Réussite éducative comme un élément de la stratégie de marketing territorial de la ville**

<sup>23</sup> Pour appréhender cet objectif, il est envisageable de faire appel à une association extérieure, *Les entretiens de l'excellence* qui travaille sur cette thématique (Cf. Annexe : présentation de l'association *Les entretiens de l'excellence*).

Cette dimension est intégrée dans la stratégie de marketing territorial de la ville.

### **Ville de Caen**

Le Projet Educatif Global dans sa nouvelle forme contribuera à rendre l'offre éducative plus lisible et plus cohérente à destination des différents publics, avec une attention particulière portée aux enfants et aux jeunes les plus éloignés des pratiques sportives, artistiques, culturelles, scientifiques...

La mise œuvre du PEG se fera en appui sur 3 orientations prioritaires communes à l'ensemble des acteurs :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du « vivre ensemble »
- Accompagner l'enfant, le jeune dans la construction de son avenir, de son parcours de vie, de son épanouissement personnel
- Accompagner les enfants, les jeunes les plus en difficulté et/ou en situation de handicap ou d'exclusion vers l'offre éducative à laquelle ils n'ont pas accès

Les projets mis en œuvre, qu'il s'agisse de Projets Educatifs Scolaires, projets éducatifs socio-éducatifs, projets éducatifs de territoires... seront éligibles à des financements Ville, dès lors qu'ils s'inscriront dans une des orientations identifiées et qu'ils favoriseront l'innovation, les démarches partenariales, l'émergence d'initiatives susceptibles de renforcer le lien social et l'accès à des pratiques qualitatives.

### **Ville d'Ifs**

Développer et pérenniser une plate-forme d'information permettant la mise en réseau des acteurs éducatifs et de leurs projets : démarches de projets pédagogiques mutualisés (fiches thématiques, lieu ressources...) ; veille éducative ; soutien au lien parent/enfant (lieu ressource, ateliers parents-enfants, CLAS...); animation de la plate-forme d'information.

2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

2.2 Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires

### **2.2.2 Valoriser les réussites éducatives**

#### Les engagements des signataires

##### **Etat**

Si des difficultés sont présentes dans certains quartiers, il est toutefois important de signaler que les résultats scolaires ne sont pas si négatifs et il est donc intéressant de valoriser les projets et les performances en éducation prioritaire. Il est donc important de :

Communiquer à la presse, aux médias et/ou sur un site internet les projets d'école et d'établissement pour œuvrer au rayonnement positif des actions conduites (exposition annuelle, valorisation des progrès, cérémonie de remise des diplômes, en associant les familles...).

##### **La Ville d'Hérouville Saint-Clair**

La Ville organise des cérémonies de félicitation et récompense les lauréats du Brevet des collèges et du Baccalauréat.

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.2 Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires

#### 2.2.3 Favoriser l'innovation et l'expérimentation

### Les engagements des signataires

#### **Etat**

- S'appuyer sur le cahier des charges du dispositif de jumelage d'éducation artistique, culturelle et numérique de la DRAC pour concevoir et réaliser des projets d'éducation artistique et culturelle.
- Faire travailler ensemble les structures culturelles, EPN, établissements scolaires et structures d'animation sur la culture numérique.
- En ce qui concerne la PJJ, mise en œuvre de fiches actions évaluées chaque année (participation des usagers...).

#### **Ville de Caen**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, la ville a intégré dans ses critères d'attribution de subventions une dimension éducative et sociale permettant de valoriser les actions en faveur de l'accès à la pratique sportive des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires

#### **Ville d'Ifs**

Développer et pérenniser sur le territoire une politique d'accessibilité dans une offre éducative de qualité : mise en place d'un comité « accueil des personnes en situation de handicap » (charte, protocole d'accueil, formation des agents...) ; amélioration de la qualité de l'accueil des enfants/jeunes dans les structures (modalités d'inscriptions, horaires, place des familles, valorisation des actions....) ; création d'un « conseil de parents » ; formation des agents.

Par ailleurs, la Ville prévoit la création d'un équipement dédié à la famille. Cet équipement-phare qui viendra compléter la mixité fonctionnelle sur le quartier de la Plaine est appelé à être un lieu ressources pour l'ensemble des problématiques, besoins d'informations, d'orientation, d'accompagnement liés à la famille ; les problématiques relatives à la parentalité pourront naturellement y tenir une place centrale.

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.2 Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires

#### 2.2.4 Favoriser l'émergence d'initiatives dans le domaine sportif, artistique et culturel...

### Les engagements des signataires

#### Etat

- Mettre en œuvre le Dispositif Accueil Accompagnement (DAA) avec des partenaires culturels et sportifs pour les jeunes en rupture avec les dispositifs de droit commun (déscolarisés, sans formation).
- Mobiliser les nombreux partenariats et conventions signées entre la PJJ et la DRAC, le Conseil Régional et l'Administration pénitentiaire, le stade Malherbe de Caen (football)...
- Développer les projets "protection et préservation de la santé dans et par le sport" grâce aux appels à projets de l'Agence Régionale de Santé (ARS-AAP).
- Encourager la mise en place par les structures d'animation en lien avec les structures culturelles de projets valorisant les talents de la jeunesse en s'inscrivant dans le dispositif national FEIACA (fonds d'encouragement aux pratiques artistiques et culturelles des amateurs).

#### Caisse d'allocations familiales

La Caf a également une **volonté d'animation de collectifs d'habitants sur les thèmes de la culture et du sport** à Caen et Hérouville Saint-Clair. Elle soutient donc la vie associative des quartiers sur ces thèmes. Elle collabore notamment avec l'association "A chacun son choix" au Calvaire St Pierre et avec "Chemins vers ailleurs" ou "Ensemble vers l'art et la culture" dans le quartier du Chemin Vert.

#### Ville de Caen

La Ville s'engage à favoriser l'accès aux loisirs et à la culture en développant une offre de service adaptée et en soutenant en outre les associations favorisant le lien social.

#### Ville d'Hérouville Saint-Clair

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville met en place les conditions nécessaires pour favoriser l'émergence d'initiatives artistiques et culturelles dans une démarche de co-construction avec des jeunes issus de quartiers prioritaires (ex : Carré bleu porté par le service jeunesse : avec un encadrant, les jeunes du carré bleu conçoivent, mettent en scène et jouent un grand spectacle pluridisciplinaire)

La ville d'Hérouville Saint-Clair a fait le choix **d'implanter son service jeunesse au sein du Pôle Animations et Jeunesse, équipement de la Ville situé en cœur du quartier Belles Portes.**

2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social  
2.2 Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires  
**2.2.5 Nécessité de fédérer l'ensemble des acteurs**

⇒ **A travailler tout au long du contrat**

2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social  
2.2 Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires  
**2.2.6 Développer des temps de formations et d'informations partenariales**

Les engagements des signataires

### **Ville de Colombelles**

#### **Mise en place d'un RASE**

En dehors du dispositif politique de la ville de Parcours Réussite éducative, la ville mène une action de mise en réseau des acteurs dans le champ de son action de droit commun. Il s'agit pour la ville de d'assurer une fonction de facilitation ou bien comme courroie de transmission entre l'ensemble des professionnels de l'action éducative et sociale intervenant sur le territoire ou auprès de public colombellois.

Une méthode de travail a été validée collégalement et constitue aujourd'hui le canevas des rencontres formelles et informelles des professionnels.

### **Ville de Caen**

Les Conseils de quartier ont été institués par la Loi «démocratie de proximité» promulguée le 27 février 2002.

Véritables outils de la démocratie de proximité, les conseils de quartiers citoyens permettent aux habitants de s'impliquer davantage dans la cité.

Complémentaires des autres modes de participation citoyenne, ils ont pour objet d'être un lieu d'information, de dialogue, de concertation et d'expression sur toute question relative aux projets et grands enjeux de développement des différents quartiers de la ville, voire de l'agglomération.

Ce sont aussi des instances de propositions, qui participent à l'élaboration de projets concernant leurs quartiers.

2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

2.2 Renforcer l'attractivité des politiques éducatives sur les quartiers prioritaires

### **2.2.7 Rendre les habitants ambassadeurs de leurs quartiers**

#### Les engagements des signataires

##### **Caisse d'allocations familiales**

Accompagnement et financement d'événements des collectifs d'habitants, événements thématique tout au long de l'année contribuant à l'animation locale à Caen et Hérouville Saint-Clair.

##### **Ville de Caen**

Depuis 2012, la Ville de Caen accompagne les associations de quartiers et les collectifs d'habitants dans un projet d'animation "quartiers animés".

Tour à tour, les quartiers s'animent pendant deux semaines. Les associations proposent un programme diversifié de spectacles, ateliers, temps conviviaux... gratuits et tous publics. Elles sont accompagnées financièrement et techniquement par la Ville, qui met à disposition salles ou chapiteaux et compétences des agents municipaux en régie son et lumière.

## **Objectif stratégique 2.3**

### **Favoriser le bien vivre ensemble**

La société est faite d'interactions permanentes qui contribuent à un nécessaire équilibre de vie et de construction personnelle. Renforcer le lien social paraît fondamental pour une meilleure intégration dans son environnement, une qualité de vie optimisée et un bien-être personnel et collectif manifeste.

#### **Objectifs associés**

**Cet objectif stratégique est composé des quatre objectifs associés suivants :**

**2.3.1** Renforcer et développer les lieux conviviaux intergénérationnels

**2.3.2** Favoriser les liens intra-quartiers, inter-quartiers et inter-communes

**2.3.3** Développer de nouvelles modalités d'accueil et de rencontres des parents à l'école

**2.3.4** S'appuyer sur les initiatives participatives des habitants

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.3 Favoriser le bien vivre ensemble

#### 2.3.1 Renforcer et développer les lieux conviviaux intergénérationnels

### Les engagements des signataires

#### **Etat**

- Développer le partenariat entre les structures sociales et les institutions culturelles de proximité pour favoriser la présence des publics dans les lieux culturels.
- Poursuivre le soutien aux familles par les associations et les centres sociaux CAF qui proposent des tarifs à prix réduits ou une participation à la billetterie, cela sur tous les quartiers prioritaires de l'agglomération caennaise.

#### **Caisse d'allocations familiales**

- LAEP (Lieu d'accueil enfants parents) : Labélisation offrant le droit à des financements (Ricochet, la Souris Verte). Les deux LAEP bénéficient de la prestation de service à hauteur de 40 142 € pour 2014 (prévisionnel).
- Médiation familiale pour parents / enfants / grands parents du Calvados.
- Expérimentation : L'AAJB, le : Le lotus + ACSEA + EPE

#### **Ville de Caen**

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville met en place des temps d'animation destinés aux familles afin de faire découvrir et d'inciter la pratique sportive de loisirs intergénérationnelle dans les parcs, espaces verts sentiers, voies douces (parcours d'orientation, parcours santé, randonnées pédestres et cyclistes).

#### **Ville d'Ifs**

Développer et pérenniser sur le territoire une politique éducative pour améliorer le bien-être et la qualité de vie des enfants et des jeunes ainsi que de leurs familles : sensibilisation à l'évolution des comportements sur la gestion des déchets (journée citoyenne, sensibilisation aux gestes éco-citoyens...) ; contribution à l'aménagement et à l'animation du territoire (consultation des enfants et jeunes sur des projets d'aménagement, projet Graff dans les quartiers, participation aux manifestations de la vie locale...) ; promotion des « bonnes pratiques » en matière d'alimentation (lutte contre le gaspillage alimentaire, semaine du goût...) ; développement du lien intergénérationnel (ateliers avec la résidence de personnes âgées, lien crèche-EHPAD...).

2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

2.3 Favoriser le bien vivre ensemble

**2.3.2 Favoriser les liens intra-quartiers, inter-quartiers et inter-communes**

⇒ **A travailler sur la durée du contrat**

2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

2.3 Favoriser le bien vivre ensemble

**2.3.3 Développer de nouvelles modalités d'accueil et de rencontres des parents à l'école**

## Les engagements des signataires

### Etat

Renforcer la coopération avec les parents d'élèves pour améliorer la qualité du climat scolaire et une mise en œuvre concertée de la co-éducation.

### Ville de Colombelles

#### **Ouverture de l'espace parents enfants de l'école maternelle Henri sellier (pôle 0/6 ans)**

Le projet de pôle 0/6 ans mis en place à Colombelles sur le site scolaire Henri Sellier a permis la mise l'ouverture d'un espace parents/enfants. Il est ouvert tous les mercredis matin aux parents d'enfants scolarisés ; ces derniers peuvent venir accompagnés de leurs enfants les plus jeunes et non scolarisés. L'accueil des parents est assuré par l'Éducateur de Jeunes enfants, salarié de la ville et mis à disposition à temps plein au sein du pôle 0/6 ans. La directrice de l'école participe régulièrement aux échanges. Tout au long de l'année, des ateliers thématiques sont également organisés et co-animés avec un psychologue de l'École des Parents et des Educateurs.

- **Maintenir le dispositif espaces parents/enfants à la maternelle.** Mener les réflexions pour la partie élémentaire.

### Ville de Caen

**La formation des référents de sites scolaires sera amplifiée** afin de renforcer la relation aux familles et dans une logique de Gestion de la Relation aux Citoyens simplifiée et différenciée selon les sites scolaires (tailles des établissements, public Education Prioritaire).

**La création du pôle enfance du Chemin vert, dans le cadre du projet de reconstruction de l'école Authie Nord** prévu pour la rentrée 2018, permettra la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'accueil des familles dans les espaces scolaires et de la petite enfance. Ces espaces d'accueil parents-enfants et classe passerelle, favoriseront tout particulièrement la rencontre des familles du quartier avec les professionnels du monde scolaire et de la petite enfance.

La Ville s'engage aussi à favoriser l'accès aux loisirs et à la culture en développant une offre de service adaptée et en soutenant en outre les associations favorisant le lien social.

2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

2.3 Favoriser le bien vivre ensemble

### **2.3.4 S'appuyer sur les initiatives participatives des habitants**

## Les engagements des signataires

### **Caisse d'allocations familiales**

La Caf s'appuie sur notamment deux initiatives au Chemin Vert, un Atelier mobilité et l'association "Vert de terre".

### **Ville de Colombelles**

Mise à disposition des ressources du territoire et des moyens logistiques de la ville pour accompagner des initiatives d'habitants.

### **Ville de Caen**

Les conseils de quartiers citoyens sont des instances de démocratie de proximité.

Chaque conseil s'engage avec la Ville dans un "contrat de quartier". Quatre projets maximum sont imaginés et définis par les conseillers, à partir des besoins et des priorités des quartiers. Établis pour 5 ans sur la base d'un diagnostic de territoire, la Ville s'engage à les mettre en œuvre dès validation en conseil municipal à la rentrée 2015.

### **La Ville d'Hérouville Saint-Clair**

La ville d'Hérouville Saint-Clair souhaite s'appuyer sur des associations pour engager des projets participatifs tout en apportant son expertise et certains moyens logistiques.

## **2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social**

### **Objectif stratégique 2.4**

#### **Améliorer l'accès à la prévention et aux soins**

Une action coordonnée des acteurs des politiques publiques peut créer à l'échelle des quartiers prioritaires un contexte favorable à la santé et au bien-être de la population. Le contrat de ville doit permettre de construire une stratégie locale de promotion de la santé dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé. Le contrat de ville donne également l'opportunité d'améliorer l'accès aux soins en s'appuyant sur les structures de soins de premier recours. Cette action devra s'appuyer sur les objectifs des Contrats Locaux de Santé et Ateliers Santé-Ville quand ils existent.

#### **Objectifs associés**

**Cet objectif stratégique est composé des deux objectifs associés suivants :**

**2.4.1 Améliorer l'accès à la prévention**

**2.4.2 Améliorer l'accès aux soins**

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.4 Améliorer l'accès à la prévention et aux soins

#### 2.4.1 Améliorer l'accès à la prévention

### Les engagements des signataires

#### **Agence Régionale de Santé**

Afin d'améliorer la prise en compte par les habitants de leur propre santé et renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers, les priorités seront de :

- Traiter, dans le cadre du Contrat Local de Santé pour Caen, les priorités qui seront définies par quartier, dans les groupes de travail.
- Traiter les priorités qui sont définies dans le cadre de l'Atelier Santé ville d'Hérouville.
- Faciliter la mise en place d'un conseil local de santé mentale (la démarche étant initiée sur le territoire de Caen).
- Aider à construire un programme d'accès à l'alimentation pour tous ; développer des comportements alimentaires avertis et responsables.
- Financer des projets annuels dans le cadre de l'appel à projets de l'ARS (financements non pérennes).

Il s'agira aussi d'accompagner :

- Le développement des compétences psychosociales des habitants.
- Le dépistage des cancers.
- Des projets spécifiques en santé environnementale.

#### **Caisse d'allocations familiales**

La Caf participe au financement de l'atelier santé-ville d'Hérouville St Clair à hauteur de 6.000 € et est représentée dans ses différentes commissions.

#### **Ville de Caen**

- Poursuite et extension des actions de prévention bucco-dentaires dans les écoles ciblées en territoires prioritaires après diagnostics PRE.
- Mise en œuvre de collations matinales en suivant les recommandations de l'ANSES dans les écoles ciblées en territoires prioritaires après diagnostics PRE.
- Améliorer l'accès à la prévention et aux soins dans le cadre des orientations fixées par le

#### **Contrat Local de Santé :**

**Le CLS de Caen a été signé le 6 novembre 2014 par l'Etat (Préfet), la Ville de Caen et l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie.**

Outil de déclinaison du Projet Régional de Santé s'appuyant sur un diagnostic local partagé et définissant des priorités d'actions pour apporter des réponses adaptées aux Caennais, le CLS contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Il a pour ambition d'améliorer la santé et les conditions de vie de tous sur le territoire communal et de faciliter une meilleure coordination entre les acteurs locaux dans une démarche innovante et structurante.

Le CLS de Caen se décline en 4 axes thématiques prioritaires au regard du diagnostic local de santé :

- accès aux soins et à la santé pour tous,
- santé environnementale,
- nutrition,
- bien-être psychique / santé mentale.
- Les premières actions ont débuté en janvier 2015.

La Ville souhaite également qu'un coordinateur Atelier Santé Ville soit dédié à l'animation de la démarche dans les quartiers prioritaires de Caen.

### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

**L'Atelier Santé Ville** a pour objectif d'améliorer l'accès à la santé en matière de prévention et de soins des publics les plus démunis habitant sur les quartiers prioritaires de la commune :

A ce titre, il convient de :

- Développer la coopération entre les habitants et les professionnels afin d'améliorer la prise en compte de la santé globale et favoriser l'accès aux soins.
- Développer des actions partenariales en réponse aux besoins identifiés dans le projet Local de promotion de la santé et relayer l'information auprès des habitants et des acteurs concernés.
- Sensibiliser, l'enfant et l'adulte à la finalité de la nutrition et de l'activité physique, dans sa dimension diététique, sociale et relationnelle en lien avec la santé.

Cela se traduit pour 2015 par 4 champs d'actions prioritaires :

- Autonomie et qualité de vie des personnes retraitées
- Prévention des maladies chroniques par une bonne hygiène de vie
- Santé et bien-être
- Santé et environnement

## 2. Réussite éducative, accompagnement parental et renforcement du lien social

### 2.4 Améliorer l'accès à la prévention et aux soins

#### 2.4.2 Améliorer l'accès aux soins

#### Les engagements des signataires

##### Agence Régionale de Santé

- Il faut **favoriser l'accès aux consultations médicales** (soins de premier recours) des populations des quartiers prioritaires. Il est aussi nécessaire de **soutenir l'exercice en équipes pluri-professionnelle de proximité** afin de favoriser une prise en charge complète et de créer des conditions attractives d'installation. Pour cela :
- S'appuyer sur le **Contrat local de santé de Caen** dont les priorités par quartier seront définies dans le cadre des groupes de travail ASV. et renforcer l'offre de santé de premier et de deuxième recours au bénéfice de la population (répartition des professionnels et démographie médicale ; **améliorer la connaissance et la lisibilité des dispositifs d'accès aux soins et aux droits à la santé** pour les usagers et les professionnels ; rendre effectif le droit, à la prévention, à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique pour tous et en particulier pour les jeunes).
- Accompagner les priorités définies dans le cadre de l'Atelier Santé Ville d'Hérouville Saint Clair.
- Faciliter l'installation de jeunes médecins (sous réserve d'une tension de l'offre identifiée).
- Permettre une activité partielle de médecins déjà salariés sur les quartiers prioritaires (sous réserve d'une tension de l'offre identifiée dans les Diagnostics Locaux de Santé (DLS)).
- Soutenir le développement de structures d'exercice regroupées ou coordonnées sur les quartiers prioritaires (sous réserve d'une tension de l'offre identifiée dans les DLS).
- Développer des projets de télémédecine sur les quartiers prioritaires (sous réserve d'une tension de l'offre identifiée dans les DLS).

##### Ville de Colombelles

###### Le PRE de Colombelles porte une action d'accès aux soins (crédits spécifiques)

Action « Accompagnement des familles dans un parcours d'accès aux soins »

Objectifs :

- Favoriser la mise en œuvre adaptée des soins dont les familles ont besoin,
- Aider les familles à faire face aux difficultés d'organisation (transport, horaires...),
- Amener la famille à être autonome dans les démarches de soins.

##### Ville d'Hérouville Saint-Clair

**La Ville d'Hérouville Saint-Clair a livré en 2014 un projet de pôle santé au cœur du Grand Parc** permettant ainsi la livraison de 1 100 m<sup>2</sup> dédiés regroupant 21 professionnels de santé ; ce projet a eu pour effet d'enrayer la courbe inquiétante de la démographie médicale observée dans les quartiers prioritaires.

Cet équipement a contribué à l'implantation de jeunes médecins généralistes et à l'installation de nouvelles disciplines médicales (gynécologie-obstétrique, psychiatrie, ophtalmologie,...)

La ville souhaite également poursuivre ses ambitions dans la **création de Pôles Santé Libéraux Ambulatoires et de promouvoir la coordination de soins.**

Elle envisage d'initier l'élaboration d'un **projet de territoire « santé et prévention »** en associant les professionnels de santé libéraux, l'Atelier Santé Ville et les associations développant des actions d'éducation pour la santé.

### **Ville de Caen**

Objectifs :

- Améliorer l'accès aux soins dans le cadre des orientations fixées par le Contrat Local de Santé
- Accompagner les familles dans leur parcours d'accès aux soins grâce au PRE.

## **Orientation 3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés**

### **/// Enjeu : L'attractivité des quartiers de la politique de la ville**

Ces quartiers, outre leur forme urbaine de « grands ensembles », concentrent des difficultés socio-économiques et jouissent globalement d'une image dégradée, qui ne les rendent peu, voire pas attractifs pour les habitants en recherche d'un logement, dès lors qu'un minimum de choix se présente à eux. Ces formes urbaines et l'aspect physique des immeubles sont associés, dans l'inconscient collectif, à une cohorte de représentations négatives portant sur la délinquance, le chômage, le désœuvrement, le faible niveau scolaire des établissements, le risque de mauvaises fréquentations pour les enfants, la volonté de ne pas avoir « ces gens-là » comme voisins !...

Faire de ces quartiers des quartiers « comme les autres », implique d'agir de façon concertée sur un certain nombre de leviers (emploi, services, cadre urbain, incivilités, etc.) et met en jeu fortement la question de l'image et de l'attractivité.

L'objectif ne sera atteint dès lors que ces quartiers seront demandés, recherchés par un large panel de population en besoin de se loger, au même titre que des quartiers de centre-ville ou dits résidentiels, pour des motifs de proximité du lieu de travail, de qualité de l'offre de logement et de services...et non plus dans un processus « d'assignation à résidence » dans lequel on est inscrit lorsqu'on n'a pas le choix d'aller ailleurs, « j'ai envie d'aller habiter là » ou bien « je pourrais habiter là-bas ».

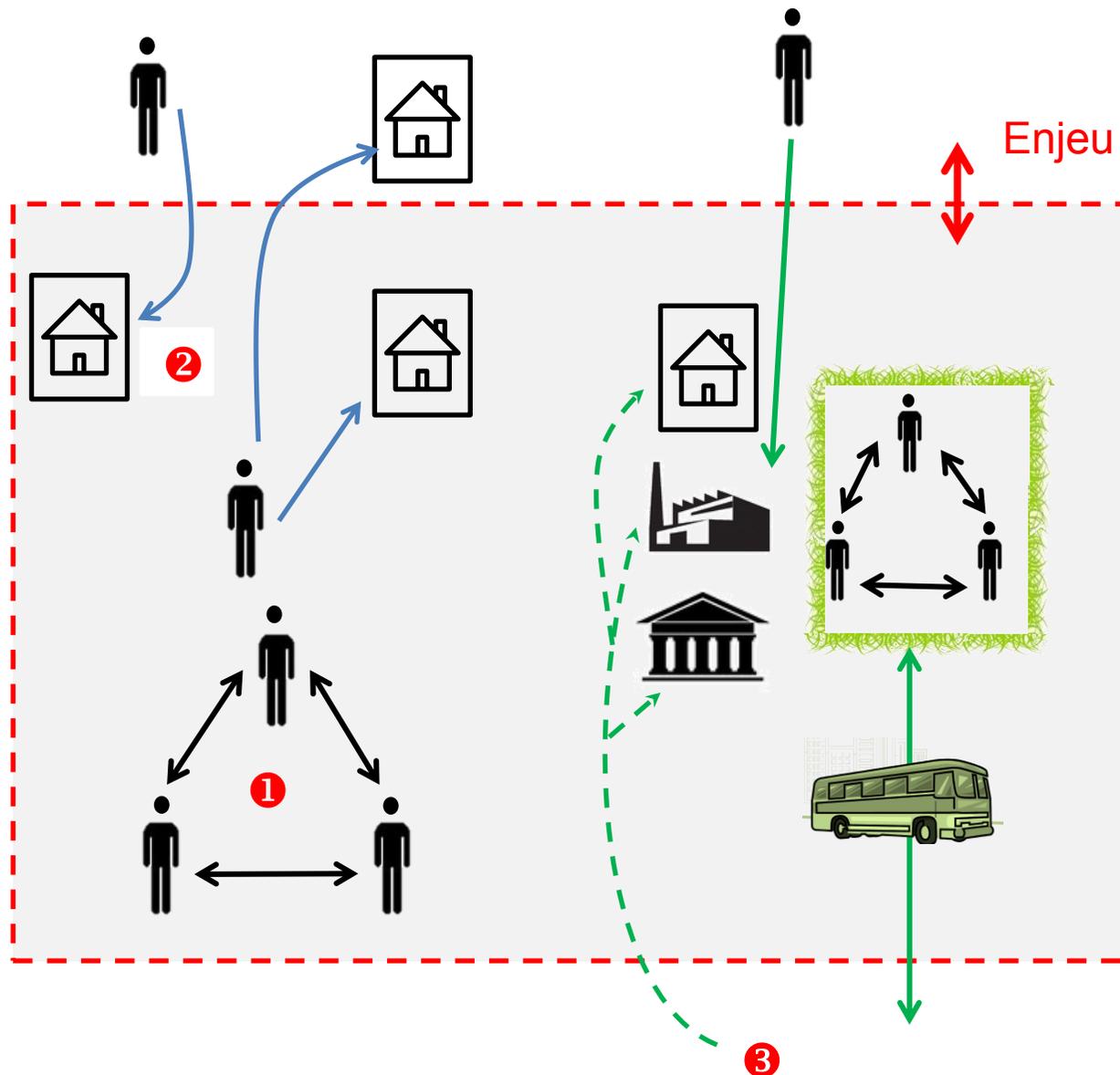
L'attractivité visée ici est interne et externe. En effet, les habitants doivent pouvoir se maintenir sur ces quartiers s'ils le souhaitent et/ou y effectuer leur parcours résidentiel ; ils contribueront à promouvoir leur image à l'extérieur ; ce n'est que par des vecteurs d'image que la population qui occupe ces quartiers pourra être diversifiée. On ne décrète pas la mixité sociale si celle-ci n'est pas « amenée » par la valorisation de toutes les bonnes raisons qui feront que certains publics trouveront avantage à venir y habiter.

#### **Cette orientation est déclinée en trois objectifs stratégiques :**

**3.1.** Favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers

**3.2.** Poursuivre le renouvellement et l'adaptation du parc de logements et son occupation

**3.3.** Renforcer la requalification durable des espaces et la mixité des fonctions urbaines



- ① Favoriser le **bien vivre ensemble** au sein des quartiers
- ② Poursuivre le **renouvellement et l'adaptation du parc** de logements et de son occupation
- ③ Renforcer la **requalification durable des espaces** et la **mixité des fonctions urbaines**

-  Logement
-  Service public
-  Espace public
-  Mobilité durable

### **3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés**

## **Objectif stratégique 3.1**

### **Favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers**

Le bien vivre ensemble est une notion qui fait appel au ressenti, au sentiment de sécurité et à l'ambiance perçue sur un quartier.

Au-delà de transformations urbaines profondes, des conditions essentielles pour le renforcement du vivre-ensemble reposent ainsi sur le maintien d'espaces de vie collective de qualité et appropriés par les habitants ainsi que sur la prise en charge des problématiques socio-économiques individuelles (chômage, isolement, addictions, pathologies psychiatriques...) qui restent accrues au sein de ces quartiers et peuvent avoir des retentissements sur la vie collective.

L'objectif vise à ce que les situations posant difficultés, sans obligatoirement faire l'objet d'une solution ou éradication définitive, fassent au moins l'objet d'une écoute et d'une prise en charge.

Des structures dynamiques, une vie de quartier et des outils de concertation existent sur la plupart de ces territoires ; ces éléments constituent des atouts à conforter notamment en développant les approches concertées entre acteurs et l'échange avec les habitants.

Améliorer la réactivité des institutions, amener les habitants à se montrer davantage acteurs du règlement d'un certain nombre de problématiques (ne serait-ce que par leur contribution au signalement de situations), lever les freins de la délicate conciliation entre l'intérêt général et le respect des libertés individuelles constitueraient des conditions favorables au bien vivre ensemble.

#### **Objectifs associés**

**Cet objectif stratégique est composé des quatre objectifs associés suivants :**

**3.1.1.** Renforcer la prise en charge concertée de problématiques individuelles, l'accompagnement et l'orientation des personnes en situation de fragilité et d'isolement

**3.1.2.** Conforter la tranquillité résidentielle et la sécurité publique

**3.1.3.** Poursuivre l'amélioration de la qualité de service liée au cadre de vie notamment dans un souci de coordination et de réactivité

**3.1.4.** Développer l'écoute, les échanges et retours d'information entre habitants et institutions

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

3.1 Favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers

### **3.1.1 Renforcer la prise en charge concertée de problématiques individuelles, l'accompagnement et l'orientation des personnes en situation de fragilité et d'isolement**

Les engagements des signataires

#### **Etat**

- Maintenir et développer les **postes d'intervenants sociaux au sein des commissariats** (Objectif du Protocole départemental violences : renforcement du maillage).
- Construire, à partir d'une évaluation quantitative et qualitative, des **réponses concertées**, en lien avec les bailleurs sociaux, les services sociaux départementaux et communaux, l'Etat, le tissu associatif, permettant d'intervenir le plus en amont possible en soutien aux ménages pouvant se retrouver en situation d'expulsion.

#### **Caisse d'allocations familiales**

- Co financement de l'association "Epi vert" au chemin vert qui assure des missions d'épicerie sociale au sein du quartier du Chemin Vert (présent dans le contrat local de santé).
- Mobilisation Nationale de Lutte contre l'Isolement Social des Agées (MONALISA)

#### **Conseil départemental**

Le département impulse et développe des actions d'insertion sociale sur l'ensemble des quartiers relevant de la politique de la ville de l'agglomération. L'accompagnement social des publics (bénéficiaires du RSA, personnes isolées, personnes aux minima-sociaux, personnes fragiles, jeunes de moins de 25 ans, personnes âgées, personnes handicapées) est assuré par le personnel départemental et/ou des partenaires externes.

#### **Ville de Caen**

La Ville s'engage à favoriser l'accès aux loisirs et à la culture en développant une offre de service adaptée et en soutenant en outre les associations favorisant le lien social.

#### **Ville d'Ifs**

Favoriser l'accueil de structures (bus info PIMMS...) susceptibles d'accompagner et d'orienter les ménages face à leurs interrogations et difficultés en matière de logement, transports...

#### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

Dans le cadre de la **Gestion Urbaine de Proximité** (convention 2013-2016), dispositif animé par la ville d'Hérouville Saint-Clair, un des enjeux retenu par les partenaires est la prise en compte des individus les plus fragiles concernant la tenue des logements, l'isolement, l'adaptation de l'espace de vie aux différentes situations mais aussi concernant les impayés. A travers son service logement, la Ville d'Hérouville Saint-Clair participe à la prise en charge concertée de ces situations.

De plus, le service d'action sociale du CCAS d'Hérouville Saint-Clair mène une politique de solidarité axé sur l'accès à la culture et au sport, la lutte contre l'isolement et le soutien à la parentalité.

### 3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

#### 3.1 Favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers

##### 3.1.2 Conforter la tranquillité résidentielle et la sécurité publique

#### Les engagements des signataires

##### Etat

Afin de conforter la sécurité publique et la tranquillité résidentielle, il est important d'assurer une présence visible et efficace des forces de l'ordre sur la voie publique. Il est également nécessaire de rendre attractif un quartier et de le banaliser notamment en diversifiant l'offre des logements.

- Etre actif et proactif pour adapter les dispositifs de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) aux évolutions de la délinquance.
- Expérimenter les marches exploratoires des femmes en prévoyant des temps de mixité.
- Faire vivre la Gestion Urbaine de Proximité et la co-construction avec les habitants (résidentialisation).

##### Ville de Caen

La Ville de Caen met en œuvre un programme de **Gestion Urbaine de Proximité**. Il vise à améliorer la vie quotidienne et l'attractivité des quartiers de la Politique de la Ville en agissant à la fois sur l'entretien et l'aménagement de ces espaces mais aussi sur la tranquillité du cadre de vie.

En outre, afin de contribuer au maintien de la tranquillité publique, la Ville de Caen anime le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** et déploie sur le terrain un **service de médiation sociale**.

##### Ville d'Hérouville Saint-Clair

La Ville anime le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**, déploie sur le terrain une police municipale qui assure le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique. La ville soutient et accompagne les associations qui œuvrent sur le champ de la **prévention et médiation sociale dans les quartiers** ; développe des actions de prévention auprès des jeunes dans le cadre de projets éducatifs et d'insertion.

En complément, La Ville souhaite déployer la **vidéo protection dans les quartiers** là où cela est nécessaire, renforcer la présence de la police nationale et municipale sur son territoire, sécuriser les lieux publics pour en faciliter leurs bonnes appropriations et leurs bons usages.

Le dispositif de **Gestion Urbaine de Proximité** (convention GUP 2013-2016) portée par la Ville d'Hérouville Saint-Clair et qui associe les différents partenaires institutionnels et acteurs de terrain a pour objectif d'assurer une veille active sur les difficultés rencontrées dans les quartiers afin d'en améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique.

##### Ville d'Ifs

Implanter des dispositifs de **vidéo-protection** sur des lieux stratégiques de la commune en concertation étroite avec les partenaires concernés.

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

3.1 Favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers

**3.1.3 Poursuivre l'amélioration de la qualité de service liée au cadre de vie notamment dans un souci de coordination et de réactivité**

Les engagements des signataires

#### **Etat**

Il importe que les services de l'Etat apportent un regard de technicien de la sécurité afin de réduire la délinquance et améliorer le cadre de vie des habitants. Cette vision peut être apportée lors de la réalisation de diagnostics en marchant dans les différents quartiers prioritaires, ces déplacements permettent de relever les dysfonctionnements et d'y remédier par le biais des « **conventions de Gestion Urbaine de Proximité** » déjà mises en place dans les quartiers ayant bénéficié de crédits ANRU. Cela tend également vers l'attractivité résidentielle du quartier et son autonomie.

- Enlever les épaves
- Engager une réflexion en matière d'aménagements urbains ou de sécurisation des bâtiments par la mise à disposition du référent sûreté auprès d'administrations, de municipalités, de bailleurs sociaux et d'entrepreneurs
- Exiger une compensation de l'abattement de la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties (TFPB) par une qualité de service rendu aux habitants (gardiens d'immeubles et coordination des équipes de proximité)

#### **Bailleurs sociaux**

Les locataires expriment à l'égard des bailleurs et de la collectivité des attentes multiples en matière de qualité de service selon les situations et les territoires. Les bailleurs sont régulièrement interpellés par les locataires sur des doléances qui ne sont pas de leur seule responsabilité. Il leur apparaît dès lors nécessaire de penser ce service de façon plurielle. La diversité des actions conduisant à répondre aux exigences de qualité de service doit être prise en considération par l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville.

**L'enjeu de la gestion urbaine de proximité est de coordonner les interventions des différents acteurs (villes/EPCI/bailleurs en particulier)** afin d'assurer une qualité égale du cadre de vie dans les espaces publics et résidentiels des quartiers. Cela implique la mise en place d'un projet de gestion optimale et des engagements respectifs et collectifs des partenaires.

La GUP requiert des financements. Il convient de préciser que l'abattement de 30% sur la TFPB dans les quartiers politique de la ville, a permis ces dernières années de renforcer l'entretien et la qualité de service dans les quartiers sans pénaliser les locataires par des augmentations de quittance. Cet abattement est essentiel pour le fonctionnement de la GUP sur des territoires prioritaires.

Les actions participatives, qui entraînent l'adhésion des habitants, leur appropriation des espaces et la mise en place de nouveaux usages, ainsi que la prise de relais par les acteurs de quartier, constituent une autre piste importante de progrès pour la GUP.

La GUP reste donc un enjeu fort, parce que tous les problèmes n'ont pas été résolus, notamment la question de la propreté. C'est pourquoi les organismes demeurent force de proposition, leurs engagements sont présentés dans le chapitre suivant « Convention d'utilisation de l'abattement TFPB » ; une convention par bailleur qui doit être signée, avant le 31 décembre 2015, avec l'Etat et Caen la mer.

### **La convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**

La loi de finances 2015 confirme le rattachement de l'abattement TFPB au contrat de ville et précise que l'obtention de cet abattement est soumis à la **signature d'une convention d'utilisation entre l'Etat, l'organisme d'HLM, la commune et l'EPCI.**

**La convention d'utilisation de l'abattement TFPB** a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité pilotées par les collectivités locales et l'Etat, qui organisent et coordonnent les interventions pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien aux personnels..., en articulation avec les autres politiques et dispositifs (projet urbain, sécurité, développement social..).

Les actions des organismes d'Hlm prises en compte dans le cadre de l'abattement TFPB font partie des programmes d'actions réalisées dans le cadre des démarches de gestion urbaine de proximité.

Un cadre national d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB, a été adopté. Il définit les moyens de gestion de droit commun et moyens relevant de l'abattement TFPB sur les items suivants : l'entrée dans les lieux, les équipements (ascenseurs, contrôle d'accès, éclairage), le nettoyage et la maintenance des parties communes et abords, le gardiennage et la surveillance.

Les champs d'utilisation de l'abattement TFPB pour améliorer la qualité de vie urbaine doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur les champs suivants :

- une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier,
- l'entretien et la maintenance,
- la tranquillité résidentielle,
- la concertation et le « vivre ensemble »,
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

La convention d'utilisation de l'abattement TFPB sera co-signée par l'organisme d'HLM, l'Etat et la collectivité locale (Commune / EPCI) sur la base du cadre de travail ainsi déterminé. Elle prévoira le dispositif de validation des résultats présentés par les bailleurs (tableaux de bords de réalisation opérationnelle et financière).

### **Afin d'établir un diagnostic, de définir des enjeux et d'assurer un suivi des orientations, les organismes concernés s'engagent à :**

- associer à la démarche les représentants des locataires,
- participer au diagnostic destiné à identifier les actions à réaliser dans le cadre de l'abattement ;

- arrêter un programme d'actions triennal déterminé au regard du diagnostic et les dysfonctionnements identifiés relevant du champ de responsabilité des bailleurs, en articulation avec le programme d'action de la démarche de gestion urbaine de proximité ;
- préciser les modalités de suivi et d'évaluation intégrant les indicateurs et outils du cadre national ;
- renforcer la synergie entre les acteurs urbains pour assurer la gestion sociale et urbaine des quartiers.

Les organismes, souvent confrontés à des situations complexes de ménages, souhaitent le déploiement du partenariat avec les structures compétentes en lien avec les problématiques spécifiques rencontrées.

### **Ville de Caen**

La politique de la Ville de Caen avec la mise en place des **Pôles de Vie des Quartiers** renforce la prise en compte des problématiques et des réponses à apporter au plus près des besoins de la population.

Depuis 2009, différents outils (logiciel i-prox, mobi-prox ...) ont été créés au sein de la collectivité afin d'améliorer la réactivité des services face aux dysfonctionnements constatés par les équipes ou signalés par les habitants sur le domaine public. Un référent technique est présent dans chaque pôle : il assure l'interface entre les services de la Ville, les partenaires locaux et les habitants. Un agent du suivi du domaine public réalise une veille du territoire et assure une surveillance de l'état de bon fonctionnement des jeux pour enfants sur le domaine public.

### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

La **Gestion Urbaine de Proximité** (GUP) est un outil majeur de la politique de la Ville, cet outil permet d'appréhender de nombreuses thématiques et a pour objectif de :

- améliorer la cadre de vie des habitants
- pérenniser les investissements
- diminuer les coûts d'entretien
- accompagner les habitants
- appuyer des démarches de développement durable sur le territoire.

La GUP mise en place à Hérouville Saint-Clair s'appuie sur un cadre de travail souple et évolutif, une vision partagée des problématiques locales afin de mettre en œuvre des solutions dites de « bons sens » et qui s'appuient également sur l'expertise d'usage des habitants. Pour ce faire, la Ville d'Hérouville Saint-Clair souhaite **développer l'organisation de diagnostics en marchant**, permettant d'établir grâce aux regards croisés des différents acteurs de la GUP, un constat partagé sur les dysfonctionnements, les points d'amélioration relevés dans les quartiers et d'évaluer les actions et les solutions mises en place.

**Ville d'Ifs**

Développer les partenariats avec les bailleurs sociaux afin **d'agir en amont des expulsions** (cumul d'impayés) et améliorer la gestion et l'entretien des espaces de vie collectifs.

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

3.1 Favoriser le bien-vivre ensemble au sein des quartiers

**3.1.4 Développer l'écoute, les échanges et retours d'information entre habitants et institutions**

Les engagements des signataires

#### **Etat**

Afin de développer cet objectif, il est nécessaire de rapprocher la Police Nationale de la population et de valoriser ainsi également son action. Cette action est menée dans le cadre des quartiers retenus en ZSP par la présence sur ces territoires du délégué à la cohésion police-population. La mise en œuvre et le suivi des conseils citoyens permettront également un retour d'informations important. Pour cela :

- Développer le rôle et les missions du délégué à la cohésion police population afin de renforcer le lien entre l'institution, les partenaires et les habitants.
- Intervenir au sein des établissements scolaires, afin de sensibiliser les jeunes aux risques des conduites addictives (notamment la consommation de produits stupéfiants). Egalement les sensibiliser aux risques d'Internet (notamment les réseaux sociaux).

#### **Ville de Colombelles**

La mise en place de réunions citoyennes (droit commun)

#### **Ville de Caen**

En 2009, la Ville de Caen a décidé de déployer sur l'ensemble du territoire des Pôles de vie des quartiers. Véritables antennes de l'Hôtel de Ville dans les quartiers, ils répondent à un besoin de proximité et d'efficacité du service public exprimé lors des premiers Etats généraux de la démocratie de proximité qui se sont tenus le 29 novembre 2008.

Le premier Pôle Rive Droite a ouvert ses portes le 1er décembre 2009, suivi du Pôle de Vie des Quartiers Nord-Est en 2010, Nord-Ouest en 2011 et Centre Sud-Ouest en 2012.

#### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

En mai 2015, La Ville d'Hérouville Saint-Clair a regroupé deux de ses équipements de proximité la Maison du Citoyen et La Maison des Projets. Ce nouvel équipement « **ESPACE CITOYEN** » est un lieu d'information, d'échanges, d'animations, d'expositions et d'accompagnement des citoyens.

Dans une démarche de proximité avec les habitants, des **Conseils Cadre de Vie** (CCV) sont organisées dans chaque quartier environ une fois par an. Les élus et services de la ville sont présents à ces rencontres pour répondre à toutes les questions des habitants. La mise en place des CCV dès 2001 et son renouvellement tous les ans, permet de mesurer sur le temps, l'évolution des préoccupations des habitants et leurs ressentis concernant les réalisations dans les quartiers.

La ville d'Hérouville propose des **démarches participatives et développe des modes de concertation** adaptés aux publics, aux projets, aux quartiers, dans l'objectif de faciliter les échanges avec les habitants et de placer l'expertise d'usage des habitants comme une véritable plus-value.

### **Ville d'Ifs**

S'appuyer sur **la relance d'instances de concertation des habitants** pour développer le dialogue entre la collectivité et les habitants et favoriser l'appropriation et l'implication des citoyens dans l'action publique, voire d'éventuelles initiatives citoyennes.

## **Objectif stratégique 3.2**

### **Poursuivre le renouvellement et l'adaptation du parc de logements et de son occupation**

Ces quartiers ont globalement fait l'objet de la part des bailleurs sociaux de programmes de réhabilitation qui se sont succédés depuis les années 80 ; cet aspect, conjugué au PNRU, permet d'établir que le parc social est globalement de qualité satisfaisante. L'amélioration du parc se joue de façon beaucoup plus ciblée sur son adaptation à certains publics (personnes âgées, handicapées ...), sur son amélioration en termes de performance énergétique, sur la coordination et la conception conjointe des programmes avec les villes quant aux aménagements urbains.

L'association des habitants à ces projets et la prise en compte de leurs usages demeurent un gage d'appropriation et de respect des installations communes (dans les immeubles ou sur l'espace public).

Au-delà, l'innovation doit être accompagnée de manière à montrer que ces quartiers bougent et sont en capacité de s'ouvrir sur l'extérieur ; de nouvelles formes d'habitat doivent y voir le jour et contribueront à diversifier tous les segments de l'offre de logements.

L'amorce de détente du marché locatif vient impacter directement ces quartiers qui sont les premiers à subir les difficultés de relocation et les phénomènes de vacance. C'est par la qualité de l'offre, entendue dans son acception large (produit, localisation, prix, qualité de vie ...) que la mixité sociale souhaitée, attendue, se fera jour progressivement.

#### **Objectifs associés**

**Cet objectif stratégique est composé des quatre objectifs associés suivants :**

**3.2.1.** Accroître la diversification d'offres de logements adaptés aux usages et besoins ainsi qu'aux parcours résidentiels

**3.2.2.** Conforter la tranquillité résidentielle et la sécurité publique

**3.2.3.** Développer la réhabilitation du parc de logements existant (public et privé)

**3.2.4.** Mettre en place une stratégie partagée d'attribution des logements ciblée et promouvoir les sites en requalification

### 3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

#### 3.2 Poursuivre le renouvellement et l'adaptation du parc de logements et de son occupation

##### **3.2.1 Accroître la diversification d'offres de logements adaptés aux usages et besoins ainsi qu'aux parcours résidentiels**

#### Les engagements des signataires

##### **Etat**

Afin de répondre à l'attente de la population, il convient de construire des logements répondants aux besoins et diversifier l'offre de l'agglomération, notamment en réalisant des logements de petite taille (T1, T2). Il est également important de bâtir une stratégie partagée de peuplement en amont (Programme Local de l'Habitat (PLH) en particulier, dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Agenda 21 locaux). Pour cela :

- Adapter l'offre de logements par rapport aux besoins (taille, typologie, coût, formes) ; expérimentations de nouvelles formes de logements (logements évolutifs, densification douce).
- Pallier le manque d'attractivité du marché immobilier privé dans ces secteurs, pour diversifier l'offre (mixité sociale et développement durable.). Réflexion à l'échelle intercommunale.
- Avoir un regard précis par les Commissions d'Examen des Situations (CODESI) sur les demandes de logement social non satisfaites via le circuit normal (demande et passage direct en Commission d'Attribution des logements).
- Fixer un objectif de baisse du pourcentage de Logements Locatifs Sociaux en organisant la mutabilité du foncier pour construire du logement privé sur un terrain attractif, en facilitant les parcours résidentiels (accession). Examiner la qualité du relogement (reste à charge, le parcours résidentiel positif, peuplement).
- Soutenir le développement de l'offre de logements en accession à la propriété sur le quartier du Chemin Vert. La définition avec les partenaires d'un programme de démolition est indispensable au respect de l'objectif de mutabilité urbaine.
- Veiller à ne pas encourager la production de logements locatifs sociaux via les financements du droit commun sur les quartiers de la Guérinière et du Chemin Vert (limitation voire refus des demandes d'agrément sur ces quartiers sans vision intercommunale partagée avec l'Etat).
- Développer, dans le cadre du PSL, un projet visant à développer la mixité sociale et qui réunit les différents acteurs (ville, bailleurs, agglomération).
- Créer les conditions pour attirer les promoteurs privés dans ces quartiers (réflexions sur coût du foncier, exonération de taxes...) adapter, voire limiter le financement du logement social en fonction de l'offre existante (Programme Local de l'Habitat de Caen la Mer).
- Intégrer une charte de peuplement dans le PLH pour tendre vers une convergence entre les stratégies des bailleurs et des collectivités et la programmation du financement du logement social.
- Apporter une attention particulière aux habitants des logements rue du Père Samson au Calvaire Saint Pierre où règne une profonde misère sociale.

## Caen la mer

L'agglomération de Caen la mer a pour compétence obligatoire l'équilibre social de l'habitat qui passe par diverses formes d'interventions :

- Un Programme local de l'habitat (PLH).
- Une Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Des Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Des réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
- Des actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- L'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

En application des dispositions de l'article L5216-5 II bis « La communauté d'agglomération est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibération concordante de la ou des communes concernées, par le conseil de communauté pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ».

Dans ce cadre, Caen la mer met son droit commun au service des quartiers prioritaires sur son territoire. Elle compte quatre règlements d'aide à la construction ou la réhabilitation, déclinés du Programme local de l'habitat.

### **Une aide à la production de logements locatifs sociaux**

Cet apport, révisé en mai 2015, se traduit par une aide au PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) qui s'élève à 4 000 € par logement excepté dans les deux cas suivants :

Dans le cas d'une aide pour une structure collective pour personnes handicapées, l'apport est de 1 000 € par logement.

Dans le cas d'une aide au PLAI pour les logements acquis et améliorés sans travaux, la subvention est de 2 000 €.

### **Une aide à la réhabilitation thermique du parc social.**

Cette aide concerne essentiellement des projets innovants ou complexes dans le cadre d'une réhabilitation thermique. Elle s'élève à 2 000 € par logement. Par année, elle peut monter jusqu'à 200 logements maximum.

### **Une aide à l'accession à la propriété**

Cette aide peut varier entre 2 000 € et 4 000 € par ménage selon le revenu et le type de logement. Elle est donnée dans le cadre d'une convention signée avec l'opérateur immobilier, qui s'engage à vendre à prix plafonné et à mettre en œuvre la clause d'insertion par l'économique.

### **Un accompagnement des communes qui mettent en œuvre des OPAH**

Pour les communes mettant en place des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Caen la mer apporte une aide dans le cadre des études préalables et animation des dispositifs.

**L'agglomération intervient également au titre du foncier pour la production de logements sociaux.** En effet, dans le cadre d'une convention tripartite entre l'établissement public foncier de Normandie (EPFN), la Région Basse Normandie et Caen la mer, des dispositifs de minoration du coût du foncier sont mis en place pour la production de logements sociaux.

Une contribution financière de l'EPFN, de la Région, de Caen la mer, ainsi que de la commune d'implantation est apportée.

Enfin, **Caen la mer soutient des associations qui œuvrent pour faciliter l'accès au logement des publics en difficulté.** Ces publics sont pour certains ceux que l'on retrouve dans les quartiers prioritaires de l'agglomération. Ainsi, en 2015, Caen la mer a apporté une subvention de 78 000 € au Comité local pour le logement des jeunes (CLLJ), une subvention de 20 000 € pour AISCAL (agence immobilière à vocation sociale), ainsi que 4 000 € à l'association Les clés des pays normands, qui fait elle aussi de la gestion locative sociale.

**Caen la mer a engagé les travaux d'élaboration de son nouveau PLH (2016-2021). Dans ce cadre, une attention sera apportée à la territorialisation de l'offre nouvelle de logements, en vue d'une répartition équilibrée sur le territoire et afin que cette offre soit en meilleure adéquation avec les besoins.** Ainsi, la valorisation du PLAI et des logements diffus à caractère social est un objectif, afin de faciliter la mixité, la mobilité et les parcours résidentiel des habitants des quartiers prioritaires.

### **Bailleurs sociaux**

La mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine et du Programme Local de l'Habitat 2010-2015 a permis, en la matière, d'engager une dynamique de fond qui nécessite d'être poursuivie et enrichie.

Cependant, il convient d'alerter sur la nécessaire cohérence des politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers HLM.

La poursuite de la diversification de l'offre de logements dans les quartiers pour plus de mixité sociale et urbaine induit une reconstruction du parc hors des quartiers ou de façon exceptionnelle sur site, en lien avec la stratégie de diversification urbaine. **Le rééquilibrage et la reconstitution de l'offre HLM doivent être intégrés dans les contrats de ville et les politiques locales de l'habitat comme un enjeu majeur et doivent faire l'objet d'une anticipation pour reconstituer avant de démolir.**

Il est également possible de diversifier l'offre en agissant sur le parc privé au travers de l'accession sociale à la propriété.

Il est également nécessaire de continuer la réhabilitation du parc social dont une grande partie est vieillissante. Ce parc doit être adapté au vieillissement des habitants et amélioré sur le plan thermique pour pouvoir continuer à accueillir les familles modestes.

Pour ce faire les organismes s'engagent à poursuivre leurs actions en matière de renouvellement urbain et d'adaptation de l'offre.

La politique de rénovation urbaine a donné des résultats très positifs pour la plupart des quartiers qui en ont bénéficié. Le réinvestissement politique et urbain au sein de ces territoires est désormais visible. Toutefois, le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) n'aura pas permis de traiter la totalité des handicaps urbains dont souffrent les quartiers. Les résultats sont très fragiles et hétérogènes selon les sites. Peu de sites ont atteint un seuil de transformation irréversible et la diversification urbaine, après avoir été préparée par le PNRU1, reste à concrétiser.

La transformation des quartiers est un processus lent qui nécessite des politiques publiques inscrites dans la durée.

Aussi il y a nécessité de persister dans l'intégration des quartiers à la ville, dans leur diversification urbaine et dans le soutien à la mobilité des ménages. Ceci implique la construction de projets de territoires intégrés, participatifs et solidaires.

La prochaine génération de projets de renouvellement urbain devra, dans un contexte institutionnel en forte évolution, permettre de dépasser les limites du PNRU et adapter le modèle national d'intervention au contexte local. Le NPNRU devra être un levier puissant pour relancer les projets d'aménagement urbain et contribuer fortement à la politique de production de logements et de requalification du parc social existant.

Les organismes concernés s'engagent à :

- s'appuyer sur les acquis du PRU 1 pour être force de proposition dans le cadre du NPNRU ;
- associer les partenaires à des réflexions patrimoniales sur les quartiers qui ne seront pas concernés par l'ANRU ;
- saisir cette occasion pour réaliser la diversification de l'habitat, en lien avec la politique intercommunale (PLH, convention d'équilibre territoriale...) ;
- formaliser des préconisations urbaines et patrimoniales notamment sur :
  - les réhabilitations, le bâti des quartiers d'habitat social étant parfois vieillissant ;
  - les opérations de démolition/reconstruction, devant notamment permettre de repenser la programmation de logements en terme de typologies afin d'améliorer l'adéquation offre/demande et d'améliorer l'accès des logements aux personnes à mobilité réduite.

### **La Ville d'Hérouville Saint-Clair**

Ville d'Hérouville Saint-Clair a déjà montré son implication dans ce domaine, d'une part, en dépassant la plupart des objectifs qui lui sont assignés dans le cadre du PLH sur ce domaine ; d'autre part en portant un programme de rénovation urbaine comprenant 450 démolitions de LLS, 564 reconstructions de LLS et 624 logements privés au titre de la diversification.

La Ville d'Hérouville Saint-Clair souhaite, dans le cadre des nouvelles opérations de rénovation urbaine qu'elle ambitionne (et sous réserve de leurs cofinancement), **poursuivre la diversification du parc de logement et accroître les possibilités de parcours résidentiels.**

La Ville d'Hérouville Saint-Clair s'engage à examiner chaque projet immobilier porté par un tiers opérateur, au regard de cet objectif.

### **Ville de Colombelles**

Le nouveau PLU de Colombelles se construit autour du principe de parcours résidentiel des Habitants

### **Ville de Caen**

Les quartiers de la Grâce de Dieu, de la Guérinière, de la Pierre Heuzé et du Calvaire Saint Pierre ont fait l'objet d'importants investissements dans le cadre des programmes de renouvellement urbains soutenus par l'ANRU.

Ces programmes étant en voie d'achèvement, la Ville de Caen souhaite concentrer ses efforts sur le **quartier du Chemin Vert** afin de permettre à ce quartier de prendre un nouvel essor. A cet effet, le Chemin Vert pourrait faire l'objet d'un programme de renouvellement urbain porté par la Ville et conventionné avec le Conseil Régional et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. (Cf. le protocole de préfiguration du programme de renouvellement urbain du Chemin Vert en annexe du Contrat de Ville).

### **Ville d'Ifs**

**L'adaptation du parc de logements** est envisagée en cohérence avec les enjeux et objectifs du futur PLH. La poursuite de la diversification de l'offre de logements s'effectuera sur les bases du projet fixé par le PLU, avec un souci affiché de recherche d'adaptation du parc aux évolutions des besoins des ménages et aux parcours résidentiels.

### 3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

#### 3.2 Poursuivre le renouvellement et l'adaptation du parc de logements et de son occupation

##### **3.2.2 Développer la réhabilitation du parc de logements existant (public et privé)**

#### Les engagements des signataires

##### **Etat**

Il est important d'améliorer durablement la qualité du cadre de vie des habitants en intervenant sur le bâti et sur les logements (attractivité du quartier, transition énergétique et développement durable). Par exemple, pour le quartier du Chemin Vert, il convient de croiser les possibilités de financements (Etat, Caisse des Dépôts et Consignation, collectivités, bailleurs...) d'opérations de réhabilitation. Sur la Pierre Heuzé de nombreuses réhabilitations et démolitions sont nécessaires, le parc immobilier y est vieillissant et mal entretenu. A Colombelles, une réhabilitation des bâtiments rue Salvador Allende est prévue. Sur Hérouville Saint Clair une intervention de l'ANAH est possible sur la copropriété Arcole située à la Haute Folie ainsi qu'une intervention aux Belles Portes.

- **Prendre en compte le coût de la réhabilitation et du désamiantage** pour les bailleurs sociaux, de l'impact sur les loyers proposés, identifier les copropriétés privées et les bailleurs privés éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).
- **Favoriser la réhabilitation du parc social** (prêts, primes...), soutien à l'acquisition-amélioration (parc social/parc privé), priorisation des aides de l'ANAH ou d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans ces quartiers.

##### **Caisse des Dépôts**

Offre de prêts sur fonds d'épargne pour le logement social, la résidentialisation d'immeubles et la requalification des copropriétés dégradées (pour laquelle une offre d'ingénierie est également possible).

##### **La Ville d'Hérouville Saint-Clair**

La Ville d'Hérouville Saint-Clair souhaite, dans le cadre des nouvelles opérations de rénovation urbaine qu'elle ambitionne (et sous réserve de leurs cofinancement) :

- Lutter contre les déséquilibres sociaux/urbains observés en frange du périmètre ANRU 1. La Ville sera très attentive à ce titre à la poursuite des efforts de réhabilitation du parc de logements existants, notamment sur les secteurs situés en frange du périmètre ANRU 1, et ce, que ce soit auprès des bailleurs sociaux ou des copropriétés privées.
- Concernant le parc de logements privés, dans la continuité de l'OPAH mené par la commune, de 2005 à 2010, la Ville porte une attention toute particulière à la qualité du parc de logements privés : étudier la faisabilité d'une veille et d'un accompagnement des copropriétés « fragiles » ou « dégradées » en partenariat avec l'ANAH.

### **Ville de Colombelles**

Aujourd'hui, les opérations urbaines ANRU sont quasiment terminées mais font ressortir les besoins d'achèvement du programme initial

Sur un plan urbain, on observe un phénomène de disqualification de quelques secteurs qui au début du projet ne semblaient pas nécessiter d'intervention forte.

A titre d'exemple, le groupe Duclos a fait l'objet d'un programme de résidentialisation dans le cadre de l'ANRU 1. Il apparaît clairement aujourd'hui qu'une intervention plus importante est nécessaire.

Le groupe Allende, en frange du périmètre ANRU 1, n'a fait l'objet d'aucune intervention dans le cadre du renouvellement urbain et renvoie aujourd'hui l'image d'un immeuble complètement laissé à l'abandon.

### **Caen la mer**

Dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré, au titre de la programmation européenne 2014 – 2020, dans son dossier de candidature, Caen la mer a prévu de favoriser les opérations de réhabilitation du parc social situées au sein des territoires relevant de la politique de la ville.

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

3.2 Poursuivre le renouvellement et l'adaptation du parc de logements et de son occupation

### **3.2.3 Mettre en place une stratégie partagée d'attribution des logements ciblée et promouvoir les sites en requalification**

L'article 8 de la loi N°2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que les signataires du contrat de ville doivent y annexer « *une convention intercommunale qui définit, en cohérence avec la politique intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et les objectifs du contrat de ville :*

*1° Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans le respect des articles L. 300-1 et L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation ; ces objectifs sont fixés en fonction du critère de revenu mentionné au 2° du I de l'article 5 de la présente loi et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs prévus aux articles L. 441-1-1 et L. 441-1-2 du code de la construction et de l'habitation ;*

*2° Les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;*

*3° Les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention ».*

**Considérant les travaux à mener en partenariat avec les bailleurs sociaux et en concertation avec les acteurs du logement du territoire communautaire, au premier rang desquels les élus des communes membres, pour élaborer son contenu, cette convention sera signée et annexée au contrat de ville ultérieurement.**

**Caen la mer, dans le cadre de son PLH 2010-2015 (fiche action N° 11), a prévu d'engager les travaux d'élaboration d'une politique de peuplement du parc social,** après la mise en œuvre du fichier départemental de gestion de la demande de logement social, effectif depuis février 2013.

**Les dispositions des lois ALUR et de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,** viennent conforter les orientations de travail de Caen la mer, validées par l'outil de gouvernance de son PLH qu'est la conférence intercommunale du logement mise en place en 2009.

**Caen la mer mettra en place la conférence intercommunale dans sa configuration conforme à la loi ALUR et engagera les travaux d'élaboration du plan partenarial d'information des demandeurs de logement social.**

**La conférence intercommunale** pilotera donc les travaux et la concertation quant à la définition d'une politique communautaire d'attribution des logements sociaux sur laquelle viendra s'appuyer la convention d'équilibre territoriale ; celle-ci prendra en compte la spécificité des quartiers prioritaires de la politique de la ville en fixant des objectifs concertés et partagés en termes d'attributions de logements, de mutations, de facilitation des parcours résidentiels, d'accompagnement social, de localisation du relogement des publics prioritaires. Cette convention

intégrera les éventuelles évolutions susceptibles d'intervenir en matière de gestion des contingents de réservations de logements et de déclinaison de l'accord collectif départemental en accord intercommunal.

La phase préparatoire à l'élaboration de cette convention consistera à partager avec tous les acteurs de l'accès au logement social, dont principalement les bailleurs, les réservataires et les élus communaux, un diagnostic de la caractérisation du territoire en la matière, sur la base des données afférentes à la structure de l'offre, à l'occupation du parc, à la demande exprimée et aux attributions et ce à l'échelle territoriale appropriée.

Les objectifs définis dans la convention, en fonction de la concertation et de la coopération entre acteurs qui ressortira des travaux, seront susceptibles de porter tant sur les équilibres à prendre en compte à l'échelle intercommunale pour les attributions de logement et en particulier au profit des ménages défavorisés, que sur les dispositifs et modalités de travail partagé, facilitateurs de l'accès au logement dans son acception large et améliorant l'adéquation entre l'offre disponible et les besoins.

Pour les bailleurs sociaux, il convient de souligner l'importance de la question de l'équilibre social dans les quartiers afin de favoriser le bien vivre ensemble. Les quartiers d'habitat social du territoire représentent une part importante de l'offre HLM à bas loyer ; ils jouent un rôle d'accueil très social. Dans un tel contexte, il est fondamental pour les organismes impliqués sur le territoire de l'intercommunalité que la question de l'équilibre social fasse l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Avec la création et la mobilisation de la Conférence Intercommunale du logement, la réforme de la demande et des attributions initiée dans le cadre de la loi ALUR, les conventions d'équilibre territorial et la mise en place du Fichier Partagé de la Demande du Calvados, la manière d'aborder le peuplement évolue pour le territoire de Caen la mer. Ces évolutions vont impacter les organismes à travers notamment la potentielle adaptation de leur politique d'attribution et de développement patrimonial, ainsi que l'évolution de l'occupation sociale des quartiers.

**Ainsi, la Conférence Intercommunale du Logement et la Convention d'équilibre territorial revêtent une importance particulière pour les organismes qui doivent être des acteurs majeurs de ces dispositifs. Les engagements de ces derniers sont présentés dans les chapitres suivant sur " la Conférence Intercommunale " et " la Convention d'équilibre territorial "**

#### **La conférence intercommunale du logement - article 97 loi ALUR**

La conférence intercommunale du logement adopte, en tenant compte de l'objectif de la mixité sociale des villes et des quartiers, des orientations concernant :

- les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le patrimoine locatif social sur le ressort territorial de l'EPCI ;
- les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif ou déclarées prioritaires et/ou relevant des projets de renouvellement urbain ;
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et réservataires.
- La mise en œuvre des orientations approuvées par Caen la mer et par le représentant de l'Etat fera l'objet de conventions signées entre l'EPCI, les organismes bailleurs et les réservataires de logements sociaux.

La conférence est associée au suivi de la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et de ses conventions de mise en œuvre ainsi que des accords collectifs mentionnés. Elle peut formuler des propositions en matière de création d'offres de logement adapté et d'accompagnement des personnes.

**La convention intercommunale dite de " d'équilibre territorial " - article 8 de la loi LAMY**

**Cette convention définira, en cohérence avec la politique intercommunale d'attribution de logements sociaux arrêtée par la conférence intercommunale du logement et les objectifs du contrat de ville :**

- les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires et dans le respect du code de la construction et de l'habitation ; ceci en fonction du critère de revenu mentionné à l'article 5 de la loi LAMY et des engagements pris en matière de relogement des personnes relevant des accords collectifs ;
- les modalités de :
  - relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain
  - de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

**Afin d'établir un diagnostic, de définir des enjeux et d'assurer un suivi des orientations les organismes d'HLM s'engagent à :**

- développer une vision partenariale de l'occupation et du fonctionnement social à l'échelle de l'EPCI
- analyser l'attractivité à travers l'analyse du marché et de l'image des quartiers
- valoriser les politiques d'attribution et de parcours résidentiels déjà en place sur certains territoires par les bailleurs
- valoriser les investissements réalisés sur le patrimoine permettant de maintenir l'attractivité de certains quartiers
- solliciter une approche intégrée dans les politiques intercommunales de l'habitat et d'attribution
- faire des propositions sur les modalités partenariales pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

Afin de favoriser les parcours résidentiels des ménages issus des QPV et sous réserve de l'équilibre financier des opérations, les organismes sont favorables à la reconstitution de l'offre hors QPV et plusieurs organismes seront candidats à l'appel à projets « PLAI adaptés 2015 ».

## Les engagements des signataires

### **Etat**

Depuis la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (loi MOLLE) du 25 mars 2009 le parcours résidentiel est formalisé dans un cadre législatif. La loi s'attache à accroître l'offre de logements disponibles dans le parc HLM en veillant à sa juste occupation et à être attentif au parcours résidentiel des habitants (actuels et nouveaux). Il faut éviter l'enclavement social et les disparités sociales dans les quartiers de l'agglomération. Pour cela :

- Prendre en compte le peuplement, la diversification de l'offre, la mixité sociale au sein des quartiers.
- Formaliser la convention partenariale intercommunale prévue à l'article 8 de la loi du 21 février 2014. Il s'agit d'accompagner la volonté politique des collectivités présentes dans les commissions d'attribution de logements sociaux et de créer un observatoire.
- Mettre en place une Conférence intercommunale du Logement pour agir sur l'offre, les attributions et le contingent des réservataires (CODESI, droit au logement (DALO), 1%...). Charte de peuplement au sein du Programme Local de l'Habitat de Caen la Mer.
- Mettre en place les suivis spécifiques territoriaux des demandes de logements sociaux et des attributions sur les quartiers, via l'exploitation des données du fichier partagé et du Service National des Enregistrements (SNE). Les travaux qui seront conduits conformément à l'article 97 de la loi ALUR (renforcement de la lisibilité des processus d'attribution à l'échelle des EPCI dotés de PLH approuvé) devront intégrer spécifiquement la question des quartiers politique de la ville.

### **Bailleurs sociaux**

Afin d'établir un diagnostic, de définir des enjeux et d'assurer un suivi des orientations, les organismes d'HLM s'engagent à :

- partager les données sur l'occupation du parc social, la demande et les attributions et leurs évolutions, dans le respect du pacte de conformité HLM établi par la CNIL ;
- participer à l'élaboration de diagnostics sur l'offre et la demande de logement,
- proposer des actions volontaristes en termes d'accompagnement, individuel ou collectif des locataires ;
- impliquer l'ensemble des acteurs qui participent à l'accès au logement, et en premier lieu les différents réservataires ;
- penser le travail sur les attributions en lien avec la diversification de l'offre,
- valoriser les dispositifs et les outils permettant de solvabiliser les locataires et les maintenir dans les lieux ;
- solliciter une plus grande coopération entre les partenaires afin d'optimiser et d'élargir les réponses apportées à partir d'un diagnostic partagé des besoins et des ressources ;
- lancer une réflexion en inter-bailleurs :

- sur le traitement et la facilitation des demandes de mutations en inter-bailleurs dont principalement celles des ménages issus des QPV.

Pour les situations difficiles :

- sur le traitement partagé de ces cas (en inter-bailleurs ou avec les partenaires idoines) en référence à la commission visée dans le plan partenarial d'information des demandeurs et de gestion de la demande ;
- avec les réservataires, sur la « mutualisation » des contingents et sur une gestion globale en flux de ces contingents comme le contingent préfectoral, avec labellisation des ménages par les réservataires.

Les organismes souhaitent que soient maintenues les dispositions actuelles en matière de dépassement de plafonds de ressources à l'entrée dans les lieux et d'exonération de Supplément de Loyer de Solidarité en cours d'occupation du logement.

Les organismes sont favorables à la mise en place d'un accord collectif intercommunal, ceci en cohérence avec les engagements inscrits dans l'accord collectif départemental.

### **Caisse d'allocations familiales**

Dans le cadre d'un projet de départ en vacances des jeunes en lien avec "Rdv Ados", le centre socio-culturel Caf de la Grâce de Dieu a mis en place des "minis chantiers" de rénovation de halls d'immeubles sur le quartier, Caen Habitat agissant en tant que donneur d'ordres pour les lieux, le résultat attendu en contrepartie d'un financement pour le séjour. Egalement, ce projet a pu se mettre en place à destination de femmes sans emploi inscrites dans une démarche de remobilisation sociale et professionnelle. Pour ce public, un salaire a été versé aux personnes par le biais de l'association "Chemins de traverses". Le public a été repéré et accompagné par le centre socio-culturel Caf de la Grâce de Dieu.

**La Boutique Habitat**, coordonnée par la ville d'Hérouville Saint-Clair, les bailleurs sociaux et la Caf, met en place des activités à destination de l'amélioration du logement et de l'habitat. 300 personnes fréquentent régulièrement les ateliers (prêt d'outils...).

### **Conseil départemental**

Favoriser l'accès des personnes défavorisées au logement

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

3.2 Poursuivre le renouvellement et l'adaptation du parc de logements et de son occupation

### **3.2.4 Favoriser la participation des habitants dans la production ou la réhabilitation de logements**

Les engagements des signataires

#### **Caisse d'allocations familiales**

La Caf gère l'animation de la **Boutique Habitat** qui est un lieu ressources pour les habitants du quartier dans l'aménagement et l'entretien de leur logement. Elle touche un public de familles avec jeunes enfants ou encore un public adolescent.

#### **Conseil départemental**

Le département, à travers les interventions de ses personnels (comme l'action tuteur habitat) et sa contribution au **Fonds de Solidarité Logement**, concoure avec ses partenaires, à l'accès des personnes défavorisées au logement.

#### **Ville de Colombelles**

##### **Mise en place d'une politique de peuplement des LLS**

Dans le cadre de la fin du Programme de Renouvellement Urbain, la ville de Colombelles a choisi de faire de la politique de peuplement des logements sociaux un des piliers du Plan Stratégique Local (PSL) de la ville.

Un diagnostic a été mené en 2013 par le cabinet Guy Taïeb Conseil. Ce travail a permis de remettre à jour la vision du peuplement du parc de logement social de l'ensemble du territoire communale. Deux préconisations principales émergent :

##### **Mettre en place une charte interbailleurs avec des règles d'attribution communes**

Se placer à l'échelle fine type « cage d'escalier » pour mener les réflexions d'attribution de logements.

##### **Autres enjeux :**

- Maîtriser les dynamiques de peuplement alors que deux ZAC importantes sont en cours de livraison dans un contexte immobilier difficile
- Permettre la réussite du PRU au plan social par un rééquilibrage du parc HLM
- Mieux répondre à la demande de familles avec enfants sur la commune et l'agglomération

### **La Ville d'Hérouville saint-Clair**

La ville à travers son engagement au sein de la structure partenariale ; la **Boutique Habitat** (Ville/ CAF/ Calvados Habitat et Plaine Normande) , assure la gestion financière, met à disposition les locaux nécessaires à son activité, situés en quartier prioritaire ainsi que du personnel notamment dédié aux ateliers de réfection d'appartements, aux interventions au domicile des familles et à l'accompagnement individuellement les personnes et participe aux actions collectives menées par la Boutique Habitat.

## **Objectif stratégique 3.3**

### **Renforcer la requalification durable des espaces et la mixité des fonctions urbaines**

Au-delà de l'habitat, la qualité du cadre de vie urbain des quartiers repose également sur leur possibilité de maintenir et conforter la présence de structures et d'espaces collectifs valorisés, générateurs d'une vie sociale et économique de proximité et/ou permettant l'ouverture à celle de l'agglomération.

Le Programme National de Rénovation Urbaine a permis d'initier des opérations permettant la revalorisation d'espaces publics et le maintien de fonctions liées à la vie économique et sociale des quartiers. Celles-ci sont à conforter tout en facilitant l'appropriation et l'implication des habitants du quartier et de ceux ne résidant pas sur le quartier.

La présence de services variés, de commerces de proximité dynamiques et d'une desserte en transport collectif adapté, créent les conditions du rayonnement du quartier au-delà de ses limites et favorisent la mixité sociale.

#### **Objectifs associés**

**Cet objectif stratégique est composé des quatre objectifs associés suivants :**

**3.3.1.** Recomposer durablement les friches et tissus urbains dégradés

**3.3.2.** Conforter et pérenniser l'offre de services et d'équipements publics et commerciaux

**3.3.3.** Conforter la présence d'espaces collectifs de qualité, sécurisés, adaptés aux usages, appropriés par les habitants

**3.3.4.** Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité durable et sécurisée vers et à partir des quartiers

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

3.3 Renforcer la requalification durable des espaces et la mixité des fonctions urbaines

### 3.3.1 Recomposer durablement les friches et tissus urbains dégradés

## Les engagements des signataires

### Etat

La recomposition des friches et du tissu urbain doit s'appuyer sur les **Plans Stratégiques Locaux (PSL)**. Concernant les quartiers :

- Chemin Vert, une étude de requalification est en cours
- Grâce de Dieu, il n'y a pas de PSL mais le schéma directeur à long terme est à respecter
- Guérinière, n'a pas connu de modification majeure de sa structure urbaine et de sa vocation initiale. Un PSL est à venir
- Haute Folie à Hérouville Saint Clair, la mutabilité du foncier est à prévoir

### Caisse des Dépôts

- Fonds friches Ginkgo pour aider à la dépollution des friches industrielles
- Prêts GAIA pour financer un portage foncier ou la constitution de réserves foncières

### Caen la mer

**Mobilisation des fonds européens au travers de l'Investissement Territorial Intégré (ITI)** dont Caen la mer est le chef de file dans le cadre de la programmation européenne 2014 – 2020 en lien avec la Région. Le règlement de l'appel à projet prévoit la possibilité de soutenir avec des fonds FEDER des opérations de requalification d'équipements publics au sein des quartiers prioritaires tels que les friches scolaires.

### Ville d'Hérouville Saint-Clair

La commune d'Hérouville Saint-Clair a déjà identifié 5 friches à reconvertir dans le cadre d'une proposition de rénovation urbaine globale, présentée au titre du NPNRU.

**Ainsi, sous réserve de cofinancement, la Ville d'Hérouville Saint-Clair ambitionne de reconvertir les friches suivantes :**

- Le Lycée Rabelais en un équipement majeur autour de la formation et de la culture ;
- Le Collège Boisrobert en une école de la 2<sup>ième</sup> chance ;
- Le groupe scolaire Auber (reconversion partielle) en un programme habitat ;
- L'école et le Collège Saint-Michel (reconversion partielle) en un programme mixte, activité/habitat.

### **Ville d'Ifs**

Un des enjeux fondamentaux pour la Ville d'Ifs reste de poursuivre la **recomposition d'un tissu urbain dégradé, notamment sur sa frange Est en continuité directe du quartier de la Guérinière**. Le PRU aura permis d'amorcer certaines mutations mais celles-ci demeurent à parfaire. Cette reconquête d'un foncier relativement dégradé contribuera à créer des conditions favorables pour la production de formes d'habitat adaptées aux besoins, le maintien d'une activité économique de proximité au sein du quartier, l'implantation d'équipement public (lieu ressource pour la famille). Au-delà, pour répondre aux enjeux d'intégration urbaine, la Ville entend **poursuivre la structuration du maillage de liaisons douces, notamment dans une dimension intercommunale**.

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

3.3 Renforcer la requalification durable des espaces et la mixité des fonctions urbaines

### **3.3.2 Conforter et pérenniser l'offre de services et d'équipements publics et commerciaux**

## Les engagements des signataires

### **Etat**

Il faudra déterminer les besoins en équipements publics et commerciaux « de proximité » des habitants des quartiers prioritaires, notamment ceux permettant de maintenir l'offre culturelle sur les quartiers et veiller à :

- Développer l'offre de professionnels de santé sur la Pierre Heuzé.
- Faciliter l'accès piétonnier au centre commercial de la Grande Delle.
- Mettre en œuvre la clause du territoire le plus favorisé (**cf. chapitre V**)

### **Caen la mer**

**Dans le cadre de ses compétences obligatoires, Caen la mer s'investit dans la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.** Au sein des territoires prioritaires, ces équipements sont particulièrement importants pour offrir des possibilités aux habitants, favoriser la mixité des fonctions des quartiers, développer leur attractivité, ainsi que leurs liens avec le reste de l'agglomération.

#### Equipements sportifs

Dans le domaine sportif, deux territoires prioritaires bénéficient d'équipements. Il s'agit de la Grâce de Dieu et du Chemin Vert qui accueillent tous deux une piscine communautaire. Ces piscines sont régulièrement entretenues par l'agglomération (isolation des vitrages, ventilation,...) et modernisées (de nouveaux casiers l'an dernier, des cartes magnétiques sur le budget 2015,...).

Ces deux piscines communautaires participent la vie des quartiers ainsi qu'à leur ouverture et leur rayonnement sur l'agglomération.

#### Equipements culturels<sup>24</sup>

L'agglomération gère des équipements mais apporte aussi des subventions à certaines structures qui agissent dans ce domaine.

La bibliothèque de Caen comprend le bibliobus ainsi que les bibliothèques de quartiers sur les quartiers prioritaires du Chemin vert, de la Pierre Heuzé, de la Guérinière et de la Grâce de Dieu.

---

<sup>24</sup> Annexe : Présentation des actions sur les quartiers prioritaires par les équipements culturels

### **Caisse d'allocations familiales**

La Caf gère plusieurs équipements publics au sein des quartiers. **Elle s'engage à maintenir les centres sociaux-culturels dans les quartiers prioritaires et au-delà (Grâce de Dieu, Chemin vert, Guérinière, Pierre Heuzé, Folie Couvrechef, Hérouville Saint-Clair).** Par ailleurs, elle soutient l'accueil de permanences de services publics et d'association de services aux habitants (mission locale, conseil général, associations de droits des femmes, association de consommateurs...) qui touche des familles, des personnes isolées, des bénéficiaires des minimas sociaux, etc.

### **Caisse des dépôts**

- Faciliter les parcours résidentiels des entreprises par la réalisation d'opérations mixtes ;
- Contribuer à développer une offre locale de services au public et maisons au service du public (numérique...) ;
- Prêts PSPL pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers à plus de vingt ans ;
- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics, infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Avec l'EPARECA, intervention dans le cadre de Foncièrement Quartier pour redynamiser les centres commerciaux dans les quartiers ;
- Prêts PRU spécifiquement dédiés aux quartiers politique de la ville, pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains, jusque 15 ans.

### **Ville de Colombelles**

L'action de la bibliothèque : idéalement située dans le centre-ville au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, la médiathèque s'inscrit dans une démarche de qualité et de cadre de vie.

Le bâti lui-même offre des espaces lumineux et chaleureux, accessibles à tous et du mobilier adapté ; la médiathèque dispose également d'un café-pressé et d'une terrasse en accès-libre.

Dans un souci d'intégration au tissu culturel du territoire et afin de donner à voir l'offre culturelle, un partenariat pérenne associe la médiathèque au Théâtre La Renaissance ainsi qu'au CDN-Comédie de Caen en tant que Ville Coopérateur.

## Ville de Caen

Le Contrat de Ville permet la mise en œuvre d'actions culturelles sur les quartiers prioritaires, territoires qui rencontrent des difficultés particulières d'intégration dans la ville. L'enjeu est de permettre l'amélioration de la vie quotidienne de leurs habitants, la culture contribuant à l'épanouissement personnel et collectif et à l'intégration dans la société.

La Ville apporte son soutien aux équipements culturels de proximité et aux équipements culturels structurants qui contribuent à développer une offre culturelle - de sensibilisation et de formation - dans les quartiers, en particulier le Musée de Normandie, le Musée des Beaux-Arts, le Théâtre Foz, le Cinéma Lux et plus récemment le Théâtre de Caen. Ces structures mènent un travail de partenariat important avec les habitants et les acteurs locaux de la ville qui accompagnent des projets de quartier et/ou de renouvellement urbain. La majorité des actions portées par les équipements ont été reconduites et parfois développées.

Les projets des nouveaux directeurs d'équipements culturels structurants, tels que le Centre Dramatique National et le Centre Chorégraphique National, devraient enclencher une nouvelle dynamique dans le cadre de la politique de ville.

La Ville apporte également son soutien à des actions culturelles de quartier pour favoriser l'accès à l'offre culturelle ou aux pratiques artistiques avec par exemple, les actions "Passeurs d'images" (Lux), "Musées et Patrimoine", "La Pépinière" (L'Unique).

Une nouvelle action va être développée lors du mandat avec l'organisation de résidences d'équipes artistiques, notamment sur des quartiers prioritaires, en partenariat avec les MJC Guérinière, Chemin Vert et Tandem dans un premier temps. Dans ce cadre sera développé un volet action culturelle sur les quartiers dans une dynamique intergénérationnelle et de rapprochement avec des publics éloignés de la culture.

La Politique culturelle de la Ville est une politique transversale vis-à-vis de l'ensemble des dispositifs dans un souci de renforcement et de mise en cohérence des actions.

## Ville d'Hérouville Saint-Clair

La Ville d'Hérouville Saint-Clair souhaite, dans le cadre des nouvelles opérations de rénovation urbaine qu'elle ambitionne (et sous réserve de leurs cofinancements) :

- **Conforter l'attractivité du nouveau centre-ville**, notamment son dynamisme économique et son rayonnement culturel ;
- **Consolider l'offre d'équipements structurants**, adaptés aux attentes des publics notamment des quartiers prioritaires : offre de formation, d'emploi et culturelle ;

A ce titre, et plus particulièrement sur le secteur de projet centre-ville, la commune propose :

- **La reconversion du lycée Rabelais** en un équipement majeur autour de la formation et de la culture ;
- **Le développement de programmes mixtes** : commerces / bureaux / logements

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

3.3 Renforcer la requalification durable des espaces et la mixité des fonctions urbaines

### **3.3.3 Conforter la présence d'espaces collectifs de qualité, sécurisés, adaptés aux usages, appropriés par les habitants**

Les engagements des signataires

#### **Etat**

Le maintien d'espaces collectifs de proximité dans des projets intégrant une dimension culturelle et/ou artistique et la co-construction de projets (expertise d'usage des habitants), appropriation des espaces collectifs et de la Gestion Urbaine de Proximité (domanialité) facilitent le lien social et la qualité de vie. Pour cela, il faut :

- Favoriser, sur le quartier du Chemin Vert, une bonne résidentialisation des pieds d'immeubles collectifs et mettre en place une gestion urbaine de proximité efficace.
- Rendre indispensable la Gestion Urbaine de Proximité sur la Grâce de Dieu dont les travaux sont toujours en cours de réalisation.
- Prévoir, éventuellement sur la Guérinière, des travaux de résidentialisation.
- Revoir, sur la Pierre Heuzé, le stationnement suite à la résidentialisation des barres de la caennaise qui reste chaotique et mal aiguillé sur les parties centre et sud du quartier.
- Initier des projets éducatifs et culturels qui sollicitent la réflexion des habitants sur la maîtrise d'usage.

#### **Caisse d'allocations familiales**

Outre le maintien des centres socio-culturels dans les quartiers, la Caf se mobilise sur la facilitation de l'intégration des familles et des jeunes de 12 à 18 ans dans la vie collective et citoyenne.

#### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

La Ville d'Hérouville Saint-Clair souhaite, dans le cadre des nouvelles opérations de rénovation urbaine qu'elle ambitionne (et sous réserve de leurs cofinancement), **poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du PRU 1 sur la requalification des espaces collectifs dans le quartier prioritaire ; et ce, notamment, sur les franges du périmètre ANRU 1.**

3. Amélioration de la qualité et du cadre de vie : poursuivre les efforts engagés

3.3 Renforcer la requalification durable des espaces et la mixité des fonctions urbaines

### **3.3.4 Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité durable et sécurisée vers et à partir des quartiers**

Les engagements des signataires

#### **Etat**

Le réaménagement des espaces publics et des liaisons inter-quartiers/inter-communes est une priorité. Il faudrait notamment s'appuyer sur l'action du Conseil Local de Santé de Caen, l'offre de transports en commun et la mobilité douce dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air extérieur.

#### **Caisse des Dépôts**

- Désenclavement des quartiers et développement des transports et de la mobilité
- Accompagnement des autorités organisatrices de transport dans la constitution de projets pour l'amélioration de la desserte par les transports collectifs des QPV
- Contribuer aux réflexions portant sur les nouveaux services de mobilité
- Accompagnement en ingénierie des études de préfaisabilité et mobilisation de son réseau d'experts.

#### **Ville de Colombelles**

##### **La mobilité : en enjeu fondamental inscrit dans le nouveau PLU de la commune**

Les coutures urbaines et la mobilité des habitants se trouvent au cœur du projet municipal ; cet objectif constitue l'une des quatre orientations du Plan Local D'urbanisme de Colombelles validé en 2014. Le quartier du centre-ville comprenant le quartier prioritaire est en cœur de ce dispositif.

#### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

La Ville d'Hérouville Saint-Clair souhaite, dans le cadre des nouvelles opérations de rénovation urbaine qu'elle ambitionne (et sous réserve de leurs cofinancement), poursuivre l'ouverture des quartiers entre eux et les relier davantage au centre-ville.

Cette ambition s'articule notamment avec **le plan des aménagements cyclables**.

## Orientation 4 : Principes transversaux

### /// Enjeu : cohérence d'ensemble

En dehors de ces trois orientations clairement énoncées, il reste des sujets tout aussi importants qui ne peuvent trouver de solutions qu'à travers des actions transverses. Trois objectifs stratégiques transversaux ont donc été définis.

Certains principes se distinguent en effet comme étant à décliner dans les objectifs stratégiques précédents, tout en les adaptant aux caractéristiques et aux objets d'interventions.

#### **Cette orientation est composée des trois objectifs suivants :**

**4.1** Favoriser les formes de "décloisonnement" et de travail en réseau entre des acteurs intervenant sur des champs différents pour une résolution collective des problématiques

**4.2** Valoriser la mémoire et l'image des quartiers

**4.3** Prendre en compte selon une approche intégrée les axes transversaux de la jeunesse, de l'égalité hommes – femmes et de la lutte contre les discriminations dans toutes les orientations et objectifs prioritaires

#### 4. Orientation transversale

##### **4.1 Favoriser les formes de "décloisonnement" et de travail en réseau entre des acteurs intervenant sur des champs différents pour une résolution collective des problématiques**

#### Les engagements des signataires

##### **Etat**

Optimiser la circulation de l'information et le travail en synergie est une des priorités de l'Etat ce qui permettra d'améliorer la coordination, du secteur médicosocial, de l'Education Nationale et des services de la protection de l'enfance. La lutte contre le poids des stéréotypes de genre, qui empêchent la diversité des parcours éducatifs, permettra de créer les conditions de l'acquisition d'une culture commune sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire il faudra :

Partager l'information dans des groupes de travail, suivi, informels et formels, site extranet...

Développer l'éducation à l'égalité, à la citoyenneté, transmettre aux filles et aux garçons une égale ambition scolaire et professionnelle pour une plus grande mixité des filières de formations. Encourager les pères à s'investir dans des activités socioculturelles de quartier afin de contribuer au décloisonnement des rôles et susciter leur adhésion. Travailler à la prévention de toutes les discriminations.

Optimiser la circulation de l'information et le travail en synergie avec les polices municipales, les transports publics et les bailleurs sociaux, par la tenue de réunions opérationnelles tous les deux mois et la réalisation d'opérations conjointes.

Développer les compétences psycho-sociales au service de la prévention des conduites addictives auprès des jeunes et par la formation des professionnels notamment en milieu scolaire.

Accompagner, sensibiliser les professionnels des politiques de droit commun (agents de développement local...) et les acteurs de terrain à la prise en compte de l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre les discriminations multicritères.

##### **Ville de Caen**

Mise en place sur tous les quartiers prioritaires et quartiers en veille et animés par les agents DSU, les réseaux de quartiers, groupes d'animation et de développement et groupes de travail, rassemblent l'ensemble des associations et institutions qui œuvrent de façon pérenne sur le quartier afin de partager un diagnostic et bâtir un projet de territoire cohérent et adapté aux besoins de la population.

### Les engagements des signataires

#### **Etat**

Poursuivre le soutien et initier l'émergence de projets culturels novateurs et pluridisciplinaires dans leur démarche pour valoriser les quartiers en inscrivant l'action dans les dispositifs disponibles à l'échelle régionale ou nationale (programme de résidences d'architecte, mini citylab, portes du temps...) en s'appuyant sur les institutions culturelles locales (MDA, Pavillon, CAUE, Archives, Musées, CIAP, CPIE...) et impliquant un suivi transversal côté collectivité et côté Etat.

#### **Ville d'Hérouville Saint-Clair**

**L'Espace Citoyen**, équipement de proximité de la Ville d'Hérouville a pour mission de sensibiliser les publics à l'histoire de la ville et son évolution, faire découvrir aux habitants leur environnement urbain et le patrimoine architectural. A ce titre, l'espace citoyen développement des supports d'information (expositions) propose un appui aux projets pédagogiques menés par les enseignants, organise des balades urbaines, des visites de chantier, des rencontres entre habitants et des architectes/ professionnels de la ville.

La ville d'Hérouville soutient des projets culturels permettant de faire connaître et valoriser les quartiers et leurs spécificités urbaines auprès les habitants et du jeune public.

#### 4. Orientation transversale

**4.3 Prendre en compte selon une approche intégrée les axes transversaux de la jeunesse, de l'égalité hommes – femmes et de la lutte contre les discriminations dans toutes les orientations et objectifs prioritaires**

**⇒ A décliner tout au long du contrat**

# IV. Recensement des enjeux en matière de renouvellement urbain

## A. Achèvement du Programme de Renouvellement Urbain de Caen, un nouveau PRU pour le quartier du Chemin Vert

### 1. Enjeux généraux

#### A court terme :

- ▶ conforter les efforts de valorisation des quartiers en renforçant la Gestion Urbaine de Proximité
- ▶ accroître les possibilités de parcours résidentiels au sein de ces quartiers, affirmer leur vocation résidentielle
- ▶ conforter la vitalité commerciale des cœurs de quartier
- ▶ redonner l'envie d'habiter et d'investir dans ces quartiers en poursuivant les efforts de réhabilitations des immeubles existants et d'aménagement des espaces publics

#### A moyen terme :

- ▶ développer les liens entre les quartiers et les communes périphériques
- ▶ consolider l'offre d'équipements structurants, adaptés aux attentes des publics des quartiers prioritaires : formation, santé, emploi et culture
- ▶ s'appuyer sur le passage en Tram fer pour poursuivre l'effort de rénovation des espaces publics

#### A long terme :

- ▶ réinscrire les quartiers dans la dynamique de développement de Caen la mer

**Le quartier du Chemin Vert<sup>25</sup> a été retenu sur la liste des quartiers d'intérêt régional susceptibles d'être soutenu par l'ANRU en accompagnement de la Région;** aussi un Protocole de préfiguration de la convention

pluriannuelle avec l'ANRU doit être présenté en annexe du contrat de ville.

Le protocole de préfiguration est donc une phase-clé (et obligatoire) de l'élaboration du projet de renouvellement urbain.

Il s'appuie sur les travaux déjà entrepris ou en cours et oriente la démarche de travail collective à mener jusqu'à l'élaboration de la convention d'application de renouvellement urbain qui se fera dans un second temps.

Le protocole permet le financement par l'ANRU des études et de l'ingénierie nécessaires pour la préparation du projet.

L'instruction du protocole de préfiguration par l'ANRU se fera sur la base d'un dossier remis au Préfet, délégué territorial de l'ANRU, dont le contenu est précisé dans le règlement général de l'ANRU et du projet de protocole.

## **2. Principaux dysfonctionnements persistants**

<b>Grâce de Dieu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Dégradation du dynamisme commercial de la Place du Commerce à la Grâce de Dieu</li> <li>↳ Trafic en cœur de quartier, dégradations des halls des immeubles neufs</li> <li>↳ L'image du quartier et de certaines résidences d'habitat social n'ayant pas encore bénéficié de réhabilitation, notamment des façades</li> <li>↳ Difficulté de gestion des encombrants</li> <li>↳ Besoin de clarifier le statut des espaces (publics ou résidentiels) aux abords des immeubles d'Armand marie 1 et 2 et bâtiments 2 Marillac et 5 Saint André</li> </ul>
<b>Guérinière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ L'image du quartier aux yeux des porteurs de projet (promoteurs, acquéreurs, ...)</li> <li>↳ Prédominance de l'habitat social, notamment en cœur de quartier</li> <li>↳ Manque de locaux adaptés pour les professionnels de santé</li> <li>↳ Besoin de clarifier le statut des espaces (publics ou résidentiels) aux abords des immeubles d'habitat social AFN et Floréals</li> <li>↳ Des problèmes de délinquance et d'insécurité ancrés</li> <li>↳ Dynamique commerciale en perte de vitesse</li> </ul>
<b>Pierre-Heuzé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Quartier qui reste fermé sur lui-même, l'arrivée en limite Nord du tram n'a pas réellement permis son désenclavement</li> <li>↳ Problème de distinction entre espaces publics et espaces privatifs</li> </ul>

<sup>25</sup> Annexe : Protocole de préfiguration du quartier du Chemin Vert

<p><b>Calvaire- Saint-Pierre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Patrimoine social dégradé concentré dans le Nord du quartier</li> <li>→ Absence de lien avec le secteur du Mont Coco et plus globalement entre le Campus I et le Campus II</li> </ul>
<p><b>Chemin vert</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un habitat exclusivement social sur le secteur prioritaire (40 - 50 ans) stigmatisé et nécessitant des améliorations voire des réhabilitations lourdes</li> <li>→ Des voies d'entrée et d'accès au centre-ville de Caen surdimensionnées et circulantes qui font coupure Est Ouest et Nord Sud, et front au Nord (rues de Bourgogne, Champagne)</li> <li>→ une succession de 3 grands îlots d'habitats encore enclavés</li> <li>→ Effet labyrinthe des cheminements, repérage compliqué</li> <li>→ stationnement mal adapté aux usages des habitants</li> <li>→ Des espaces publics mal délimités, en quête de vocation, non appropriés par la population</li> <li>→ Absence de centralité, de cœur de quartier bien délimité</li> <li>→ Deux pôles commerciaux vieillissants sous valorisés</li> <li>→ Déficit d'attractivité et vétusté des locaux du site scolaire Authie Nord (bâtiment Pailleron)</li> <li>→ Modification profonde de l'offre scolaire existante depuis 2013, avec la fermeture du collège de secteur (250 collégiens) et friche en cœur de quartier</li> </ul>

### 3. Volet opérationnel

Les éléments ci-dessous synthétisent les informations des différents schémas directeurs et revues de projet réalisées à ce jour.

Ils guideront également la formalisation du plan stratégique local de la Ville de Caen.

<b>Grâce de Dieu</b>	<p><b><u>Court terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Chauffage urbain et chaufferie bois</li><li>→ Engager une étude sur l'offre commerciale sur le périmètre élargie Grâce de Dieu, Route d'Harcourt et proximité de Fleury-sur-Orne</li><li>→ Conforter l'attractivité de la Place du Commerce rénovée : redynamiser son activité commerciale, maîtriser les problèmes de délinquance</li><li>→ Mettre en œuvre l'enfouissement des ordures ménagères et condamner les vides ordures</li><li>→ Rendre accessible et sécuriser des immeubles puis adapter des logements au standard des séniors</li><li>→ Prévenir le déséquilibre social dans le grand îlot-Sud-Ouest – ancienne caserne Le Flem aux abords du programme Bouygues immobilier, réussir l'intégration du programme dans le quartier</li><li>→ Poursuivre la diversification du parc sur l'îlot sud-ouest et notamment l'étude du projet de démolition de l'immeuble Lavigerie</li><li>→ Poursuivre les efforts pour la réhabilitation thermique des façades et de sécurisation des immeubles de logements sociaux</li><li>→ Accompagner la mutation du Nord de l'îlot Robillard Foucher</li><li>→ Clarifier le statut des espaces et la domanialité d'Armand Marie 1 et 2, bâtiment 2 Marillac et 5 Saint André</li></ul> <p><b><u>Moyen terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Poursuivre la diversification du parc de logement sur l'îlot Robillard Foucher</li><li>→ Aménager le cœur d'îlot Robillard</li><li>→ Poursuivre les efforts de réhabilitation thermique des façades et de sécurisation des immeubles de logements sociaux</li><li>→ Poursuivre l'aménagement des circulations piétonnes en connectant l'îlot Robillard à l'avenue Père Charles de Foucauld vers l'ouest</li><li>→ Restructurer l'habitat du secteur "Frères Lumières" au Sud-Ouest du quartier</li><li>→ Construction de nouveaux locaux d'activités sur le ZAE Fresnel</li></ul> <p><b><u>Long terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Engager la mutation du secteur Nord- Est – Esplanade Malraux – Langevin</li><li>→ Traitement urbain de l'avenue Père Charles de Foucauld intégrant les circulations douces et le carrefour avec la Route d'Harcourt</li></ul>
----------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Prévenir l'affaiblissement commercial potentiel lié au développement du parc commercial d'Ikea sur Fleury</li> </ul>
--	---

<b>Guérinière</b>	<p><b><u>Court terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Chauffage urbain et chaufferie bois</li> <li>→ Poursuivre la diversification du parc de logement autour de la Place de la Liberté (Lot 2 Lamartine, Lot Cormorans) et au Nord du quartier (secteur Guillaume de Normandie)</li> <li>→ Rendre accessible et sécuriser des immeubles plus adapter des logements au standard des séniors</li> <li>→ Poursuivre l'enfouissement des ordures ménagères et condamner les vides ordures</li> <li>→ Conforter l'offre de soins au cœur du quartier en créant un pôle regroupant les professionnels de santé au cœur du quartier, proche de la ligne de tramway</li> <li>→ Achever et conforter l'attractivité de la nouvelle place de la Liberté et prévoir l'évolution de son centre commercial</li> <li>→ Renforcer le lien avec les projets route de falaise sur la Commune d'Ifs</li> <li>→ Renforcer le lien avec la commune de Cormelles-le-Royal au Sud au travers de l'aménagement de la deuxième tranche de l'allée de tilleuls</li> <li>→ Poursuivre l'effort de résidentialisation des immeubles en clarifiant le statut des espaces de domanialité des immeubles d'AFN et Floréals</li> <li>→ Evaluer le résultat de la résidentialisation des immeubles existants</li> </ul> <p><b><u>Moyen terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuivre la diversification du parc de logement autour de la Place de la Liberté (Lot Flandre Dunkerque, Lot Bienfaisance) et au Sud du quartier (Boulevard de la Charité)</li> <li>→ Poursuivre la mutation du secteur Est – école élémentaire Cormorans</li> <li>→ Requalifier l'axe Nord Sud constitué par la rue de la Guérinière pour améliorer la connexion de la Place de la Liberté aux nouveaux quartiers Eiffel et Charité</li> <li>→ Clarifier le statut des espaces et la domanialité</li> </ul> <p><b><u>Long terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Requalifier les bâtiments bordant le Nord de la Place de la Liberté</li> <li>→ Renforcer les continuités vertes au Nord du quartier</li> <li>→ Mettre en valeur et développer l'usage du secteur Château d'eau</li> </ul>
-------------------	---

<p><b>Pierre-Heuzé</b></p>	<p><b><u>Court terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Engager l'étude sur l'accessibilité et l'adaptation des logements</li> <li>↳ Engager l'étude urbaine sur le désenclavement du quartier</li> <li>↳ Projet urbain combinant démolition partielle, reconstruction, réhabilitation amélioration thermique du patrimoine social rue du Dr Auvray</li> </ul> <p><b><u>Moyen terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Rendre accessible et sécuriser des bâtiments puis adapter des logements au standard des séniors</li> <li>↳ Mettre en œuvre l'enfouissement des ordures ménagères et condamner les vides ordures</li> <li>↳ Engager l'étude sur le devenir des immeubles rue Camille Guérin</li> </ul>
<p><b>Calvaire-Saint-Pierre</b></p>	<p><b><u>Court terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Achèvement de la mutation de l'îlot de l'Eglise : aménagements publics</li> <li>↳ Poursuite de l'aménagement des espaces publics rue des Rougeaux</li> </ul> <p><b><u>Moyen terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Rendre accessible et sécuriser des bâtiments puis adapter des logements au standard des séniors</li> <li>↳ Mettre en œuvre l'enfouissement des ordures ménagères et condamner les vides ordures</li> </ul> <p><b><u>Long terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Désenclavement Nord avec connexion avec le Mont Coco : création d'une passerelle piétonne et cyclable, voir transport en commun</li> <li>↳ Réflexion sur le renouvellement urbain au Nord du Calvaire Saint Pierre</li> </ul>
<p><b>Chemin vert</b></p>	<p><b>Approfondissement : Protocole de préfiguration</b></p>

## B. Principaux axes stratégiques de développement urbain pour le quartier prioritaire d'Hérouville-Saint-Clair

Les projets et programmes proposés dans ce document<sup>26</sup> s'inscrivent d'une part dans les grands axes de développement urbains définis par la commune en 2010 dans son Schéma stratégique de développement urbain ; d'autre part, dans les enjeux synthétisés dans le cadre du bilan des engagements contractuels à la convention ANRU<sup>27</sup>.

### 1. Eléments de contexte

#### Rappel des données socio-économiques

**Quartiers concernés :** Grande Delle - Val - Belles Portes - Grand Parc et Haute Folie Centre-ville

**Surface :** 58 hectares

**Population :** 8 310 habitants

**Années de construction :** 1965 à 1983

#### Portrait sociodémographique synthétique<sup>28</sup> :

- ▶ Le revenu fiscal médian était de 10 900 € en 2011.
- ▶ Le secteur regroupe plus de 80 % de logements sociaux.
- ▶ Le taux de chômage oscille entre 18 et 38 % selon les secteurs (chiffres 2010). Pour les moins de 25 ans, ce chiffre atteint 51%.
- ▶ Le taux de familles monoparentales fluctue selon les secteurs du quartier prioritaire entre 18 et 22 %.
- ▶ Certains secteurs présentent des fragilités accrues dans des domaines spécifiques. Pour exemple, le quartier Grande Delle affiche un taux de scolarisation chez les 15-24 ans de seulement 53 % tandis que les jeunes actifs de 15-24 ans sans diplômes représentent 26%.

<sup>26</sup> A ce stade, les programmations présentées au sein du présent document, sont des esquisses et ont fait l'objet de premiers échanges avec les bailleurs concernés. Il s'agit d'une première étape pour la définition d'un programme qui devra se poursuivre dans une concertation élargie avec les partenaires et bien sûr les habitants. En outre, ce document sera amené à être élargi et complété dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique Local.

<sup>27</sup> Annexes : Esquisse de programmation urbaine détaillée ;

Bilan des engagements contractuels de la convention ANRU, 2014 ;

Etude « Entre renouvellement urbain et requalification sociale des quartiers », Marine Bonnard, 2014

<sup>28</sup> Données extraites de l'Observatoire Régional des Quartiers (SISTER)

## Principales caractéristiques urbaines

Le quartier prioritaire d'Hérouville Saint-Clair se situe intégralement dans la ZUP réalisée de 1961 à 1993.

De ce fait on retrouve sur ce secteur les problématiques urbaines communes à la ZUP. En effet, cette dernière hérite d'une conception très fonctionnaliste, d'abord routière, où les principales fonctions urbaines sont séparées.

### ► Des voiries agissant comme des coupures urbaines

Les quartiers sont ceinturés par de larges boulevards à sens unique, d'un dimensionnement de voies de transit. La circulation y est rapide.

L'organisation de ces voies autour des quartiers a créé une frontière visible entre chacune des zones devenues des ensembles autonomes. Cette perception est amplifiée par la présence de parcs de stationnement massifs qui jouxtent chacune de ces voies et par l'organisation interne des quartiers maillés de voies de desserte en impasse uniquement. Les quartiers ne peuvent être traversés de part en part.

### ► Un centre-ville refermé sur lui-même

Les quartiers sont regroupés en pétale autour d'un centre-ville, appelé « Citadelle douce ». Ce centre a été créé de toute pièce 10 ans après le centre commercial Val Saint-Clair.

La conception de ce centre-ville en citadelle surélevée, fermée et coupée des quartiers contribue au dysfonctionnement de ce quartier et au manque d'attractivité économique de cet espace.

### ► Des espaces extérieurs, bien matérialisés et entretenus mais vieillissant dans leur conception

Le choix de concentrer la circulation de transit à l'extérieur des quartiers a permis de privilégier les cheminements piétons à l'intérieur des quartiers. Cependant, la plupart de ces espaces se sont dégradés en dépit d'un entretien régulier et présentent de nombreuses ruptures visuelles ou physiques.

### ► Un foncier peu lisible et difficilement mutable

Sur la ZUP, le découpage foncier est inachevé. Il se caractérise par de grandes parcelles privées, déconnectées des limites physiques ainsi que des voies et places relevant théoriquement du domaine public. Ces limites entre espace public, semi-public et privé peu lisibles génèrent parfois des problèmes de gestion.

Enfin, ces grandes parcelles dépourvues de domaine public complexifient grandement la mutabilité du foncier.

## Les rénovations urbaines précédentes

La ZUP a déjà connu des interventions urbaines majeures qui ont permis de résoudre un certain nombre de ces dysfonctionnements urbains.

Tout d'abord la réalisation du TVR à l'échelle de l'agglomération a permis de désenclaver profondément ce secteur. Le tramway a par ailleurs engagé une reconversion de l'avenue de la Grande Cavée poursuivie dans le cadre du PRU.

Le Grand Projet de Ville (GPV) a permis de redynamiser la partie Ouest du quartier Grande Delle.

Enfin, le PRU contractualisé en octobre 2005 constitue l'intervention la plus significative.

Ce programme s'est concentré sur les secteurs Centre-Ville ouest, le Val, Grand Parc nord et Belles Portes nord. Le PRU est parvenu à développer l'attractivité résidentielle de la ville, à rééquilibrer pour partie le parc de logements, à constituer un centre-ville actif avec plus de 17 000 m<sup>2</sup> dédiés à l'activité économique, à ouvrir certains quartiers et enfin réorganiser le foncier de certains secteurs.

Toutefois, ce programme est aujourd'hui en voie d'achèvement, et si son impact positif est réel et significatif, il s'agit d'une intervention partielle qui n'a pu répondre à l'ensemble des dysfonctionnements.

### **Principaux enjeux**

- ▶ Conforter l'attractivité du nouveau centre-ville, notamment son dynamisme économique et son rayonnement culturel.
- ▶ Lutter contre les déséquilibres sociaux/urbains observés en frange du périmètre ANRU 1
- ▶ Ouvrir les quartiers entre eux et les relier davantage au centre-ville.
- ▶ Poursuivre la diversification du parc de logement et accroître les possibilités de parcours résidentiels.
- ▶ Accroître l'attractivité résidentielle et améliorer l'image des quartiers.
- ▶ Consolider l'offre d'équipements structurants, adaptés aux attentes des publics notamment des quartiers prioritaires : offre de formation, d'emploi et culturelle
- ▶ Optimiser et renforcer la démarche de Gestion Urbaine de Proximité

## 2. Différents secteurs de projet

### ⇒ Centre-ville

#### Diagnostic

A Hérouville Saint-Clair, le centre-ville a été construit de toute pièce dans le cadre de la ZUP. Il s'agit même de la dernière pièce urbaine de cet aménagement d'ensemble.

Or, ce centre-ville créé en 1987 présente des signes de dysfonctionnement qui s'expliquent en partie par sa conception. Les voiries qui l'entourent ont été réalisées en cavée d'environ 4 mètres afin de séparer les circulations dévolues aux piétons des circulations automobiles. L'accès au centre-ville se faisait alors principalement par des passerelles, aujourd'hui quasiment supprimées pour permettre le passage du tramway. L'organisation très introvertie de la Citadelle Douce (le cœur du centre-ville) a largement contraint la lisibilité et l'attractivité économique du centre-ville. Sur la quinzaine de fonds de commerce prévue à l'origine dans la Citadelle Douce, seuls quelques-uns se sont maintenus.

Depuis 2005, le PRU a permis à la commune de répondre partiellement à ces problématiques en reconfigurant totalement le tronçon Ouest de l'avenue de la Grande Cavée, créant ainsi le « centre-ville épaissi » programme mixte en front de rue avec socles actifs en RDC. La diversification des fonctions urbaines est en effet une priorité du PRU. Ce programme a donc permis d'ouvrir et de développer l'espace centre-ville, de renforcer son attractivité économique et résidentielle.

Toutefois, le tronçon Est de cette avenue comprenant notamment la Citadelle Douce et la Place du Café des Images n'a pas pu bénéficier de ce traitement.

En effet, la Citadelle Douce présente toujours un fonctionnement introverti, source de coupure forte entre les quartiers. L'étroitesse des entrées contraint l'accès à l'intérieur de la Citadelle.

Par ailleurs, le stationnement est une problématique majeure de ce secteur. De vastes stationnements aériens gèlent des emprises stratégiques en cœur de ville comme la place du Café des Images, alors que les conflits d'usage sur ce stationnement nuisent à l'optimisation de cette offre. En outre, le développement du centre-ville accroît la pression sur le stationnement et donc ces conflits d'usage.

A l'issue du PRU, le centre « ville épaissi » peut aujourd'hui être considéré comme un projet au milieu du gué : parce que répondant significativement aux objectifs recherchés, mais partiellement réalisé, encore fragile dans son fonctionnement notamment au regard des effets de seuil et de la problématique stationnement.

Or, la partie non réalisée (tronçon Est de l'avenue de la Grande Cavée : Citadelle Douce, Place du Café des Images) est la plus stratégique.

En outre, des éléments de contexte nouveaux obligent à une intervention publique :

- l'apparition d'une friche de plus de 6000 m<sup>2</sup> bâti en plein cœur de ville avec la fermeture du Lycée Rabelais
- la fermeture prochaine d'une partie du groupe scolaire Saint Michel, générant une friche de plus de 6 000 m<sup>2</sup> de terrain contre la Place du café des images ;
- le réaménagement du terminus tramway rendu nécessaire par le passage au tramway fer.

**Aussi, la Ville considère que ce qu'elle nomme la « finalisation du centre-ville » est une obligation.** Une obligation au regard des lourds investissements réalisés dans le cadre du PRU « 1 », qu'il serait absurde de voir anéantis par un arrêt de la dynamique de développement ou un seuil d'activité insuffisant pour asseoir cette centralité ; mais également une nécessité au regard de ces éléments de contexte nouveau, qui, s'ils sont aujourd'hui une contrainte, représentent également une opportunité formidable pour le développement de ce centre-ville.

### **Enjeux principaux**

- ▶ Conforter la position d'Hérouville Saint Clair comme pôle stratégique de l'agglomération caennaise ;
- ▶ Poursuivre l'épaississement du centre-ville actif, renforcer sa centralité à travers une offre de commerces, bureaux et logements accrue ;
- ▶ Développer le lien entre le centre et ses quartiers : ouvrir la Citadelle Douce ;
- ▶ S'appuyer sur la reconfiguration du TVR en tram fer.

### **Programmation**

- Reconversion du lycée Rabelais en un équipement majeur autour de la formation et de la culture ;
- Aménagement des espaces publics : places, voiries ;
- Réalisation de 2 parkings souterrains ;
- Développement de programmes mixtes : commerces / bureaux / logements ;
- Réhabilitation de 51 logements sociaux place de l'Horloge (Plaine Normande) ;
- Réhabilitation globale (façades ITE, toitures, parties communes, intérieurs logements) de 61 logements sociaux 10.01 à 10.03 Belles Portes (Calvados Habitat).

**Coût** : Environ 25 millions d'euros

**Avancement** : Etude de faisabilité urbaine achevée / programme Rabelais en cours de finalisation

## **⇒ Grande Delle**

### **Diagnostic**

La Grande Delle, secteur situé à la frange du périmètre de rénovation urbaine, fait partie du nouveau quartier politique de la ville.

Les indicateurs socio-économiques et sociodémographiques montrent que la précarité est en forte progression avec une augmentation du taux des familles monoparentales, des situations d'isolement des personnes âgées, une dégradation des conditions de ressources avec une évolution du nombre d'enfants bénéficiaires de la gratuité à la cantine, ...

Par ailleurs, le quartier Grande Delle fait partie des quartiers construits dans le cadre de la ZUP d'Hérouville Saint-Clair. Il date des années 1969 à 1983.

Ce quartier présente comme la plupart des quartiers de la ZUP d'Hérouville un fonctionnement introverti hérité du plan d'origine. Cette organisation en « quartier autonome », montre aujourd'hui ses faiblesses :

- Le secteur souffre d'une forte coupure urbaine entre le Val et la Grande Delle (butte et boulevards). En outre, ce quartier tourne le dos à une importante coulée verte nord/sud constituée notamment de la promenade des amoureux, de la butte du Val et du Bois de Lébisey.
- Le centre commercial de la Grande Delle est le principal équipement de proximité. Or, ce centre commercial, vieillissant est organisé en rue intérieure. Il est dépourvu de vitrine ouverte sur l'extérieur. En mars 2013, un événement climatique majeur a nécessité la fermeture de trois cases commerciales (la boulangerie-pâtisserie, le primeur et le salon de coiffure) par arrêté de péril. Aujourd'hui, le bâtiment sinistré a été démoli. Les chiffres d'affaires des commerces résiduels à savoir la pharmacie, la supérette, le tabac-presse, la restauration rapide et l'auto-école ont fortement chutés. Les exploitants ont été durement impactés par la fermeture des cases commerciales de leurs collègues.
- Enfin, il existe un véritable problème de lisibilité et d'accessibilité autour de ce centre commercial. L'équipement est invisible et peu accessible depuis les franges du quartier. Il ne bénéficie qu'un d'un seul accès automobile, en impasse. Concernant la trame piétonne, en plus d'être vieillissante, elle présente des espaces «publics» très fractionnés, parsemés d'obstacles visuels et de ruptures de niveau.
- Il est à noter également sur cette partie Est du quartier, la présence d'une importante friche urbaine : l'ex collège Bois Robert. La présence de plus 10900 m<sup>2</sup> de friche scolaire constitue à la fois un handicap et une véritable opportunité.
- Enfin, l'on constate sur ce quartier, et plus particulièrement au sein des logements Plaine Normande (portes 14, 16 et 17), un nombre croissant de nuisances, d'incivilités, source parfois, d'un sentiment d'insécurité. Une rotation croissante est observable au sein de ce parc de logements avec des conséquences sur le peuplement.

### **Enjeux principaux**

- ▶ Désenclaver le quartier ; renforcer notamment les continuités entre le Val et la Grande Delle ;
- ▶ Valoriser la proximité immédiate d'espaces verts structurants (butte du val et bois de Lébisey);
- ▶ S'appuyer sur la mutation du site Boisrobert pour engager la redynamisation du secteur ;
- ▶ Redynamiser le centre commercial : réhabilitation, extension et amélioration de l'accessibilité.
- ▶ Améliorer le vivre ensemble et la gestion urbaine de proximité sur certains secteurs.
- ▶ Améliorer la mixité sociale et la qualité des parcours résidentiels.

### **Programmation**

- Reconversion du site Bois Robert en une Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance.
- Aménagement des espaces publics : recomposition des abords du centre commercial, aménagement de continuités piétonnes et/ou automobiles ;
- Rénovation et extension du centre commercial, notamment : reconstruction des lots sinistrés et création d'un pôle santé ;

- Mise en place de dispositifs de gestion urbaine de proximité renforcés ;
- Logements sociaux Plaine Normande (portes 14, 16 et 17) : réflexion sur la réalisation d'un projet expérimental, portant à la fois sur l'amélioration du vivre ensemble et sur l'adaptation du parc de logements.

**Coût** : environ 3,5 millions d'euros

**Avancement** : étude commerciale achevée en 2013, étude de requalification urbaine réalisée en 2014, étude urbaine engagée.

## ⇒ Haute-Folie

### Diagnostic

Le quartier Haute Folie fait partie des quartiers construits dans le cadre de la ZUP d'Hérouville Saint-Clair. Il date des années 1969 à 1975.

Ce quartier présente comme la plupart des quartiers de la ZUP d'Hérouville un fonctionnement introverti hérité du plan d'origine.

Cette organisation en « quartier autonome », montre aujourd'hui ses faiblesses :

- Les équipements structurants du quartier souffrent d'un important manque de lisibilité :
- Le centre commercial organisé en rue intérieure est dépourvu de vitrine ouverte sur l'extérieur. En outre, il n'est absolument pas lisible depuis les franges du quartier, et le traitement de ses abords, vieillissant, est peu engageant.

De ce fait, l'activité commerciale de ce centre est aujourd'hui en péril.

Les équipements scolaires et petite enfance, souffrant du même enclavement ont été fermés en 2012, pour privilégier un regroupement sur un équipement fédérateur, rénové et ouvert sur la Ville : le groupe scolaire Poppa de Vallois et la crèche Jardin de Rollon.

Ces anciens équipements constituent donc aujourd'hui de larges emprises de friches urbaines en plein cœur de ce quartier. Ces friches représentent aujourd'hui un handicap pour la vie du quartier et son cadre de vie. Déjà, les habitants se plaignent de nuisances apparues avec ces friches (pétitions, création d'un collectif sur Facebook). Pour autant, ces dernières représentent une formidable opportunité de redynamisation de ce secteur.

Par ailleurs, ce secteur pose de véritables problématiques en termes de mobilité. Le quartier bénéficie d'une trame de liaisons piétonnes bien structurée, pour autant, l'importante dégradation de ces cheminements nuit réellement à leur utilisation et leur lisibilité.

Concernant l'accessibilité automobile, à l'image de ce que l'on a pu observer sur les quartiers Grand Parc et Belles Portes, quasiment aucun maillage viaire ne traverse le quartier. Cette absence de maillage nuit d'une part aux échanges entre quartiers, d'autre part, entrave toute mutation du foncier et fige ainsi l'avenir de ce quartier.

D'une manière globale, il est à noter la dégradation avancée des espaces extérieurs de ce quartier qui n'a pu bénéficier d'aucune rénovation en plus de 40 ans. Cet état de dégradation est d'autant plus dommageable à ce secteur, qu'il se situe entre un quartier neuf (le quartier Prestavoine) et un quartier profondément rénové (le quartier du Grand Parc). De ce fait, l'image et l'attractivité de ce quartier est fortement dégradée.

Enfin, il faut souligner que la plus importante copropriété d'Hérouville, la copropriété Arcole se situe sur ce secteur. Or, il s'avère que cette dernière présente les symptômes d'une copropriété fragile (très forte proportion de propriétaires bailleurs à faible revenus, tarifs de location parfois en deçà du logement social, importants travaux de remise en état repoussés d'AG en AG...). Il est donc primordial d'enrayer le plus en amont possible la spirale de déclin engagée sur ces logements. Arcole revêt également un enjeu urbain, en effet, cette copropriété située en entrée de ville est extrêmement marquante pour l'image et l'attractivité de la Ville.

**L'analyse socio démographique de ce quartier vient corréler ce diagnostic urbain :**

L'évolution de différentes données sociales indique une précarisation croissante des populations de ce quartier. A ce titre, les données retenues dans le cadre de la définition de la nouvelle géographie prioritaire, datant de 2011 ne peuvent faire apparaître pleinement cette paupérisation récente.

Nous vous renvoyons à ce titre à l'étude « Entre renouvellement urbain et requalification sociale des quartiers » de Marine Bonnard en 2014.

**Ainsi, le quartier présente des risques et déjà des signes de déqualification urbaine, sociale et économique auxquels il est primordial de remédier dès aujourd'hui.**

**Enjeux principaux**

- ▶ S'appuyer sur la mutation d'équipements en friche (groupe scolaire Auber, crèche, salle polyvalente) pour engager une reconversion plus large.
- ▶ Accroître et diversifier une offre de logements aujourd'hui sur représentée en petits logements.
- ▶ Enrayer la déqualification du parc de logements privés.
- ▶ Pérenniser à long terme l'offre commerciale du quartier.

**Programmation**

- Recomposition des espaces publics : démolition partielle ou totale des équipements en friche, réaménagement de continuités piétonnes et automobiles, aménagement d'espaces de rencontre et viabilisation de lots constructibles ;
- Construction de logements ;
- Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés fragiles.

**Coût :** environ 1,3 millions d'euros

**Avancement**

Etude de faisabilité urbaine achevée. Etude portant sur les copropriétés dégradées initiée au 2<sup>ème</sup> semestre 2015 avec l'ANAH, la DDTM et la DREAL.

## C. Finalisation du PRU de Colombelles

### Bilan du PRU

Un PRU conçu et conduit comme un projet urbain solidaire, au service d'un projet de développement territorial ambitieux.

Une particularité du PRU de Colombelles : il concerne le centre-ville ; ses enjeux et objectifs ont par conséquent des effets sur l'ensemble du territoire colombellois.

Ainsi, le PRU première génération a permis de :

- Requalifier et restructurer le quartier par le biais des démolitions / reconstructions.
- Développer une mixité sociale et urbaine par la diversification de l'habitat, mais aussi la création d'équipements et de commerces, la hiérarchisation des espaces.
- Replacer le quartier du centre-ville dans le fonctionnement urbain de la ville et affirmer sa centralité.
- Doter le quartier d'équipements structurants et de services à la population.

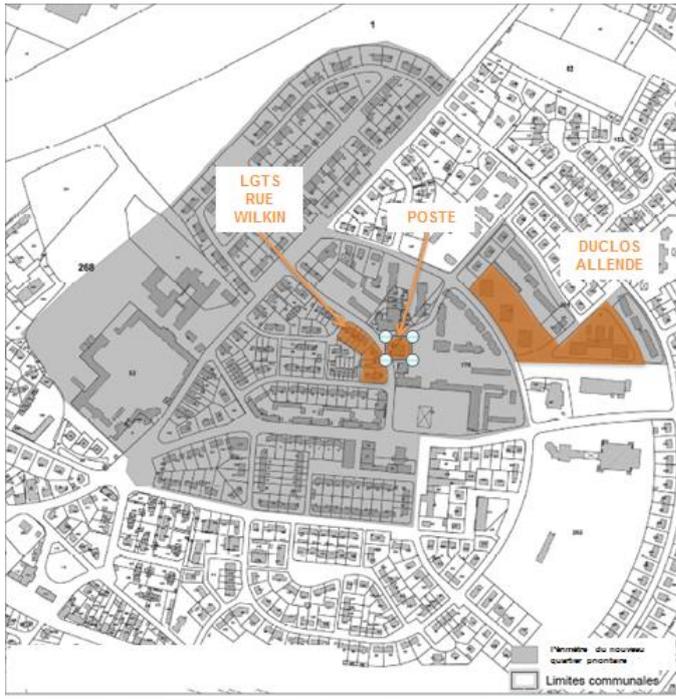
### Les opérations en cours de finition

- Les sites initialement dédiés à la Foncière Logement ;
- Les programmes restant à engager permettront de poursuivre la diversification de l'habitat et le changement d'image du quartier.

### Le Plan Stratégique Local

3 axes de réflexion ont été définis et ont fait l'objet d'études spécifiques :

- L'éducation et les conditions de la réussite scolaire :
  - ▶ Organisation des assises de l'école et de l'éducation en 2012 – 2013 ;
  - ▶ Ouverture d'un pôle 0-6 ans.
- La gestion urbaine de proximité : étude d'évaluation et perspectives réalisée en 2013 – 2014.
- Le peuplement : étude en 2013 – 2014 : mise en place d'outils devant favoriser l'instauration d'une politique de peuplement.



## Etat des lieux des disfonctionnements

Aujourd'hui les opérations urbaines sont quasiment terminées mais font ressortir les besoins d'achèvement du programme initial :

**Sur un plan urbain**, on observe un phénomène de disqualification de quelques secteurs qui au début du projet ne semblaient pas nécessiter d'intervention forte.

A titre d'exemple, **le groupe Duclos** a fait l'objet d'un programme de résidentialisation dans le cadre de l'ANRU 1. Il apparaît clairement aujourd'hui qu'une intervention plus importante est

nécessaire.

**Le groupe Allende**, en frange du périmètre ANRU 1, n'a fait l'objet d'aucune intervention dans le cadre du renouvellement urbain, et renvoie aujourd'hui l'image d'un immeuble complètement laissé à l'abandon

**Sur un plan social**, ces immeubles présentent une forte charge sociale, avec une paupérisation marquée et une mobilité importante :

Ainsi l'enquête OPS de 2012 montre que :

- 60% des résidents ont des revenus en-dessous de 40% des plafonds hlm. De plus, cette paupérisation tend à s'accroître puisque ce taux est de 81% chez les emménagés récents.
- La part des familles monoparentale y est également importante, atteignant 36%.
- Le taux de mobilité est de 16%.
- A une échelle plus large, Colombelles comprend en septembre 2014, 22.3 % de demandeurs d'emplois. C'est le plus fort taux de l'agglomération devant Hérouville-Saint-Clair (18.9%), Fleury-sur-Orne (16.1%) et Caen (15.9%).
- La commune se situe également dans la catégorie des ménages les moins motorisés. La part des non diplômés y est une des plus fortes de l'agglomération.

## Autres sites où des besoins d'achèvements sont nécessaires

### L'ancien bâtiment de la Poste :

Le bâtiment appartenait jusqu'en 2014 à la commune et se situe en plein centre du périmètre ANRU.

Il n'a, dans ce cadre, fait l'objet d'aucune opération spécifique et apparaît aujourd'hui comme une véritable verrue urbaine au cœur du centre-ville rénové.

De plus, les services de la Poste ont quitté ces locaux pour rejoindre les immeubles neufs de la place F. Mitterrand. Depuis, l'ensemble immobilier a été vendu à l'ESH les Foyers Normands.

### **Logements individuels rue des Frères Wilkin :**

Ces logements de petite taille construits en 1958 sont vieillissants, ils ne répondent plus aux éléments de confort attendus par les habitants.

### **Les opérations à réaliser**

#### **Groupe Duclos / Allende**

##### **Réhabilitation BBC des deux groupes d'immeubles**

Nombre de logements concernés : 104

##### **Objectifs :**

- Répondre à la disqualification avérée de ces immeubles
- Traiter le cadre de vie
- Améliorer de manière sensible la performance énergétique de l'ensemble immobilier
- Travailler sur les charges locatives.

**Budget : 4 000 000 €**

#### **Bâtiment ancienne Poste**

##### **Réhabilitation BBC du bâtiment, ajout d'un étage et aménagement d'un ascenseur**

**Objectif :** donner un second souffle à ce bâtiment à travers un projet de réhabilitation innovant et éco-responsable

##### **Le projet :**

- un local d'activité en rez-de-chaussée : 600 m<sup>2</sup> (centre de télétravail)
- 13 logements T2 et T3

**Budget : 835 000 €**

#### **Démolition / reconstruction de 17 logements rue des Frères Wilkin**

##### **Objectifs :**

- Constituer en face de l'ancienne Poste et de la médiathèque une façade urbaine dans la continuité du renouvellement urbain du centre-ville
- Participer à l'affirmation de la centralité du quartier et de son caractère urbain
- Proposer des logements répondant aux attentes des habitants

Nombre de logements démolis : 17 individuels ; nombre de logements reconstruits : 30 intermédiaires

**Budget : 3 500 000 €**

<b>Périmètre contrat de ville : les besoins en matière d'intervention urbaine</b>		
<b>Rénovation BBC des groupes Duclos / Allende</b>	<b>4 000 000 €</b>	<b>Frange périmètre ANRU ; quartier prioritaire</b>
<b>Restructuration de l'ancienne Poste</b>	<b>835 000 €</b>	<b>Périmètre ANRU ; quartier prioritaire</b>
<b>Démolition / reconstruction rue des Frères Wilkin</b>	<b>3 500 000 €</b>	<b>Frange périmètre ANRU ; quartier prioritaire</b>

## D. Dynamiques de renouvellement urbain durable à parfaire au sein de la commune d'Ifs

Porte d'entrée Sud de l'agglomération caennaise enserrée entre les quartiers caennais de la Guérinière et de la Grâce-de-Dieu, la commune d'Ifs est pleinement inscrite dans les dynamiques et problématiques urbaines de cette partie Sud de l'agglomération.

Au vu des enjeux d'intégration et de recomposition urbaines identifiées, la Ville d'Ifs était signataire en 2001 du Grand Projet de Ville Caen/Hérouville-Saint-Clair/Ifs qui a permis d'amorcer la dynamique partenariale de renouvellement urbain sur l'agglomération avec, à Ifs, des premières réalisations visant notamment à conforter certaines centralités (revalorisation du centre commercial de proximité Debussy, 1<sup>ère</sup> phase de requalification de l'entrée d'agglomération au niveau du rond-point Jean Vilar et de ses abords,...).

Des problématiques prégnantes et pleinement inscrites dans une dimension intercommunale avaient été identifiées (notamment sur la partie d'Ifs située au nord du boulevard périphérique) : enclavement des quartiers sur cette partie sud de l'agglomération et carence en continuités intercommunales, tissu urbain dégradé et/ou obsolète notamment le long de la rue de Caen (axe structurant d'entrée dans l'agglomération) en façade directe du quartier de la Guérinière, fragilisation des centralités de proximité, espaces publics peu présents et/ou inadaptés aux usages, fonctions urbaines peu lisibles et structurées,...

Du fait de ces enjeux, le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) d'Ifs a été retenu par l'ANRU au titre des « opérations isolées ». Compte tenu de la dimension intercommunale des problématiques inhérentes à ce projet, la Communauté d'Agglomération Caen la mer assure la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations du PRU d'Ifs qu'elle avait déclaré d'intérêt communautaire sur un périmètre comprenant un « secteur nord » d'intervention opérationnelle et un secteur Sud maintenu en « veille » dans l'optique de mutations d'ensemble à moyen terme. Un protocole de programmation du PRU d'Ifs a été signé entre les partenaires en février 2010 et réaffirmé en juillet 2013 par la signature d'un protocole consolidé de fin de programmation. La spécificité de ce PRU repose sur le fait qu'il vise à reconquérir et recomposer un tissu urbain essentiellement privé.

### **Les réalisations du PRU d'Ifs sur le « secteur nord » : une phase opérationnelle à mener à terme**

Le « Secteur Nord » du PRU d'IFS est centré sur la frange nord-est du territoire communal, en lien direct avec la partie Nord du quartier de la Guérinière contiguë et avec la ZAC Claude Monet. La recomposition globale de ce site doit constituer une première étape pour contribuer à retrouver une réelle cohérence urbaine avec les mutations engagées sur la Guérinière, à ouvrir les quartiers et favoriser les continuités à l'échelle intercommunale du Sud de l'agglomération, réintroduire une mixité de fonctions urbaines réorganisées (maintien et consolidation de l'activité économique de proximité, densification du front de rue en logements en cohérence avec le PLH de Caen la mer, restructuration et consolidation des espaces de vie sociale).

Pour la mise en œuvre de ce PRU, la Ville d'Ifs a été maître d'ouvrage de l'aménagement et de la requalification d'espaces publics permettant création ou valorisation de continuités intercommunales et consolidation d'espaces de vie ; Caen la mer assure quant à elle la maîtrise

d'ouvrage des opérations d'acquisitions foncières, démolitions, cessions aux opérateurs et réaménagements publics sur les emprises libérées. Les interventions sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer ont nécessité la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique nécessaire en vue d'obtenir la maîtrise du foncier. Au terme de sa réalisation, le programme sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer aura notamment permis la réalisation de 170 à 180 logements, de 1500 m<sup>2</sup> de locaux d'activités, la création d'un square et d'une nouvelle voie,...

Les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Ifs prévues dans le PRU ont été achevées (restructuration du cœur de quartier, aménagement de liaisons douces, requalification de voies structurantes du quartier ...). Les négociations et procédures engagées par Caen la mer pour assurer la maîtrise du foncier ou pour la relocalisation de certains commerces ont nécessité certains délais et conditionnent la réalisation « d'opérations-tiroirs » (construction sur foncier libéré, relocalisation de commerces, démolition sur nouvelle emprise libérée, construction, relocalisation,...). Le programme sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer est de fait actuellement en pleine phase opérationnelle : livraison de la première opération de logements avec cases commerciales en rez-de-chaussée, réaménagement d'espaces publics réalisés ou en cours, aménagement d'un square, cessions en cours pour réalisation de deux opérations de constructions, démolition sur deux emprises foncières,... En limite immédiate de ce secteur opérationnel, le départ de Pôle Emploi a conduit les collectivités à compléter leurs interventions par l'acquisition de ce bâtiment afin de maintenir sur le secteur une offre indispensable d'équipements et de services publics centrés sur les problématiques familiales.

La conduite à terme du programme sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer est une nécessité prégnante pour parvenir à amorcer la nouvelle dynamique recherchée au niveau de cette entrée d'agglomération en complémentarité avec la Guérinière et la ZAC C. Monet à Caen. Néanmoins, les interventions au titre de ce PRU sur l'extrémité nord se sont effectuées sur un périmètre plus limité que celui sur lequel ont été identifiées les problématiques urbaines : les dysfonctionnements urbains repérés se retrouvent sur une grande partie du linéaire de la rue de Caen face à la Guérinière ; compte tenu des moyens mobilisables et des enjeux de maîtrise foncière, le périmètre opérationnel d'intervention n'avait pu porter que sur cette extrémité nord et le « secteur Sud » a fait l'objet d'une veille dans l'attente d'une intervention opérationnelle indispensable en complément de celles menées sur la partie Nord et sur la Guérinière.

### **Déqualification du « secteur Sud » du PRU : Contexte et éléments généraux de diagnostic**

Situé lui aussi en front de l'axe structurant qu'est la rue de Caen pour l'agglomération caennaise, ce « secteur Sud du PRU » occupe une situation stratégique du fait notamment de sa position :

- à l'interface entre le cœur de quartier de la Plaine (requalifié dans le cadre du PRU d'Ifs) et la Guérinière ;
- aux débouchés, à l'ouest, du boulevard des violettes (réaménagé dans le cadre du PRU d'IFS) et, à l'Est, de la rue de la Bienfaisance à Caen (prolongée après démolition dans le cadre du PRU de la Guérinière) ; ceux-ci constituent tous deux des axes Est-Ouest structurants pour les quartiers et pourraient le devenir pour le Sud de l'agglomération si des mutations étaient engagées sur ce secteur.

Alors qu'il occupe un positionnement essentiel dans l'organisation urbaine de cette partie Sud de l'agglomération, ce site n'a pour autant pas pu faire l'objet d'une intervention opérationnelle

malgré la déqualification avérée du tissu urbain qui avait déjà été pointée dans le cadre des études préalables du PRU. Son périmètre comporte un tissu urbain dégradé et devenu inadapté à la vocation de ce site, avec :

- un important tènement foncier constitué de quelques habitations, de commerces, de nombreux boxes de garages, un ancien entrepôt accueillant une activité commerciale ainsi que de 2 réserves foncières constituées par la Ville d'Ifs et Caen la mer dans la perspective d'une reconstitution d'ensemble du secteur ;
- une « lanière » entre la rue de Caen et la rue du Chemin Vert, composé de 2 habitations, 2 parcelles acquises par la Communauté d'Agglomération en vue des mutations d'ensemble à opérer, ainsi que de 2 locaux d'activités dont les murs ont été acquis dans cette optique également.

La vie de ce site démontre que les habitants s'affranchissent naturellement des limites communales (la rue de Caen constituant cette limite communale entre Ifs et Caen) : les commerces de ce secteur sont largement fréquentés par des habitants de la Guérinière ; les boxes de garages présents sur ce site sont aussi largement loués à des habitants de ce quartier caennais voisin...

Au vu de cette interconnexion évidente entre ce site et le quartier de la Guérinière, ce secteur a intégré le périmètre du Quartier Politique de la Ville de la Guérinière.

### **Une dynamique opérationnelle à poursuivre pour répondre aux enjeux d'ouverture et d'intégration urbaine à l'échelle intercommunale**

L'opération d'ensemble de « recyclage de foncier » sur ce site doit permettre d'intervenir dans la continuité des interventions effectuées au titre du PRU par Caen la mer et en complémentarité avec celles du PRU de la Guérinière ; elle pourra ainsi contribuer à :

- Retrouver un front urbain bâti d'entrée d'agglomération, cohérent avec les transformations réalisées sur la Guérinière (ouverture rue de la Bienfaisance, consolidation de la place de la Liberté,...)
- Poursuivre l'ouverture des quartiers et la création de continuités à échelle intercommunale : création de nouvelles voies et/ou de liaisons douces permettant connexion entre le maillage ifois et celui de la Guérinière
- Densifier le tissu urbain en logements en proposant une offre diversifiée et adaptée aux besoins de parcours résidentiels
- Relocaliser les activités commerciales

- Conforter la vie sociale de proximité en complémentarité avec l'existant sur le cœur de quartier de la Plaine à Ifs et sur la place de la Liberté à Caen.



*Cartographie extraite du Protocole Consolidé de fin de programmation du PRU d'IFS du 30.07.2013*

Ces interventions nécessaires sur ce périmètre d'intervention « Sud » du PRU ne doivent pas également occulter le besoin de requalification d'ensemble qui s'avèrera nécessaire au niveau du terminus de la ligne de tramway, autour du rond-point Jean Vilar, du fait du passage au tram fer. Cette perspective renforce la nécessité avancée lors du Grand Projet de Ville de requalification de cette entrée d'agglomération, qui n'avait pu précédemment être menée à terme (réalisation d'une seule 1<sup>e</sup> phase de traitement paysager des artères principales de cette entrée d'agglomération).

**Coût prévisionnel Secteur « Sud PRU »** (estimation 2011): env. 6M€ HT

# V. Application d'un nouveau principe d'intervention : la clause du territoire le plus favorisé

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, l'Etat a souhaité développer une nouvelle approche des quartiers prioritaires. **Il s'agit d'inclure dans le contrat une "clause du territoire le plus favorisé" qui consiste à appréhender les territoires prioritaires de façon positive, en valorisant leur(s) point(s) fort(s). Ce principe est repris au sein du règlement général de de l'ANRU.**

## Un objectif : "un quartier – un atout"

La loi énonce les principes de la clause :

- ▶ Assurer un niveau de services publics et de mobilisation des outils de droit commun supérieur à la moyenne dans les quartiers cibles.
- ▶ Faire des territoires cœur de cible des quartiers d'excellence en renversant les dynamiques urbaines et en assurant davantage de mixité sociale.
- ▶ Rechercher l'excellence dans 3 domaines :
  - La qualité environnementale des projets : la "ville durable".
  - L'excellence numérique (par le biais de zones franches numériques : la "ville connectée").
  - La stimulation des activités économiques et de l'emploi.
- ▶ Développer l'attractivité des quartiers en positivant leur image, pour attirer de nouvelles populations et entreprises.

## La méthode :

- ▶ Comparer la situation des territoires prioritaires avec celle des territoires les plus favorisés de l'agglomération.
- ▶ Identifier les atouts des territoires favorisés et entreprendre une fertilisation croisée entre les deux territoires.
- ▶ Transposer les atouts des quartiers favorisés dans les quartiers cibles pour atteindre "l'excellence"

## A. Etat des lieux des atouts au sein des quartiers prioritaires de Caen la mer, un quartier / un atout

Avec l'idée de transformer l'image des quartiers, la clause du territoire le plus favorisé peut être appliquée.

1// Recensement d'au moins un atout au sein de chaque quartier<sup>29</sup>

2// Comparaison avec des quartiers où l'excellence est d'ores et déjà présente dans les domaines mis en exergue, afin d'arriver à une fertilisation croisée et au perfectionnement des atouts pointés de chaque quartier prioritaire de l'agglomération ⇒

- ❶ Recenser ce qui se fait de bien au sein de chaque quartier
- ❷ Identifier ce qui se fait de mieux ailleurs
- ❸ Comment dépasser ce qui se fait de mieux ailleurs au sein de chaque quartier pour atteindre l'excellence ?

## B. Identification des premières pistes

**Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, la clause du territoire le plus favorisé s'appliquera obligatoirement au quartier du Chemin Vert, dans trois domaines d'excellence énuméré par la Loi :**

- ▶ l'excellence numérique,
- ▶ l'excellence durable,
- ▶ la stimulation des activités économiques et de l'emploi.

A titre d'exemple, et suite aux premiers éléments issus d'un état des lieux, les 3 thématiques pourraient être traitées de la façon suivante en fonction de l'existant et projets potentiels réalisés dans le cadre du futur PRU :

- ▶ **Volet numérique et développement durable** : le projet de reconstruction de l'école Authie Nord serait l'occasion d'introduire l'excellence numérique dans le milieu scolaire et de promouvoir la réalisation d'un bâtiment à énergie positive.
- ▶ **La stimulation des activités économiques et de l'emploi** : s'appuyer sur la régie de quartier

---

<sup>29</sup> Annexe : état des lieux des atouts des quartiers prioritaires de l'agglomération

# VI. Mise en place des 7 conseils citoyens au sein des 7 quartiers prioritaires

**La participation des habitants s'organise différemment selon les municipalités. La création des conseils citoyens a tenu compte de ces spécificités tout en créant le cadre commun suivant pour répondre aux obligations légales et aux contextes locaux :**

- Création d'un conseil citoyen par quartier prioritaire, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives, constitué de deux collèges :
  - ▶ un collège « habitants » avec tirage au sort dans le respect de la parité et appel à volontaires, représentant à minima 50% des membres du conseil citoyen
  - ▶ un collège « associations et acteurs locaux » après appel à volontaires.
- Choix de la création d'une association pour porter les conseils citoyens avec proposition de statuts incluant un règlement intérieur minimal.
- Les associations « conseil citoyen » auront un bureau
- Un renouvellement total des conseils citoyens est prévu à mi-mandat du contrat de ville, soit fin 2017. Les membres titulaires sortants du conseil citoyen pourront se présenter sur la liste des volontaires.
- Après consultation du Maire et du Président de Caen la mer, la liste des membres de chaque conseil citoyen fera l'objet d'un arrêté préfectoral fixant leur composition.

## **Les conseils citoyens dans le contrat de ville**

Les conseils citoyens s'inscrivent dans le contrat de ville qui définit leur nombre et leurs modalités de participation aux seins des instances de pilotage. Les modalités et les conditions de financements ainsi que les moyens de fonctionnement mis à leur disposition, les modalités d'animation et actions d'accompagnement et de formation seront définis par la suite.

Leur participation est explicitée ci-dessous et pourra faire l'objet pour certaines l'objet de décisions partenariales annexées au contrat de ville.

### **Les sept conseils citoyens de Caen la mer se situent sur trois communes :**

- A Caen, sur les cinq quartiers prioritaires de la Guérinière, la Grâce de Dieu, la Pierre Heuzé, le Calvaire Saint Pierre et le Chemin Vert.
- A Hérouville Saint Clair, le territoire prioritaire regroupe une partie des quartiers de la Grande Delle, le Val, les Belles Portes, le Grand Parc et la Haute Folie.
- A Colombelles, le territoire prioritaire sur le centre-ville.

### **Les modalités de participation des conseils citoyens au sein des instances de pilotage :**

- Chacun des sept conseils citoyens sera représenté au sein des instances du comité de pilotage.
- Lorsque le nombre de conseils citoyens l'impose, des réunions peuvent être organisées, afin d'assurer la synthèse des travaux des conseils et leur valorisation au sein des instances de pilotage. (organisation d'une conférence inter-conseils citoyens au cours de laquelle les conseils citoyens de Caen la mer désignent leurs représentants au sein des instances de pilotage).

**La participation aux autres instances du contrat de ville :**

Les partenaires du contrat de ville définissent, en lien avec les conseils citoyens, les modalités de leur représentation dans les autres instances du contrat de ville (instances opérationnelles du schéma de gouvernance).

**Les moyens mis à disposition pour le fonctionnement courant :**

- les dépenses liées à l'organisation de réunions publiques, d'éventuels frais de déplacement de ses représentants au sein des instances de pilotage, les outils de communication seront étudiés.
- les locaux accueillant le conseil citoyen :
  - Caen, met à disposition des salles dans les pôles de vie de quartier.
  - Colombelles : dédie la salle Andrée Duthoit en fonction des besoins du conseil citoyen.
  - Hérouville Saint Clair : à l'étude

**Les moyens mis à disposition pour la mise en place d'actions :**

La loi prévoit la possibilité pour les conseils citoyens de bénéficier de financements publics par contractualisation ou et par enveloppe dédiée. Il s'agira de privilégier la mobilisation du droit commun (Réponse aux appels à projets des partenaires ou subventions dédiées) ou de faire appel au mécénat privé ainsi qu'à des fondations.

**Les modalités d'animation et actions d'accompagnement des conseils citoyens :**

- Les modalités de communication systématique des informations et documents relatifs à l'élaboration, au suivi et l'évaluation du contrat de ville sera étudiée.
- l'appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence l'instauration un dialogue entre les habitants et les acteurs institutionnels seront facilités.
- la formation des membres des conseils citoyens, des acteurs institutionnels, des animateurs des conseils citoyens devront être définies ainsi que leurs moyens de financements.
- l'animation et le soutien à la mise en place des conseils citoyens est réalisé par le binôme : déléguée du Préfet - agent municipal, qui est prévu dans les textes. L'animation par un tiers neutre (mobiliser les habitants, favoriser leur expression, soutenir l'élaboration et la mise en place de projets) pourra être étudiée après la création des conseils citoyens.

Les démarches spécifiques pour la création des conseils citoyens ainsi que les statuts types, la validation des membres des conseils par le Maire et le Président de Caen la Mer, l'arrêté Préfectoral fixant la composition des conseils citoyens, la publication de leur création seront annexés à ce contrat de ville.

## VII. Gouvernance et évaluation

La gouvernance du contrat de ville et son évaluation ont fait l'objet d'**une concertation des partenaires** en amont de la signature du contrat. Les partenaires souhaitent « **faire vivre** » le **contrat de ville** (qu'il ne soit pas qu'un « beau document » sur l'étagère) et **le piloter pour garantir sa plus-value**. Ils s'en donnent les moyens concrètement au travers d'instances de gouvernance efficaces et d'un tableau de bord de pilotage dynamique.

### La gouvernance et l'évaluation du contrat de ville de Caen la mer sont fondées sur 4 éléments clé :

**Un enjeu** : **réduire les écarts entre les quartiers politique de la ville et les autres quartiers et rendre ces territoires attractifs**. Très concrètement, en termes de pilotage, cela signifie que les indicateurs du tableau de bord sont tournés vers la mesure de cet écart, à l'aune duquel sera évaluée la plus-value du contrat de ville : la mise en œuvre du contrat permet-elle de réduire les difficultés particulières de ces quartiers et de davantage les intégrer à la dynamique d'ensemble du territoire ? Et d'autre part, le tableau de bord contribuera lui-même à mettre en avant l'attractivité des territoires en politique de la ville : la dernière partie du tableau de bord est dédiée à des indicateurs de valorisation des quartiers.

**Un moyen** : **favoriser les quartiers dans toutes les politiques publiques**. Les partenaires s'engagent sur la mobilisation de leur droit commun (c'est-à-dire de *toutes leurs politiques* et pas seulement de celles qui sont spécifiques à la politique de la ville). Les partenaires ont la volonté à travers le nouveau contrat de ville de dépasser la seule question des crédits spécifiques. Ce « tropisme » de la politique de la ville sera difficile à éviter, les partenaires en ont conscience. Pour chacun, il est difficile d'intégrer à ses politiques de droit commun un principe de « privilège » des quartiers. A ce sujet, le pilotage du contrat de ville sera essentiel pour mettre en place **des étapes progressives et un pilotage fort**, pour amener vers une vraie « discrimination positive » en direction de la géographie prioritaire et des territoires de veille active. Très concrètement, le tableau de bord incarne cet engagement des partenaires à mesurer la contribution de leur droit commun pour les quartiers.

**Le levier** : **une dynamique partenariale efficace avec une place à inventer pour les citoyens**. Les partenaires choisissent de resserrer le nombre de réunions annuelles pour préserver leur dynamique, et de retenir le bon format et la bonne fréquence pour le bon objet. Un accent sera mis sur l'animation de ces réunions, leur préparation, et l'utilisation du tableau de bord. Ce dernier sera un outil de dialogue et de pilotage pour les instances techniques et politiques de mise en œuvre du contrat. Du côté de la place des citoyens, elle est à inventer. Au moment de la signature du contrat les conseils citoyens se sont mis en place récemment dans les quartiers de Caen, et ils sont encore en construction à Hérouville-Saint-Clair et à Colombelles. L'objectif est de favoriser une participation dans les faits des citoyens et pas seulement une participation formelle. Cette place s'expérimentera au fil du contrat, et fera elle aussi l'objet d'une évaluation et d'un pilotage.

*La condition sine qua non* : **Une volonté politique forte des partenaires.** Le souhait des partenaires est de faire du contrat de ville un outil politique et pas seulement technique. Il a vocation à **faire bouger « les lignes » des politiques de chacun des partenaires** pour une politique globale à destination des quartiers, qui soit mieux articulée et renforcée.

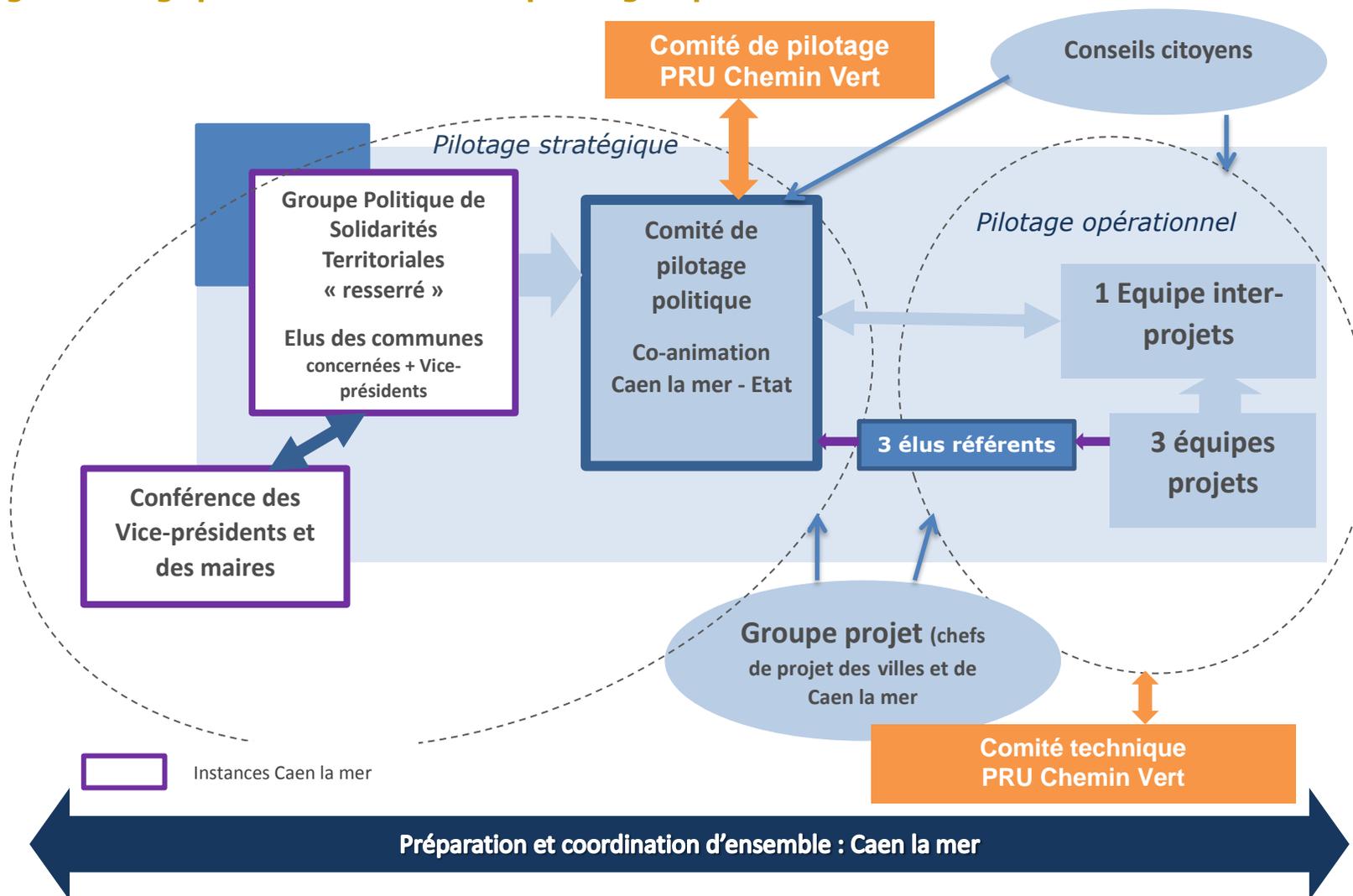
## A. Gouvernance et mise en œuvre du contrat de ville

### 1. Principes clé de la gouvernance

- ▶ **Le comité de pilotage politique doit prioriser et acter.** Sa dimension politique et stratégique est réaffirmée pour ne pas tomber dans l'écueil de « grand messes » où peu se dit et se décide. Le comité de pilotage politique aura le rôle de dresser le bilan du contrat de ville au fil de l'eau, de relancer les partenaires sur leurs contributions respectives et de prioriser les actions partenariales à mener.
- ▶ Il est indispensable d'avoir **une ingénierie forte de Caen la mer et des communes pour accompagner la mise en œuvre du contrat de ville.** Les villes et Caen la mer ont bien identifié le risque que les communes diminuent leur ingénierie en politique de la ville tandis que parallèlement Caen la mer n'aurait pas les moyens de renforcer la sienne. Les villes s'engagent à ce titre à maintenir leur ingénierie en matière de politique de la ville pour pouvoir participer au sein du groupe projet à l'ingénierie d'animation et de pilotage du contrat de ville.
- ▶ **Les équipes projet seront les chevilles ouvrières du contrat,** pour concrétiser le contrat de ville par des actions. Comme pour la démarche d'élaboration du contrat, 3 équipes projet sont constituées : une équipe projet par grande orientation. Chaque équipe projet est constituée d'un vivier de partenaires et travaillent chaque année sur la base d'une feuille de route déterminée par le comité de pilotage politique.
- ▶ **Les indicateurs** sont essentiels pour piloter et pour démontrer la plus-value du contrat de ville. Un tableau de bord sera édité chaque année pour le comité de pilotage politique. Il sera un outil de pilotage pour le contrat de ville et permettra aux partenaires de mettre en œuvre des actions correctives ou des nouvelles actions pour améliorer au fil de l'eau la plus-value du contrat.
- ▶ **La place des citoyens sera construite, testée et développée.** La place des citoyens est prévue dans la gouvernance du contrat de ville. Comme elle est nouvelle, le contrat de ville dans ses premières années sera un temps d'expérimentation pendant lequel le comité de pilotage politique sera particulièrement vigilant : est-ce que la participation des citoyens est effective ? Quelle est sa plus-value pour les quartiers, pour les citoyens et pour le contrat ? Et comment l'améliorer ?

## 2. Schéma de gouvernance

Les partenaires s'accordent sur le schéma de gouvernance suivant. Il distingue un niveau de pilotage stratégique et un niveau de pilotage opérationnel.



## Le pilotage stratégique

### >> Le comité de pilotage politique

**Qui ?** Il réunit les élus et les décideurs chez tous les partenaires.

**Quand ?** Les réunions ont lieu 1 à 2 fois par an selon l'actualité du contrat de ville. A minima une réunion en fin d'année est organisée pour faire le bilan du contrat sur la base du tableau de bord, et pour fixer la feuille de route des 3 équipes projets.

**Pour quoi faire ?** Le comité de pilotage politique :

- Décide d'une feuille de route pluriannuelle pour les trois équipes projet
- Suit les engagements des partenaires quant à la priorisation de leurs politiques et négocie
- Acte la programmation des crédits spécifiques politique de la ville
- Évalue au fil de l'eau la plus-value du contrat de ville à partir du tableau de bord
- Acte des priorités, les ajuste et les redéfinit.

### >> Le groupe Politique de Solidarités Territoriales (PST) « resserré »

**Qui ?** Le groupe d'élus Politique de Solidarités Territoriales se réunit depuis plusieurs années et a permis de définir des orientations communautaires en mars 2012. Ces orientations ont servi de base à l'élaboration du contrat de ville. Ce groupe était composé d'élus communautaires de toutes les communes de l'agglomération.

Caen la mer avec les communes ont décidé de « resserrer » ce groupe d'élus autour des trois communes avec des quartiers en géographie prioritaire et des trois communes avec des territoires en veille active.

A ce groupe seront invités également les Vice-présidents communautaires des politiques-clé pour le contrat de ville : le développement économique, l'habitat, la culture ...

**Quand ?** Le groupe PST se réunira pour préparer chaque réunion du comité de pilotage politique. Il se réunira également pour ajuster et valider la programmation sur les crédits spécifiques de la politique de la ville et en tant que de besoin, selon l'actualité des quartiers et de la politique de la ville.

**Pour quoi faire ?** Ce sera l'instance des élus pour arrêter une stratégie commune et articulée entre agglomération et villes.

### >> La Conférence des Maires et la Conférence des Vice-Présidents

La politique de la ville sera mise à l'ordre du jour à minima une fois par an en **Conférence des Maires pour garantir l'implication de toutes les communes dans la politique de solidarités territoriales**. Elle sera également à **l'ordre du jour d'une conférence de Vice-Présidents** chaque année pour mobiliser l'ensemble des politiques thématiques de Caen la mer sur le périmètre des quartiers en géographie prioritaire et en veille active.

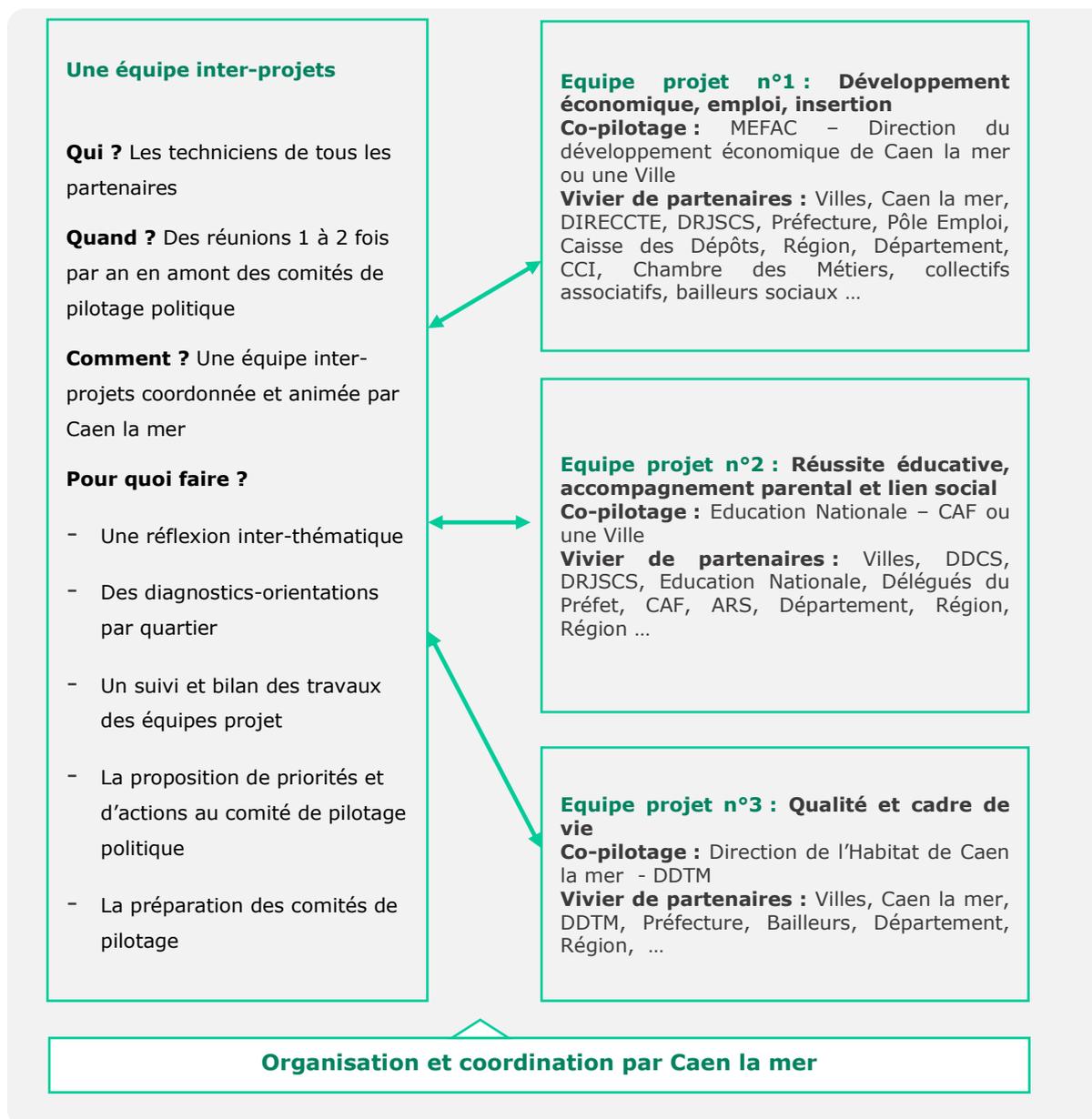
### >> Les Conseils Citoyens

Les Conseils Citoyens sont organisés par les communes. Chaque quartier prioritaire dispose de son conseil citoyen, composé d'un collège "habitants" et d'un collège "associatif/acteurs locaux". Dans le schéma de gouvernance, il y a donc 7 Conseils Citoyens pour le contrat de ville de Caen la mer.

Leur participation sera préparée au sein des Conseils Citoyens. Les partenaires s'engagent à leur fournir bien en amont l'ordre du jour des réunions, et à leur transmettre des fonds de dossier qui leur permettent de préparer leurs interventions.

## Le pilotage opérationnel

### >> Les 3 équipes projets et l'équipe inter-projets



**Quand ?** Les équipes projet se réunissent plusieurs fois au cours de l'année, autant que de besoin.

**Comment ?** Les équipes travaillent en mode projet, grâce à l'impulsion et la coordination des 3 copilotes, et avec l'appui du vivier de partenaires.

**A chaque équipe projet et chaque année, 3 actions phares**

- Des actions qui nécessitent l'intervention articulée de plusieurs partenaires ;
- Des actions concrètes à mettre en œuvre sous l'égide de l'équipe projet ;
- Des résultats tangibles à court terme (à 1 an).

**Pour quoi faire ?**

➤ Les équipes projet travaillent sur la base d'une feuille de route pluriannuelle définie par le comité de pilotage politique en début de contrat.

➤ **Chaque année, 3 actions phares sont définies.** L'avancement de ces actions permettra d'évaluer la dynamique et la plus-value des équipes projets (indicateur dans le tableau de bord).

➤ Les équipes projet ont également le rôle de **suivre la contribution des différents partenaires** sur le champ

de leurs politiques.

- Elles **compilent et commentent chaque année le tableau de bord** pour l'orientation qui les concerne.

**>> Le groupe projet**

**Qui ?** Il réunit les chargés de projet politique de la ville des 6 communes et de Caen la mer.

**Quand ?** Les réunions ont lieu au moins 3 fois par an, plus si nécessaire.

**Pour quoi faire ?** Le groupe projet est chargé de la mise en œuvre du contrat de ville. Il :

- Prépare les ordres du jour et l'animation des réunions ;
- S'assure du bon fonctionnement des équipes projet, et met en relation les travaux des équipes projet entre eux ;
- Relance au besoin les partenaires quant à leurs engagements dans le cadre du contrat ;
- Assure l'articulation des dispositifs communaux entre eux et avec le niveau intercommunal : PRE, CLSPD, GUP, PRU ...
- Prépare la programmation des crédits spécifiques politique de la ville.

**Comment ?** L'Agglomération et les communes s'engagent à partager une ingénierie forte, nécessaire à la mise en œuvre du contrat. Les communes ont prévu de donner la légitimité nécessaire en interne à leurs chargés de projet pour dégager du temps et des compétences à cette politique d'agglomération.

## B. Evaluation du contrat de ville

### 1. Principes clé de l'évaluation

- **L'évaluation est tournée vers un objectif de pilotage**, avec des éléments qui peuvent « ne pas faire plaisir » aux élus, aux partenaires, mais qui sont nécessaires pour réorienter l'action et mobiliser les partenaires. Le tableau de bord a vocation à alimenter le dialogue entre les partenaires lors des différents temps de réunions des instances. Il incarnera le contrat de ville tout au long de sa durée.
- **L'évaluation est resserrée autour de quelques indicateurs clé**, visuels, quantitatifs mais aussi qualitatifs.
- **L'évaluation rend visible une dynamique partenariale d'ensemble** mais aussi l'engagement et les réalisations de chacun des partenaires : comment chaque partenaire contribue-t-il activement à l'essor des quartiers ?
- **L'évaluation a une dimension positive et valorisante pour les quartiers**. Elle a vocation à mettre en avant ce qui fonctionne bien, et peut inspirer les autres territoires et autres politiques. Une partie du tableau de bord est dédiée à la valorisation d'initiatives, de chantiers ou encore d'événements qui ont marqué positivement les quartiers pendant l'année.

Plusieurs points de vigilance ont guidé le choix des indicateurs :

- Les partenaires ont choisi des **indicateurs réalistes**, avec des données actualisables chaque année.
- Les indicateurs retenus permettent de **mesurer l'impact de la politique de la ville**. Ils ne se cantonnent pas seulement à une description de l'évolution des quartiers. La plupart des indicateurs sont des données sur lesquelles les partenaires ont prévu d'agir.
- Les indicateurs ont été orientés autant que possible sur **la mesure des écarts entre les quartiers politique de la ville et les autres quartiers**, pour faciliter l'interprétation des indicateurs et apprécier par ce biais la plus-value du contrat de ville.
- Les partenaires sont conscients des potentiels effets pervers des indicateurs, mais ont jugé essentiel d'identifier des **indicateurs structurants** pour l'action des partenaires. La possibilité de provoquer des effets pervers est un nécessaire « risque » à prendre. Ces effets pervers seront minimisés, quand ils seront appréhendés, par la mise en place d'actions correctives.

## 2. Structuration du tableau de bord

⇒ Le tableau de bord est composé de 5 « briques » :

### 1/ Indicateurs clé d'évolution des quartiers

-> Des indicateurs descriptifs (issus de l'Observatoire Solidarités Territoriales géré par l'AUCAME)

Un tableau de bord rempli annuellement et présenté en comité de pilotage

### 2/ Indicateurs d'efficacité de la dynamique partenariale

-> Une auto-évaluation des 3 actions prioritaires de chaque équipe projet

### 3/ Indicateurs de contribution du droit commun

-> 2 ou 3 indicateurs de contribution de chaque partenaire

### 4/ Indicateurs de plus-value du contrat de ville

-> 3 à 5 indicateurs par orientation pour mesurer l'impact du contrat

### 5/ Indicateurs de valorisation des quartiers

-> 3 initiatives/événements/chantiers à l'honneur chaque année

## ⇒ La liste des indicateurs retenus

### 1. Les indicateurs clé d'évolution des quartiers

Ces indicateurs visent à prendre connaissance de l'évolution des quartiers, et de la réduction des écarts entre quartiers politiques de la ville et autres quartiers. Ils sont issus d'une extraction annuelle des portraits de quartiers réalisés par l'AUCAME dans le cadre de l'Observatoire des Solidarités Territoriales.

Orientation	N°	Indicateur	Source
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	1.1.1	Taux de chômage	AUCAME
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	1.1.2	Taux de chômage des jeunes	AUCAME
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	1.1.3	Taux d'emplois précaires	AUCAME
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	1.1.4	Densité d'établissements	AUCAME
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	1.1.5	Nombre d'emplois dans les quartiers (sous réserve)	AUCAME
Orientation n°2. Réussite éducative, accompagnement parental, lien social	1.2.1	Taux de scolarisation des 18-24 ans	AUCAME
Orientation n°2. Réussite éducative, accompagnement parental, lien social	1.2.2	Population sans diplôme chez les moins de 30 ans	AUCAME
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	1.3.1	Evolution de la population	AUCAME
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	1.3.2	Evolution du nombre de ménages à bas revenus	AUCAME
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	1.3.3	Revenu médian par unité de consommation	AUCAME
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	1.3.4	Densité des commerces et services à la population	AUCAME

## 2. Les indicateurs d'efficacité de la dynamique partenariale

Ces indicateurs sont issus d'une auto-évaluation qualitative des équipes projet sur leurs travaux de l'année. L'état d'avancement des actions sera « noté » en trois points : vert pour les projets qui ont très bien avancé, orange pour ceux qui ont avancé mais de façon un peu moins satisfaisante, rouge pour ceux qui ont été bloqués ou peu travaillés. L'intérêt de cet indicateur réside avant tout dans le commentaire qualitatif qu'il appellera : dynamique partenariale de l'équipe projet, qualité de l'action mise en œuvre, premiers résultats observés, effets indirects, ...

Orientation	N°	Indicateur	Source
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	2.1.1	Etat d'avancement de l'action 1	Equipe projet n°1
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	2.1.2	Etat d'avancement de l'action 2	Equipe projet n°1
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	2.1.3	Etat d'avancement de l'action 3	Equipe projet n°1
Orientation n°2. Réussite éducative, accompagnement parental, lien social	2.2.1	Etat d'avancement de l'action 1	Equipe projet n°2
Orientation n°2. Réussite éducative, accompagnement parental, lien social	2.2.2	Etat d'avancement de l'action 2	Equipe projet n°2
Orientation n°2. Réussite éducative, accompagnement parental, lien social	2.2.3	Etat d'avancement de l'action 3	Equipe projet n°2
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	2.3.1	Etat d'avancement de l'action 1	Equipe projet n°3
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	2.3.2	Etat d'avancement de l'action 2	Equipe projet n°3
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	2.3.3	Etat d'avancement de l'action 3	Equipe projet n°3

## 3. Les indicateurs de contribution du droit commun

Chaque partenaire s'engage à renseigner chaque année plusieurs indicateurs le concernant. Les indicateurs ci-dessous ont été proposés et validés par chaque partenaire qui en est responsable.

Ces indicateurs permettent d'apprécier la mobilisation des politiques clé des acteurs en direction des quartiers. Dans la mesure du possible, ces indicateurs ont été choisis pour mesurer un « effort » des acteurs pour les quartiers (comparaison entre ce qui est mobilisé pour les quartiers par rapport au reste du territoire). Ils seront appréciés au regard des besoins spécifiques du territoire (les moyens des partenaires sont-ils suffisants par rapport à la concentration de difficultés observées dans le quartier ?).

Quand il s'agit d'indicateurs concernant le droit commun (et non les crédits spécifiques) **le périmètre géographique retenu pour ces indicateurs est celui des quartiers en politique de la ville, soit les quartiers en géographie prioritaire auxquels s'ajoutent les quartiers**

**aits « en veille active ».** Cela permettra d'apprécier la mobilisation du droit commun sur les quartiers sortis de la géographie prioritaire dans le nouveau contrat de ville.

Partenaire	N°	Indicateur
Caen la mer	3.1.1	Nombre et localisation des logements PLAI aidés par Caen la mer au titre du règlement d'aide du Programme Local de l'Habitat
Caen la mer	3.1.2	Nombre de réunions organisées chaque année par Caen la mer dans le cadre du pilotage (politique et technique) du contrat de ville
Hérouville Saint Clair	3.2.1	Part des habitants des quartiers locataires dans les pépinières et hôtels d'entreprise de la commune
Hérouville Saint Clair	3.2.2	Part des habitants des quartiers dans les emplois aidés de la commune
Hérouville Saint Clair	3.2.3	Part des habitants des quartiers participant aux Matinées pour l'emploi et aux Parcours pour l'emploi
Colombelles	3.3.1	Part des habitants des quartiers parmi les bénéficiaires des associations d'animation culturelle et sportive financées par la ville
Colombelles	3.3.2	Part des habitants des quartiers parmi les bénéficiaires des équipements municipaux (bibliothèques, ...)
Caen	3.4.1	Mixité : Part des habitants des quartiers prioritaires parmi les bénéficiaires des associations financées par la Ville
Caen	3.4.2	Emploi : Nombre de personnes issues des quartiers prioritaires bénéficiaires d'une action en faveur de l'emploi
Caen	3.4.3	Egalité homme / femme : Part des femmes issues des quartiers prioritaires dans les actions soutenues par la Ville
Caen	3.4.3	Santé : Part des personnes issues des quartiers prioritaires bénéficiaires des actions du Contrat Local de Santé
DRJSCS	3.5.1	Nombre de jeunes des quartiers prioritaires parrainés vers l'emploi
DRJSCS	3.5.2	Part des habitants des quartiers parmi les services civiques
DDCS	3.6.1	Part des actions favorisant la réussite éducative sur le temps péri et/ou extra scolaire financées dans les QPV par rapport au reste du département
DDCS	3.6.2	Taux de petits logements dans la programmation de construction de logements neufs dans les QPV
DDCS	3.6.3	Taux de porteurs de projets identifiés dans le cadre de l'appel à projets Contrat de ville et sensibilisés à la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes (sessions de sensibilisation/formation)
DDCS	3.6.4	Taux de femmes des quartiers prioritaires bénéficiaires des actions
DDCS	3.6.5	Nombre de conventions pluriannuelles signées avec des associations

ARS	3.7.1	Part des actions de prévention qui ont lieu dans les quartiers prioritaires
ARS	3.7.2	Part des habitants des quartiers parmi les personnes touchées par les actions de prévention sur le territoire de l'agglomération
CAF	3.8.1	Nombres d'associations subventionnées
CAF	3.8.2	Part des habitants des QPV accueillis dans les centres sociaux agréés CAF
CAF	3.8.3	Nombre de places d'accueil du jeune enfant de 0 à 3 ans subventionnées sur ces territoires
CAF	3.8.4	Nombre de rendez-vous des droits réalisés pour le public issu des territoires en géographie prioritaire de la politique de la ville
CAF	3.8.5	Nombre d'habitants allocataires CAF ( régime général ) accueillis par les permanences des prestations familiales dans les quartiers
CAF	3.8.6	Nombre de départs en vacances subventionnés ( pour les familles , pour les jeunes )
CAF	3.8.7	Nombre d'actions subventionnées impliquant les habitants dans la construction du lien social
Région	3.9.1	Nombre de projets subventionnés via le dispositif « la Région dans tous ses quartiers »
Département	3.10.1	Nombre d'actions d'insertion soutenues par le département sur l'ensemble des quartiers politique de la ville.
Département	3.10.2	Part des bénéficiaires du RSA des QPV ayant bénéficié d'une action d'insertion
Département	3.10.3	Nombre de bénéficiaires du RSA sur les quartiers
Département	3.10.4	Nombre de personnes accueillies au sein des centres médico-sociaux sur les quartiers
Caisse des Dépôts et Consignations	3.11.1	Nombre de personnes suivies par le CitésLab dans l'année
Caisse des Dépôts et Consignations	3.11.2	Nombre de logements rénovés dans les quartiers prioritaires
Caisse des Dépôts et Consignations	3.11.3	Nombre d'habitants bénéficiant de prêts Nacre et habitant dans les quartiers prioritaires
Chambre des Métiers	3.12.1	Part des interventions de la Chambre des Métiers qui ont lieu dans les quartiers (par rapport au nombre total d'interventions sur le site de Caen de la CMAR-BN)
Chambre de Commerce et d'Industrie	3.13.1	Nombre d'habitants des QPV accompagnés dans le cadre de dispositifs spécifiques
Bailleurs	3.14.1	Suivi des contreparties de l'abattement TFPB
Bailleurs	3.14.2	Montant HT, par an et par logement, des dépenses d'exploitation (maintenance : entretien courant et gros entretien, hors charges récupérées) ;
Bailleurs	3.14.3	% des logements rénovés au sens de l'article 5 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de la programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, en ZUS et hors ZUS (par segment)
Education Nationale	3.15.1	Le nombre d'identifications des situations signalées par l'Éducation nationale aux 3 PRE (Colombelles, Hérouville, Caen)
Police Nationale	3.16.1	Nombre de véhicules épaves retirés de la voie publique

Police Nationale	3.16.2	Nombre de réunions partenariales réalisées à l'initiative du Délégué à la Cohésion Police/Population (établissements scolaires, délégués du Préfet, bailleurs sociaux)
Police Nationale	3.16.3	Nombre de contacts par les équipages de Police avec les commerçants, habitants, bailleurs sociaux dans les quartiers classés ZSP.

#### 4. Les indicateurs de plus-value du contrat de ville

Cette liste resserrée d'indicateurs a été choisie par les partenaires pour évaluer l'impact du contrat de ville sur ses trois orientations prioritaires et pour chacun de ses objectifs stratégiques. Ils mixent indicateurs d'activité et indicateurs de résultat et seront remplis « à plusieurs mains ».

Orientation	N°	Indicateur	Source
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	4.1.1	Part des bénéficiaires du RSA bénéficiant d'une action d'insertion	Conseil Départemental
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	4.1.2	Nombre d'heures d'insertion rapportées au nombre d'habitants des quartiers	MEFAC
Orientation n°1. Développement économique, emploi, insertion	4.1.3	Nombre d'actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les quartiers, et nombre de participants	Comité de pilotage CitésLab
Orientation n°2. Réussite éducative, accompagnement parental, lien social	4.2.1	Taux de parcours individualisés dans les PRE	DDCS
Orientation n°2. Réussite éducative, accompagnement parental, lien social	4.2.2	Nombre de décrocheurs dans les écoles ou établissements des quartiers prioritaires ;	Education Nationale
Orientation n°2. Réussite éducative, accompagnement parental, lien social	4.2.3	Ecart entre les résultats des élèves issus des quartiers prioritaires et de ceux qui sont scolarisés hors de ces territoires.	Education Nationale
Orientation n°2. Réussite éducative, accompagnement parental, lien social	4.2.6	Nombre de parents ayant bénéficié d'actions d'accompagnement à la parentalité	CAF
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	4.3.1	Taux de logements HLM parmi les résidences principales	AUCAME
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	4.3.2	Nombre d'actes de délinquance	CLSPD/ZSP
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	4.3.3	Propreté des parties communes : valeur de l'indice de satisfaction des locataires, en ZUS et hors ZUS.	Association Régionale des bailleurs HLM
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	4.3.4	Nombre d'habitants présents dans les conseils citoyens	3 communes
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	4.3.5	Part des moins de 35 ans dans les conseils citoyens	3 communes
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	4.3.6	Montant de travaux par an et par logement	Association Régionale des bailleurs HLM
Orientation n°3. Qualité du cadre de vie	4.3.7	Nombre de ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans	AUCAME

## 5. Les indicateurs de valorisation des quartiers

Chaque équipe projet chaque année sera chargée de repérer sur sa thématique un chantier, une initiative, ou un évènement qui valorise le quartier.

Cet élément de valorisation fera l'objet d'un descriptif et sera présenté au comité de pilotage politique.

Si cela semble pertinent, il fera également l'objet d'une communication auprès du grand public et a minima d'une information dans le cadre du journal de Caen la mer.

### ⇒ Protocole associé au tableau de bord

Les indicateurs sont renseignés annuellement par leurs « fournisseurs » (source précisée dans le dictionnaire des indicateurs). La conception d'un extranet est à l'étude pour faciliter la saisie et la compilation des données.

Ils sont consolidés annuellement par Caen la mer en prévision de leur présentation en comité de pilotage politique. Le tableau de bord est commenté en amont dans le cadre de chaque équipe projet et de l'équipe inter-projet, pour interpréter les indicateurs et définir les actions correctives nécessaires.

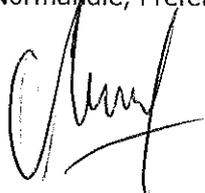
**Une première valeur (à « t0 ») sera renseignée pour chaque indicateur lors du premier comité de pilotage politique post-signature du contrat de ville.**

Les indicateurs du tableau de bord ne changent pas, sauf exception, pendant toute la durée du contrat, pour permettre au comité de pilotage et aux équipes projet de suivre des évolutions.



## Les signataires

Le Préfet  
de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados



**Jean CHARBONNIAUD**

Le Président  
de la Communauté d'agglomération Caen la mer



**Joël BRUNEAU**

Le Président  
du Conseil Régional de Basse-Normandie

P/O Laurent Beauvais  


**Laurent BEAUVAIS**

Le Président  
du Conseil Départemental du Calvados

P.O. - 

**Jean-Léonce DUPONT**

Le Maire d'Hérouville Saint Clair

P.O. 

**Rodolphe THOMAS**

Le Maire de Caen



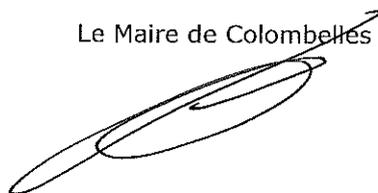
**Joël BRUNEAU**

Le Maire d'Ifs



**Michel PATARD-LEGENBRE**

Le Maire de Colombelles

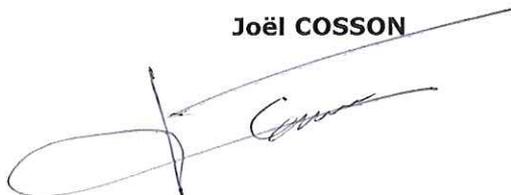


**Marc POTTIER**

Le Maire de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe

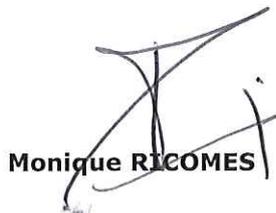
Le Maire de Fleury-sur-Orne

**Joël COSSON**



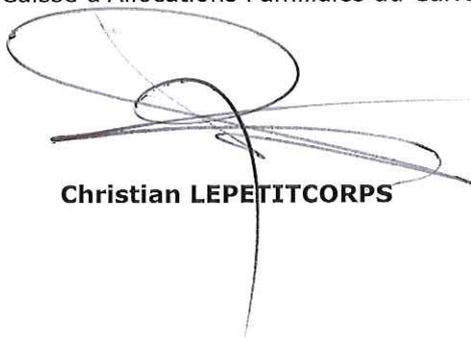
La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé

**Monique RICOMES**



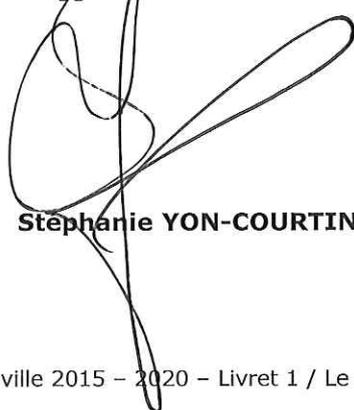
Le Directeur  
de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados

**Christian LEPETITCORPS**



La Présidente  
de la Maison de l'Emploi et de la Formation de  
l'Agglomération Caennaise

**Stéphanie YON-COURTIN**



L'Inspecteur d'académie, Directeur académique  
des services de l'Education Nationale

**Marc LECÈRE**

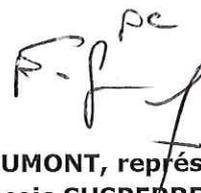


**Jean-Charles HUCHET**



Le Directeur territorial de Pôle Emploi  
Pour le Calvados

**Pascal DUMONT, représenté par  
François SUSPERREGUY**



La Directrice Régionale du groupe  
Caisse des Dépôts  
Basse-Normandie

**Isabelle SAFFREY, représentée par  
Ivan LESPAGNOL, Directeur Territorial**

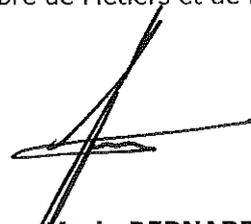


Le Directeur Général  
de la Chambre de Commerce et d'Industrie  
Caen Normandie



**Hervé GASSE**

Le Président  
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



**Jean-Marie BERNARD**

Le Président de l'Agence Régionale de l'Habitat  
Social



**Jean LEVALLOIS**

La Directrice Générale de Caen Habitat



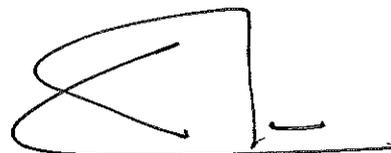
**Valérie MESPOULHES**

La Directrice Générale de La Plaine Normande



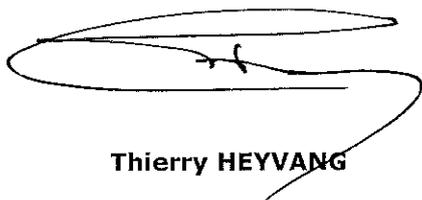
**Géraldine GARDETTE**

Le Directeur Général de Calvados Habitat



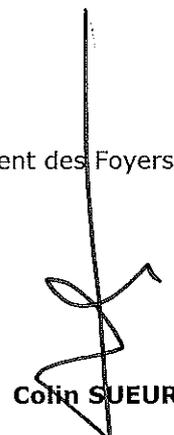
**Christophe BUREAU**

Le Président du directoire de Partélios Habitat



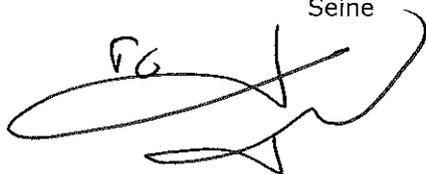
**Thierry HEYVANG**

Le Président des Foyers Normands



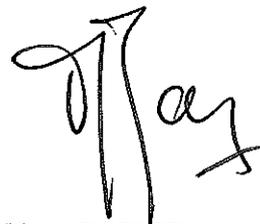
**Colin SUEUR**

Le Directeur Général de 3f Immobilière Basse  
Seine



**Cédric LEFEBVRE, représenté par  
Véronique GUYOT, Directrice d'agence**

Le Directeur Général de Logipays



**Marc RODIER**

Le Directeur Régional de ICF Habitat



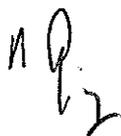
**Eric MAGRIN**

La Présidente de la Caennaise – Société Caennaise  
de Développement Immobilier



**Brigitte BARILLON**

Le Président du Directoire  
~~Le Secrétaire Général~~ de Dialogue



**Jérôme JACQ**

*Dominique GIRY*